

UNION EUROPÉENNE DE GYMNASTIQUE
EUROPEAN UNION OF GYMNASTICS
EUROPÄISCHE TURNUNION



Secrétariat général
Avenue de la Gare 12
CH - 1003 Lausanne
Tél.: +41 - 21 - 613.10.20
E-Mail: info@ueg.org
www.ueg-gymnastics.com

2017 - 2021 CODE DE POINTAGE

Seniors et Juniors



TEAMGYM

Edition 2017

Révision A Mai 2018

Introduction

Ce code de pointage s'applique aux compétitions Senior et Junior.

Cette version du code a été **considérablement** modifiée dans le but de rendre le jugement plus facile et plus équitable. Il prend en compte les aspects suivants :

- Difficultés révisées pour « équilibrer » les trois agrès
- Précisions pour une meilleure lecture des exigences
- Précisions dans la définition des éléments
- Développements récents
- Commentaires des discussions techniques
- Commentaires de différentes fédérations et de personnes

Le code est divisé en quatre parties

- Partie I Règlement pour les participants à la compétition
- Partie II Évaluation des exercices
- Partie III Agrès
- Partie IV Annexes de la partie IV

© Dessins UEG

Merci à Raili Hämäläinen et Henning Ottersen

Tous les membres de la commission TeamGym UEG ont contribué à cette révision du code.

Per Sjöstrand

Président TC-TG

Heli Lemmetty

Vice-président

Keith Hughes

Secrétaire

Petr Gryga

Membre

Sólveig Jónsdóttir

Membre

Adaptation française par Pauline Ange.

Ce nouveau code a connu diverses phases de développement. Tous les commentaires reçus ont été pris en considération. Les membres du comité souhaitent exprimer ses sincères remerciements à tous ceux qui ont pris le temps de soumettre leurs commentaires.

Cette version de 2017 du Code de Pointage remplace le code révisé de 2013. Le format a été mis à jour pour correspondre aux codes FIG en prévision d'une future inclusion dans la FIG.

Ce Code de Pointage a été approuvé par le Comité Exécutif de l'UEG les 8 et 9 septembre 2017. Il entre en vigueur le 1er Janvier 2018. Cette version inclut la révision A d'avril 2018. Elle prend en compte plusieurs clarifications et corrections qui ont été discutées aux cours des juges du mois d'octobre 2017, novembre 2017 and mai 2018.

----ooOOoo----

Contenu

PARTIE I - LE COP ET LES RÈGLES POUR PARTICIPANTS	9
SECTION 1 - LE CODE DE POINTAGE TEAMGYM (CoP)	9
Art 1 TeamGym et le CoP	9
1.1 Qu'est-ce que le TeamGym ?	9
1.2 Les objectifs du Code de Pointage (CoP).....	9
1.3 Configuration du CoP	9
1.4 Règlements Techniques.....	10
SECTION 2 - RÈGLEMENTS POUR GYMNASTES	10
Art 2 Les droits des Equipes	10
2.1 Droits des Équipes :.....	10
2.2 L'Équipe a le droit de :.....	10
2.3 Echauffement pour les Qualifications et la Finale	10
2.4 Tenues protocolaires.....	10
Art 3 Les devoirs des Gymnastes	11
3.1 Connaitre le Code.....	11
Art 4 Les devoirs des Gymnastes	11
4.1 Généralités	11
4.2 Tenue de Compétition.....	11
Art 5 Pénalités pour comportement inapproprié	13
Art 6 Le serment du Gymnaste (FIG TR 7.12.2)	14
SECTION 3 - RÈGLES POUR ENTRAÎNEURS	15
Art 7 Droits des Entraîneurs	15
7.1 Droit garanti à l'entraîneur :.....	15
Art 8 Devoirs des Entraîneurs	15
8.1 Généralités	15
8.2 Tenue des Entraîneurs.....	16
8.3 Attraper ou parer un gymnaste	16
8.4 Déclaration des Éléments	17
8.5 Pénalités relatives au comportement de l'entraîneur	18
Art 9 Réclamation (Art TR 6)	19
Art 10 Serment des entraîneurs	19
SECTION 4 - Règles pour le Comité Technique	20
Art 11 Le Comité Technique	20
11.1 Le Président du TC-TG	20
11.2 Les Membres TC-TG	21

SECTION 5 - Règles pour les juges et les Jurys.....	22
Art 12 Devoirs de Juges.....	22
12.1 Généralités	22
12.2 Le comportement de Juges.....	23
Art 13 Composition des Jury par agrès	23
13.1 Les Jury par agrès (Panel de juges).....	23
Art 14 Devoirs des Juges	24
14.1 Le Jury CD	24
14.2 Le Jury E.....	26
14.3 Fonction des Juges de Référence	27
14.4 Droits des Juges	27
14.5 Les fonctions des Secrétaires	27
Art 15 Dispositions des Juges à la table	27
Art 16 Le serment des Juges (TR 7.12)	28
PARTIE II - ÉVALUATION DES EXERCICES	30
SECTION 6 - Règles Dirigeant le Grand nombre	30
Art 17 Composition.....	30
Art 18 Difficulté	30
18.1 Valeur de Difficulté (DV).....	30
Art 19 Note d'exécution 10.00 (Performance)	31
19.1 Évaluation par le jury E.....	31
SECTION 7 - Calcul du la note finale	32
Art 20 Règles pour calculer la Note	32
20.1 Généralités	32
20.2 Répartitions des points	32
20.3 Calculer la note finale avec les notes de tous les juges	32
20.4 Calcul de la note finale	32
20.5 Calcul de la note finale par agrès	34
20.6 Calcul de la note finale pour chaque Équipe	35
PARTIE III - LES AGRES	37
SECTION 8 - SOL	37
Art 21 Exigences	37
21.1 Généralités	37

21.2	Exigences de Composition (4.0)	37
21.3	Les exigences de Difficulté (valeur ouverte)	38
21.4	Exigences d'exécution (10.0).....	38
Art 22	Composition (4.0).....	38
22.1	Généralités	38
22.2	Définitions pour éléments de composition supplémentaires / exigences	38
Art 23	Difficultés (Valeur ouverte).....	40
23.1	Généralités	40
23.2	Éléments de difficulté	42
Art 24	Exécution (10.0)	43
24.1	Généralités	43
24.2	Déductions d'exécution.....	43
24.3	Bonification (max 0.1)	48
24.4	Déduction d'exécution du Juge arbitre (E1).....	48
24.5	Résumé des déductions d'exécution du juge Arbitre E1.....	50
SECTION 9 - Tumbling.....		51
Art 25	Exigences	51
25.1	Généralités	51
25.2	Composition (2.0).....	52
25.3	Difficulté (Valeur ouverte).....	52
25.4	Exécution (10.0)	52
Art 26	Composition.....	52
26.1	Généralités	52
26.2	Définitions des déductions de composition.....	53
26.3	Passage commun et ordre de passage dans chaque passage.....	53
26.4	Variation.....	53
26.5	Résumé des déductions de composition	54
Art 27	Difficulté (Valeur ouverte)	55
27.1	Généralités	55
27.2	Valeur de base – Tumbling	56
27.3	Valeurs additionnelles pour les rotations longitudinales	56
Art 28	Exécution (10.0)	57
28.1	Généralités	57
28.2	Définitions des fautes d'exécution.....	57
28.3	Déductions Spéciales.....	60
28.4	Résumé des déductions d'exécution (Jury E)	60
28.5	Bonification (max +0.1)	62
28.6	Déduction du juge arbitre (E1).....	62
28.7	Résumé des déductions du juge arbitre (E1).....	64

SECTION 10 - Mini-Trampoline	65
Art 29 Exigences	65
29.1 Généralités	65
29.2 Composition (2.0).....	65
29.3 Difficulté (valeur ouverte)	66
29.4 Exécution (10.0)	66
Art 30 Composition	66
30.1 Définitions des déductions de composition	66
30.2 Passage commun et ordre de passage dans chaque passage.....	66
30.3 Variation.....	67
30.4 Résumé des déductions de composition	68
Art 31 Difficulté (Valeur ouverte)	68
31.1 Généralités	68
31.2 Valeur des éléments de base - Mini-Trampoline.....	70
31.3 Valeurs additionnelles pour les rotations longitudinales	70
Art 32 Exécution (10.0)	71
32.1 Généralités	71
32.2 Définitions des fautes d'exécution.....	71
32.3 Déductions Spéciales.....	73
32.4 Résumé des déductions d'exécution (Jury E)	74
32.5 Bonification (max +0.1)	75
32.6 Déduction du juge arbitre (E1).....	75
32.7 Résumé des déductions du juge arbitre (E1).....	77
PARTIE V – LES ANNEXES	79
A1 Tableau de Difficultés pour le Sol	79
A2 Tableau de Difficultés pour le tumbling	79
A3 Tableau de Difficultés pour le Mini-Trampoline	79
A4 Reconnaissance des éléments	79
A5 Tableau des fautes générales et des pénalités	79

Copyright © 2017-2021
Tous droits réservés
V2 - Mai 2018

ABRÉVIATIONS

Les abréviations suivantes apparaîtront partout dans le code :

A	Éléments Acrobatiques
C	Combinaison
CE	Comité exécutif
CF	Formation en Courbe qui se déplace
CoP	Code de Pointage (Code)
DB	Maintien Dynamique (Pivot/Elément de force)
DD	Répartition (Distribution en anglais) de Difficultés
DV	Valeur de Difficulté
F	Élément flexible/modulable
FL	Sol
G	Élément de Groupe (porter)
HB	Maintien sur les mains
J	Sauts
JoA	Jury d'Appel
JS	Jury Supérieur
Jury CD	Jury de Composition et de Difficulté
Jury E	Jury d'Exécution
LOC	Comité d'organisation Local
Note C	Note de composition
Note D	Note de Difficulté
Note E	Note d'exécution
SB	Maintien statique
SEC	Secrétaire
SR	Séquence Rythmique
TC-TG	Comité Technique TeamGym
TR	Trampoline
TR	Règlements Techniques
TU	Tumbling

MISES À JOUR DE CODE D'UEG

Après la compétition UEG Officielle l'UEG / TC-TG publie une mise à jour du Code

- Ceci inclura tous les nouveaux éléments et des variations avec des numéros de code et des illustrations
- La mise à jour du code sera envoyée par le bureau de l'UEG à toutes les fédérations affiliées avec la date d'entrée en vigueur.



PARTIE I

LE CODE POINTAGE ET LES RÈGLES POUR LES PARTICIPANTS

SECTIONS 1-5

PARTIE I - LE COP ET LES RÈGLES POUR PARTICIPANTS

SECTION 1 - LE CODE DE POINTAGE TEAMGYM (CoP)

Art 1 TeamGym et le CoP

1.1 Qu'est-ce que le TeamGym ?

Le TeamGym est une discipline de gymnastique développée par l'UEG à partir d'un format de compétition développé en Scandinavie.

C'est une compétition par équipe qui doit présenter un programme en musique sur trois agrès : Le sol, la piste de Tumbling et le mini-trampoline (et Table de saut)

Il y a des équipes masculines, des équipes féminines et des équipes mixtes (composées d'autant d'hommes que de femmes), dans les catégories Junior et Senior.

Chaque équipe peut avoir entre 8 et 10 gymnastes.

1.2 Les objectifs du Code de Pointage (CoP)

Les objectifs du Code de Pointage sont les suivants :

- Fournir un moyen objectif d'évaluer les exercices de TeamGym, à tous les niveaux des compétitions régionales, nationales et internationales
- Homogénéiser le jugement des compétitions officielles
- Assurer l'identification des meilleures équipes dans n'importe quelle compétition
- Guider les entraîneurs et les gymnastes dans la composition et la création des exercices de compétition

1.3 Configuration du CoP

Ce code est divisé en 4 parties, qui couvrent :

- Le CoP et les règles pour les participants
- L'évaluation des exercices
- Les agrès
- Les annexes

Les parties sont divisées ci-dessous dans 10 Sections Clés, qui sont elles-mêmes subdivisées en 32 Articles.

1.4 Règlements Techniques

Les Règlements Techniques contiennent des informations supplémentaires expliquant la composition de la délégation, le nombre de gymnastes, le nombre de réserves, des réclamations.... etc.

SECTION 2 - RÈGLEMENTS POUR GYMNASTES

Art 2 Les droits des Équipes

2.1 Droits des Équipes

- a) Juger leur performance correctement et conformément au Code de Pointage
- b) De recevoir, par écrit, l'évaluation de la valeur de difficulté du nouvel élément que l'équipe aura soumis dans un délai raisonnable, avant le début de la compétition
- c) Afficher leur note immédiatement après leur performance ou d'avoir leur note en fonction du moyen proposé lors de la compétition.
- d) Refaire leur exercice en entier s'il a été interrompu pour des raisons indépendantes de l'équipe et avec la permission du Jury Supérieur. Ils pourront répéter l'exercice entier à la fin de la rotation, ou s'ils sont la dernière équipe de la rotation, à la discrétion du JS
- e) Recevoir, via leur chef de délégation, le palmarès montrant l'ensemble des notes reçues pendant la compétition

2.2 L'Équipe a le droit de :

- a) Avoir les agrès et matériels identiques dans la salle d'échauffement et dans la salle de compétition conformément aux spécifications et normes des compétitions d'officielles UEG
- b) Utiliser de la magnésie(craie) à tous les agrès
- c) Vérifier les réglages du trampoline et de la table de saut
- d) Rajouter le sur-tapis au trampoline ou au tumbling sur l'aire de réception

2.3 Échauffement pour les Qualifications et la Finale

- a) Chaque équipe (y compris les réserves) a le droit à une période d'échauffement de 10 minutes par agrès dans la salle d'échauffement avant la compétition
- b) La fin de la période d'échauffement est signalée par l'appel de l'équipe suivante sur l'agrès. Si un gymnaste est toujours sur l'agrès au moment de l'annonce, il peut finir l'élément ou la série commencé(e). Les gymnastes ne peuvent pas commencer une autre course

2.4 Tenues protocolaires

Participer au palmarès habillé avec la tenue de compétition (justaucorps / académiques) selon le Protocole UEG

Art 3 Les devoirs des Gymnastes

3.1 Connaitre le Code

Les gymnastes doivent prendre connaissance du code de pointage et des autres documents pertinents et agir en conséquence.

Art 4 Les devoirs des Gymnastes

4.1 Généralités

- a) Se présenter au juge E1 en levant le bras quand le/la drapeau/lumière vert(e) (ou la lumière) est affiché
- b) Ne pas changer la hauteur de n'importe quel agrès
- c) Ne pas parler avec des juges actifs pendant la compétition
- d) Ne pas retarder la compétition en restant dans la salle de compétition pendant trop longtemps
- e) Ne pas se comporter de façon indisciplinée, abusive ou entravant les droits des autres participants. (C'est-à-dire marquage au sol ou sur les pistes d'élan ou endommager la surface toute ou partie des agrès

4.2 Tenue de Compétition

4.2.1 Gymnastes

Une apparence sportive propre et appropriée doit être l'impression générale, avec une tenue identique pour tous les membres de la même équipe, avec quelques exceptions pour les équipes mixtes (voir 4.2.4). Les vêtements doivent être moulants.

La déduction appliquée par le juge E1 sont de a) à e) et marquée avec (E1) et le Jury Supérieur pour f) et g) est marquée avec (JS) en fin de phrase.

- a) Le port de chaussons de gymnastique est facultatif sur chaque agrès, mais si choisi pour le Programme au Sol, ils doivent être portés par toute l'équipe - (E1)
- b) Les bandages (y compris les poignets de renforcement) sont permis, mais doivent être solidement attachés et d'une couleur discrète. Cela signifie couleur peau. Les bandages peuvent aussi être cachés sous les tenues de compétition. Pour la clarification, les bandages visibles auront toujours la même couleur que la zone qu'ils couvrent - (E1)
- c) Aucun bijou de n'importe quelle sorte ne peut être porté par les gymnastes. Les pinces à cheveux décorées, des clous d'oreille et des piercings sont des bijoux, les cacher sous un strap n'est pas autorisé - (E1)
- d) La peinture temporaire sur le corps n'est pas autorisée (les 'vrais' tatouages ne seront pas pénalisés) - (E1)

- e) Les articles desserrés comme des ceintures, des bretelles et les lacets ne sont pas autorisés - (E1)
 - Les pinces à cheveux doivent être sécurisées et sûres - (E1)
 - Le numéro de compétition ne doit pas être desserré ou manquant - (E1)
- f) Les tenues doivent avoir une identification nationale ou un emblème conformément aux Règles de Publicité UEG les plus récentes - (JS)
- g) Les tenues peuvent avoir des logos, de la publicité et/ou les identifiants de sponsoring comme décrit dans les dernières Règles de Publicité UEG - (JS)

4.2.2 Femmes

Les gymnastes doivent porter une tenue sportive non transparente et moulante. (Académiques, justaucorps) - Déduction par le JS comme indiqué par (JS).

- a) Le décolleté avant et arrière doit être approprié, il ne doit pas descendre plus bas que la moitié du sternum à l'avant et les omoplates à l'arrière - (JS)
- b) La tenue peut être avec ou sans manches. La largeur de bretelle doit être de 2 cm minimum - (JS)
- c) L'échancrure de l'entre jambe ne peut pas excéder la crête iliaque - (JS)
- d) La longueur des manches est libre, ainsi que la longueur des jambes pour les académiques et collants (moulant sur la jambe entière – pas ample) - (JS)
- e) Les collants peuvent être portés sous ou sur le justaucorps - (JS)

4.2.3 Hommes

Les gymnastes doivent porter le même léotard/maillot, ou tee-shirt de sport avec soit un short de gymnastique ou un sokol (pas de pantalon ample) - (JS)

L'encolure ne doit pas descendre plus bas que la moitié du sternum devant ou que la ligne inférieure des omoplates à l'arrière - (JS)

4.2.4 Mixtes

Les femmes et les hommes doivent suivre respectivement les règles 4.2.2 - 3. - (JS)

- a) Les tenues pour les femmes et les hommes peuvent ne pas à être identiques. Mais toutes les femmes doivent avoir une tenue identique et tous les hommes doivent avoir une tenue identique - par exemple les femmes peuvent être dans une couleur et les hommes peuvent être dans une autre - (JS)

4.2.5 Numéro de Compétition

Le numéro de compétition est utilisé pour identifier les gymnastes pour le public, la presse et particulièrement pour la sélection de la « All Stars team ». L'équipe doit porter des numéros (1 à 20) pour identifier leurs gymnastes. Si l'équipe entière n'a pas

de numéro la déduction est faite par le JS. S'il manque un numéro sur un gymnaste ou si un numéro est desserré la déduction est faite par le juge arbitre E1.

- a) Les numéros doivent être de la même taille et de la même police de caractères. Les numéros doivent être clairs, de 8 mm à 10 mm d'épaisseur et approximativement de 8 cm de haut - (JS)
- b) Placer les numéros (JS) :
 - Sur un pantalon long (académique ou collant ou sokol) : les numéros doivent être placés sur les deux cuisses, sur le côté sur la partie supérieure de la cuisse
 - Sur un short, les numéros doivent être placés des deux côtés du short aussi bas que possible
 - Sur un justaucorps (pas de pantalon, short ou caleçon long) les numéros doivent être placés des deux côtés, au-dessus de l'os de la hanche
- c) Les numéros doivent se différencier clairement sur la tenue (des numéros par exemple blancs sur un pantalon noir) - (JS)

Art 5 Pénalités pour comportement inapproprié

- a) La pénalité pour une violation des règles et des exigences de l'Art 4 est de -0.30 pour des comportements inappropriés et de non-respect des exigences de l'agrès (JS)
- b) La pénalité est déduite par le président du Jury Supérieur, sur la note finale (JS)
- c) Dans des cas extrêmes, le gymnaste, l'équipe ou l'entraîneur peuvent être expulsés de la salle de compétition, par le JS, en plus de l'application de la pénalité indiquée (JS)

Pénalités pour comportement inapproprié des gymnastes par le Jury Supérieur (peut être remonté par le JA - E1)	
Violation	Pénalité
Rester dans la salle de compétition trop longtemps	0.30 par item sur la note finale par le Jury Supérieur
D'autre comportement indiscipliné ou abusif	
Attitude incorrecte pendant la compétition	
Publicité Incorrecte	
Absence d'emblème national et/ou mauvais placement	
Absence de numéro sur les tenues pour l'équipe entière	

Toutes les autres pénalités sont couvertes par le JA - E1	
Violation	Pénalité
Non-respect des règles vestimentaires <ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque un numéro / numéro mal attaché ▪ Tenue incorrecte - le bijou, bandage avec une couleur non discrète, la peinture de corps ou le port des chaussons etc. 	0.30 sur la note finale de l'agrès. Cf. 24.4, 28.6 et 32

Art 6 Le serment du Gymnaste (FIG TR 7.12.2)

“Au nom de toutes les gymnastes, je promets que nous prendrons part à ces Championnats d'Europe (ou autre manifestation officielle de l'UEG) en respectant et en suivant les règles qui les régissent, en nous engageant pour un sport sans dopage et sans drogues, dans un esprit de sportivité, pour la gloire du sport et l'honneur des gymnastes”.

SECTION 3 - RÈGLES POUR ENTRAÎNEURS

Art 7 Droits des Entraîneurs

7.1 Droit garanti à l'entraîneur :

- a) Pouvoir demander par écrit l'évaluation et le rajout de nouveaux éléments.
- b) Avoir trois entraîneurs présents sur tous les agrès pendant les entraînements et lors de l'échauffement.
- c) Indiquer la configuration du matériel pour son équipe :
 - Quel trampoline est à utiliser
 - La hauteur du mini-trampoline et de sa distance de la table de saut
 - La hauteur de la table de saut
 - Avoir ou non la présence d'un sur-tapis sur l'aire de réception
- d) Vérifier la configuration du matériel avant la compétition
- e) Avoir deux entraîneurs présents sur l'aire de réception au Mini-Trampoline pendant tous les passages pour des raisons de sécurité
- f) Avoir un entraîneur présent sur l'aire de réception au tumbling pendant tous les passages pour des raisons de sécurité
- g) Déplacer le mini-trampoline vers ou depuis la table de saut pendant les passages
- h) Avoir les notes affichées après leur performance ou conformément aux règlements régis pour cette compétition
- i) Déposer une réclamation, par le biais d'une personne identifiée, au JS concernant la valeur de difficulté

Art 8 Devoirs des Entraîneurs

8.1 Généralités

- a) Connaître le Code de Pointage et autres documents pertinents et agir en conséquence
- b) Donner les noms des membres de l'équipe, les feuilles de difficultés et toute autre information exigée conformément au Code de Pointage et/ou Règlements Techniques UEG qui dirigent cette compétition
- c) Ne pas changer la hauteur d'un agrès sans permission
- d) Ne pas retarder la compétition, en entravant délibérément la vue des juges, d'avoir un comportement inapproprié ou d'entraver les droits des autres participants
- e) Ne pas parler aux gymnastes ou les aider d'une autre façon (signes, cris ou autres) pendant leur performance - (E1)

- f) Ne pas discuter avec des juges actifs ou d'autres personnes à l'extérieur de la salle de compétition pendant la compétition (sauf pour le médecin et le chef de délégation)
- g) Ne pas avoir un comportement indiscipliné ou abusif
- h) Se conduire d'une façon juste et sportive à tout moment
- i) Participer de façon sportive à toute cérémonie protocolaire en vigueur

8.2 Tenue des Entraîneurs

- a) Les entraîneurs doivent porter une tenue correcte pendant la compétition - JS
- b) Les entraîneurs doivent porter une tenue qui identifie le pays qu'il représente - JS
- c) Les entraîneurs ne doivent pas porter des éléments qui peuvent mettre en danger les gymnastes ou déranger l'impression globale quand ils sont sur l'aire de réception pour parer - (E1) Ceci inclut :
 - Bandages mal attachés ou inappropriés
 - Les bijoux, montres ou bagues
 - Articles desserrés comme ceintures ou bretelles
 - Pincés à cheveux non sécurisées
 - Cordons (Accréditation ou autre)

Tenue des entraîneurs par le Jury Supérieur	
Violation	Pénalité
Tenue correcte des entraîneurs	0.3 par item sur la note finale de l'équipe par le jury supérieur
Publicité incorrecte	
Manque identification nationale ou emblème	
Autres pénalités par le juge arbitre E1	
Violation	Pénalité
Bijoux, couleur des bandages, perte d'un objet, cordons d'accréditation ...	0.3 sur la note finale par agrès. Cf. article 28.6 et 32.6

8.3 Attraper ou parer un gymnaste

- a) Pour des raisons de sécurité, une assistance est exigée pour le Tumbling et le mini-trampoline et ce pendant toute la durée de l'exercice du groupe. (Entraînement et échauffement inclus)
- b) Le juge arbitre (E1) du Tumbling et du Mini-Trampoline ne donnera le signal de départ que lorsque l'assistance sera en place
- c) Toute parade ou intervention fera systématiquement l'objet d'une déduction. - (E Panel)

- d) L'absence de réaction dans une situation dangereuse fera aussi l'objet d'une déduction - (E Panel)
- e) Les entraîneurs ne sont pas autorisés à donner des instructions aux gymnastes et/ou à leur parler pendant toute la durée de passage - (E1)
- f) Le nombre d'Entraîneurs permis dans la salle de compétition pour les qualifications et la finale est le suivant:
 - Au Sol - Aucun entraîneur
 - Au Tumbling - 1 entraîneur
 - Au Mini-Trampoline - 2 entraîneurs
- g) Une zone dédiée sera prévue pour les autres entraîneurs, le personnel médical et les réserves pendant la réalisation des passages dans la salle de compétition.

8.4 Déclaration des Éléments

- a) Les éléments proposés au Sol, au Tumbling et au Mini-Trampoline doivent être entrés dans le système électronique, l'accès sera fourni par l'organisateur
- b) Les feuilles de difficultés doivent être complétées électroniquement en même temps que les accréditations
- c) Les corrections, sur les feuilles de difficultés peuvent être faites jusqu'au temps autorisé décrit dans le dossier de compétition
- d) Si une équipe fait des changements pour participer à la Finale, les nouvelles feuilles de difficultés doivent être rentrées dans le système comme expliqué ci-dessus

8.4.1 Feuilles de difficultés Sol

Les points suivants doivent être inscrits dans la feuille de difficultés du sol.

- a) Éléments de composition supplémentaires / exigences
 - Éléments de flexibilité F
 - Élément de groupe G
 - Séquence rythmique RS ←, RS →
 - Distribution de difficulté DD marquée avec une ligne horizontale
- b) Difficulté
 - Numéros de code pour les éléments qui sont calculés pour la note D
 - Combinaison avec deux difficultés notées sur la feuille } C
 - Symboles pour les difficultés qui seront prises en compte pour la note D
 - Les valeurs d'éléments de difficulté calculées
- c) Exigences chorégraphiques
 - Des formations doivent être dessinées avec des points, dans l'ordre d'exécution, pour que les formations et la position de chaque gymnaste soient clairement marquées

- Plans →, ←, ↑
- Directions <, >, ^, v
- Formation qui se déplace en forme de courbe à marquer CF

8.4.2 Feuilles de difficultés au Tumbling

- Symboles pour les éléments
- Les valeurs de difficulté calculées

8.4.3 Feuilles de difficultés au Mini-Trampoline

- Symboles pour les éléments
- Les valeurs de difficulté calculées

8.5 Pénalités relatives au comportement de l'entraîneur

Par le président du Jury Supérieur	Avertissement
Comportement inapproprié de l'entraîneur <u>sans impact direct</u> sur la note D de l'équipe	
Conduite non sportive	1 ^{ère} fois - avertissement oral
	2 ^{ème} fois - Exclusion de l'entraîneur de la salle de compétition
D'autres comportements flagrants, indisciplinés et abusifs	Exclusion de l'entraîneur de la salle de compétition

Comportement inapproprié de l'entraîneur <u>avec impact direct</u> sur la note D de l'équipe	
Conduite non sportive L'entraîneur parle agressivement aux juges	1 ^{ère} fois - 0.50 de pénalité sur la note finale d'équipe Et avertissement oral adressé à l'entraîneur
	2 ^{ème} fois - 1.0 de pénalité sur la note finale d'équipe Et exclusion de l'entraîneur de l'aire de compétition

Art 9 Réclamation (Art TR 6)

La procédure pour les demandes de révision des notes de difficulté (réclamations) est détaillée dans l'article 1.4 du règlement technique. Pour plus de détails se référer au dossier de compétition.

Art 10 Serment des entraîneurs

" Au nom de tous les entraîneurs et des autres membres de l'entourage des athlètes, je promets que nous ferons respecter et que nous défendrons pleinement l'esprit de sportivité et d'éthique selon les principes fondamentaux de l'Olympisme. Nous nous engagerons à éduquer les gymnastes afin qu'ils adhèrent au fair-play et à un sport sans drogue et qu'ils respectent toutes les Règles de l'UEG régissant les Championnats d'Europe."

SECTION 4 - RÈGLES POUR LE COMITÉ TECHNIQUE

Lors des compétitions officielles de l'UEG, les membres du Comité Technique UEG TEAMGYM constitueront le Jury Supérieur qui agira comme des superviseurs à chaque agrès.

Art 11 Le Comité Technique

11.1 Le Président du TC-TG

Le Président du Comité Technique TeamGym ou son représentant servira de président du Jury Supérieur.

Les responsabilités incluent :

- a) La Direction Technique globale de la compétition comme décrit dans les Règlements Techniques
- b) Appeler et présider les réunions et des sessions d'information de tous les juges
- c) Appliquer les prescriptions du règlement des juges relatives à la compétition
- d) S'assurer que l'organigramme publié dans le dossier de compétition est respecté
- e) Contrôler le travail des Superviseurs d'agrès et intervenir si nécessaire. Sauf dans les cas de réclamations sur les valeurs de difficulté, généralement, aucun changement de note est autorisé après l'affichage des notes sur les écrans
- f) Traiter des réclamations comme décrit ci-dessus
- g) Prononcer, en collaboration avec les membres du jury supérieur, les avertissements ou remplacer toute personne concernée par le jugement et dont le travail est considéré comme insuffisant ou qui n'a pas respecté le serment des juges
- h) Faire une analyse, avec le TC, pour évaluer les erreurs et les dérives et, si nécessaire, soumettre les résultats à la Commission disciplinaire de l'UEG
- i) Superviser le contrôle des dimensions des agrès selon les normes des agrès de l'UEG
- j) Vérifier le logiciel de compétition qui calcule les notes
- k) Dans des circonstances inhabituelles ou spéciales il peut nommer un juge à la compétition
- l) Soumettre un rapport au Comité exécutif de l'UEG, qui doit être envoyé au bureau de l'UEG dès que possible, et au tard 30 jours après la compétition, qui contient les éléments suivants :
 - Les remarques générales concernant la compétition, y compris les événements particuliers et les conclusions pour le futur
 - Les analyses de la performance du juge
 - Liste détaillée de toutes les interventions et changements de note
 - Les analyses techniques sur les valeurs de difficulté

11.2 Les Membres TC-TG

Pendant chaque phase de la compétition, les membres du Comité Technique TeamGym ou leurs représentants serviront de membres du Jury Supérieur et comme Superviseurs d'agrès pour chaque agrès.

Leurs responsabilités incluent :

- a) Participer à la conduite des réunions des juges et aux séances d'informations des juges, conseiller les juges pour un bon travail à leurs agrès respectifs
- b) Appliquer la 'charte des juges ' avec équité, cohérence et en accord avec les règles et critères en cours de validité
- c) S'assurer que la note reçue par le gymnaste pour son exercice est correcte ou intervenir selon le règlement
- d) Contrôler les agrès utilisés à l'entraînement, à l'échauffement et en compétition selon les normes des agrès de l'UEG
- e) Vérification et validation du système de notation
- f) Vérification et validation des systèmes d'enregistrement vidéo
- g) Vérifier que tout juge qui se déplace a été autorisé à la faire par son JA

SECTION 5 - RÈGLES POUR LES JUGES ET LES JURYS

Art 12 Devoirs de Juges

12.1 Généralités

Chaque Juge est entièrement et seul responsable de sa note.

Tous les membres des Jurys aux agrès ont la responsabilité :

- a) De connaître
 - Le règlement technique de l'UEG
 - Le code de pointage
 - Le règlement UEG pour les juges
 - Toute autre information technique nécessaire à l'accomplissement de leur tâche pendant la compétition
- b) Avoir une connaissance étendue de la gymnastique contemporaine et comprendre l'intention, le but, l'interprétation, et l'application de chaque règle
- c) Posséder le brevet international de juge du cycle en cours de validité et présenter le carnet du juge
- d) Assister à toutes les sessions d'informations prévues et toutes les réunions de juges avant la compétition auquel il participe
- e) Suivre les directives liées à l'organisation ou données par les autorités dirigeantes (c'est-à-dire. Instructions sur le système de notation)
- f) Assister aux entraînements quand c'est possible
- g) Être capable de réaliser différentes tâches nécessaires qui incluent :
 - Compléter correctement n'importe quelles feuilles de note demandées
 - Utiliser n'importe quel système d'entrée de note nécessaire
 - Faciliter le fonctionnement de la compétition
 - Communication efficace avec les autres juges
- h) Être bien préparé, reposé, vigilant et ponctuel avant le début de compétition, selon les instructions de l'organigramme
- i) Porter une tenue correcte comme décrit par l'UEG (noir bleu / costume noir - jupe ou pantalon - et chemise/chemisier blanc et la cravate pour les hommes)
- j) Chaque juge doit signer et confirmer ses notes au secrétariat avant de quitter le jury après chaque compétition

12.2 Le comportement de Juges

Pendant les Championnats, tous les juges doivent :

- a) Se comporter à tout moment d'une façon éthique et professionnelle
- b) Accomplir les fonctions décrites comme spécifié dans l'Article 12 ci-dessus
- c) Évaluer chaque exercice précisément, systématiquement, rapidement, objectivement et en cas de doute laisser l'avantage aux gymnastes
- d) Conserver un relevé de leurs propres notes
- e) Rester à son poste pendant la compétition sauf avec la permission du juge arbitre E1 (ou CD1 au Sol)
- f) Ne pas avoir de contact ou des discussions avec des gymnastes, des entraîneurs, des chefs de délégation ou d'autres juges, pendant la compétition

Des sanctions seront appliquées aux juges dont l'évaluation et le comportement ne sont pas appropriés. Ces sanctions seront prises en accord avec la version en cours du règlement UEG pour les juges et/ou le RT qui s'appliquent à la compétition.

Art 13 Composition des Jury par agrès

13.1 Les Jury par agrès (Panel de juges)

Pour le championnat Européen, le Jury par agrès sera constitué de :

- Un jury CD (Composition et Difficulté)
- Un jury E (Exécution)

Le CD1 et les JA- E1 sont les Juges arbitre des jurys et ils sont nommés par le Comité Technique de l'UEG conformément aux Règlements Techniques de l'UEG.

Les autres juges pour les jurys seront tirés au sort sous l'autorité du TC, conformément aux Règlements Techniques actuels ou à la Procédure qui dirige cette compétition.

La structure des jurys aux agrès pour les Championnats européens est la suivante :

Jury Championnats européens	
Jury de Sol	Tumbling et Mini-trampoline
Jury E - E1, E2, E3 et E4	Jury E - E1, E2, E3 et E4
CD Jury - CD1, CD2, CD3 et CD4	CD Jury - CD1 et CD2

Au Sol, les deux jurys sont assis séparément. Au Tumbling et Mini-trampoline les jurys sont assis ensemble à une seule table.

Des adaptations des jurys sont possibles pour d'autres compétitions internationales et pour des compétitions nationales et locales.

Art 14 Devoirs des Juges

14.1 Le Jury CD

- a) Les Juges du jury CD évaluent indépendamment, sans dérive et déterminent ensuite le contenu de la note D et de composition
- b) Le note C tient compte des exigences de composition
- c) Le contenu de la note D inclut la valeur de Difficulté
 - Le jury D doit enregistrer tous les changements de difficultés
- d) Le secrétaire (ou des juges individuels) entre les notes de composition et de difficulté dans l'ordinateur

14.1.1 Devoirs du jury de CD

- a) Pendant la compétition, vérifiez la valeur de difficulté des éléments réalisés qui respectent les normes au Sol, au Tumbling ou au mini-trampoline pour la note D
 - Au sol, la somme de toutes les difficultés que le juge valide compose la note D du Juge
 - Au tumbling et au mini-trampoline la moyenne des difficultés des 3 passages compose la note D du juge
- b) La note C est calculée avec un maximum de 4.0 points au Sol et 2.0 points au Tumbling et au Mini-Trampoline
- c) Incrire la note C et D sur le papier de transmission des notes en les signant de façon lisible ou les rentrer dans l'ordinateur
- d) Après avoir donné leurs notes C et D de façon individuelle, si les écarts de notes sont en dehors des tolérances, les juges de CD sont autorisés à discuter de leur note pour modifier s'il le faut leur propre note C et/ou D pour rentrer dans les tolérances

14.1.2 Devoirs du CD1

- a) S'assurer que le temps est chronométré pour l'exigence de distribution de difficultés par le juge CD2 au Sol
- b) Soumettre leur note avant qu'ils ne voient celle des autres juges
- c) Passer en revue les tolérances entre les notes de composition et les notes de difficulté des juges
- d) Appeler les juges en réunion en cas de différence de note en dehors de la tolérance
- e) Si les notes restent en dehors de la tolérance, calculer la note D de base pour la difficulté et/ou C de base
- f) Calculer la note finale de composition et de difficulté pour leur agrès

- g) Inscire la note C et D sur un papier de transmission des notes différents ou les rentrer dans l'ordinateur
- h) Appeler le Jury Supérieur pour passer en revue n'importe quelles réclamations sur la note D

- i) Après la compétition, soumettre un rapport écrit adressé au Président du TC-TG contenant les informations suivantes :
 - Une liste des infractions, ambiguïtés et décisions douteuses, avec le numéro et le nom des gymnastes
 - Les valeurs de difficultés et les changements qui ont été réalisés sur la difficulté

14.2 Le Jury E

- a) Les Juges du jury E évaluent indépendamment, de manière individuelle sans consulter les autres juges et détermine leur note E tout seul. La discussion n'est pas autorisée
- b) Le secrétaire (ou le juge individuel) entre la note E à 0,1pt près dans l'ordinateur

14.2.1 Devoirs du jury E

- a) Observer attentivement les exercices, évaluer les fautes et appliquer correctement les déductions correspondantes, de manière individuelle et sans consulter les autres juges
- b) Appliquer la déduction au Sol pour :
 - L'exécution
 - Les exigences chorégraphiques
- c) Appliquer la déduction au Tumbling et au Mini-Trampoline pour :
 - L'exécution
- d) Remplir les feuilles de notes, les signer lisiblement ou entrer leur note dans l'ordinateur
- e) Après calcul si les notes sont hors tolérances les juges d'exécution sont autorisés à discuter leur note et si nécessaire à les modifier
- f) Être capable de justifier sa note pour toutes les équipes

14.2.2 Devoirs E1

- a) Être le juge arbitre de l'agrès où il juge
- b) Lever le/la drapeau/lumière vert(e) ou autre signal, quand l'équipe peut commencer son passage
- c) S'assurer que le temps est chronométré par le juge E2
- d) Calculer et soumettre sa note avant de regarder les notes des autres juges E
- e) Calculer les déductions propres au Juge Arbitre
- f) Passez en revue les tolérances entre les notes des juges d'exécution
- g) convoquer une réunion de juge dans le cas d'une différence de note en dehors des tolérances
- h) Calculer la note D de base pour l'exécution si nécessaire
- i) Calculer la note finale pour l'exécution, la transmettre au secrétaire et donner la déduction JA

- j) Le secrétaire ajoutera la déduction du JA sur l'ordinateur et vérifiera que la note finale est la même.
- k) Informez le jury, s'il y a une déduction du juge arbitre après qu'ils aient sorti leur note
- l) Lien avec le Superviseur d'agrès :
 - Informer le Superviseur de l'agrès de n'importe quelles fautes de comportement. (Réf Art 5)
 - Informer si une interruption du programme a été causée par l'équipe ou un problème technique
- m) Appliquez la déduction selon les articles 24.4, 28.6, et 32.6

14.3 Fonction des Juges de Référence

Il n'y a pas de juge de Référence en TeamGym.

14.4 Droits des Juges

Dans le cas où une action est menée contre un juge, il peut faire appel au

- a) Jury Supérieur, si l'action a été amorcée par le Superviseur d'agrès
- b) Jury d'Appel, si l'action a été amorcée par le Jury Supérieur

14.5 Les fonctions des Secrétaires

- a) Les secrétaires doivent connaître le CoP et savoir se servir d'un ordinateur ; Ils sont d'habitude nommés par le Comité d'organisation local de la compétition
- b) Sous la surveillance des Juges arbitres d'E1 ou CD1, ils sont responsables de la bonne saisie des notes dans l'ordinateur

Art 15 Dispositions des Juges à la table

Les juges seront assis à un emplacement et à une distance de l'agrès qui permet une vue dégagée de la performance globale et qui leur permet d'accomplir leurs tâches de jugement.

Sol

E3	E1	Secrétaire	E2	E4
----	----	------------	----	----

Le jury E sera situé conformément au centre de la surface au sol et sera élevé approximativement 2 à 3 mètres comme indiqué dans les Directives d'Équipement.

CD3	CD1	Secrétaire	CD2	CD4
-----	-----	------------	-----	-----

Le jury de compo/Diff sera situé comme ci-dessus au centre du côté gauche de la surface au sol comme indiqué dans les Directives d'Équipement.

Tumbling / Mini-Trampoline

E3	E2	E1	Secrétaire	CD1	CD2	E4
----	----	----	------------	-----	-----	----

Les jurys du Tumbling et du Mini-Trampoline seront situés comme indiqué dans les Directives d'Équipement.

Des variations sur la position des juges est possible en fonction de l'installation de la salle de compétition.

Art 16 Le serment des Juges (TR 7.12)

Lors des Championnats d'Europe et autres manifestations internationales importantes, le jury et les juges doivent s'engager à respecter les termes du serment des juges :

“Au nom de tous les juges et officiels, je promets que nous remplirons nos fonctions pendant ces Championnats d'Europe (ou autres manifestations officielles de l'UEG) en toute impartialité, en respectant et en suivant les règles qui les régissent, dans un esprit de sportivité”.



PARTIE II

ÉVALUATION DES EXERCICES SECTIONS 6-7

PARTIE II - ÉVALUATION DES EXERCICES

SECTION 6 - RÈGLES EXPLIQUANT LES NOTES

Art 17 Composition

La composition des exigences est décrite dans les Sections respectives à chaque agrès.

Un maximum de 4.00 points est possible au Sol et de 2.00 points au Tumbling et Mini-Trampoline.

Art 18 Difficulté

La note D est l'addition des valeurs de difficulté de tous les éléments validés de la Table de Difficulté, pour chaque agrès.

18.1 Valeur de Difficulté (DV)

- a) Les DV sont les valeurs du tableau de difficultés dans les Annexes. Le total de la note D est ouvert il est seulement limité par le nombre d'éléments qui peuvent être pris en compte dans le calcul. La valeur de difficulté de chaque élément peut être augmenter avec les valeurs additionnelles

18.1.1 Reconnaissance des éléments de la DV

- a) Le jury de Composition et de difficulté reconnaîtra la valeur de difficulté de l'élément, sauf si l'élément n'est pas réalisé conformément aux exigences techniques de l'élément. Au Sol, seul les éléments mentionnés sur les feuilles de difficultés seront considérés
- b) Pour valider un élément de la DV il doit être exécuté selon la description de la position de corps correspondant dans le tableau de difficultés

18.1.2 Reconnaissance des éléments réalisés

- a) Au Sol
 - Les éléments seront reconnus s'ils remplissent les exigences décrites dans les annexes A1, A4 et A5
 - Tous les éléments reconnus doivent être notés sur la feuille
- b) Au Tumbling et au Mini-Trampoline
 - Les éléments seront reconnus s'ils remplissent les exigences décrites dans les annexes A2, A3 et A4

18.1.3 Nouveaux éléments

Les fédérations sont encouragées à soumettre de nouveaux éléments qui n'ont pas encore été exécutés et/ou n'apparaissent pas encore dans le tableau de difficultés.

La procédure est d'envoyer le nouvel élément au TC-TG par courrier électronique, via l'UEG, à tout moment pendant l'année.

- a) La demande de l'évaluation doit être accompagnée avec des dessins techniques, et d'une vidéo
- b) En principe, seulement les éléments qui seront exécutés lors d'un championnat d'Europe TeamGym apparaîtront dans le Code de Pointage
- c) Pour être reconnu comme un nouvel élément, l'élément doit être réalisé avec succès dans un Championnat UEG
- d) Les nouveaux éléments doivent être présentés au plus tard deux mois avant les championnats
- e) Le TC-TG évaluera la valeur de difficulté de ces nouveaux éléments
- f) La décision sera alors communiquée dès que possible et par écrit à la Fédération qui en aura fait la demande
- g) Les juges seront informés de l'ajout de cet élément avant la compétition respective

Art 19 Note d'exécution 10.00 (Performance)

Pour la perfection de l'exécution, de la combinaison et pour la valeur artistique de l'exercice, la gymnaste peut obtenir la note E de 10.00 points.

Au Sol, la note E inclut la déduction pour des fautes d' :

- Exécution
- Exigences chorégraphiques

Au Tumbling et au Mini-Trampoline, la note E inclut la déduction des fautes d' :

- Exécution

19.1 Évaluation par le jury E

Les juges E jugent l'exercice et appliquent les déductions indépendamment les uns des autres.

Chaque exercice est évalué en faisant référence à l'exécution parfaite.

Tout ce qui ne correspond pas à ces références est pénalisé.

- Au sol la note E est la somme de toutes les déductions retranchées aux 10 points d'exécution
- Au tumbling et Mini-trampoline la note d'exécution est la moyenne de la somme des déductions de chaque passage retranchée au 10 points d'exécution

Une bonification (0.1) peut être ajoutée à la note E de chaque juge d'exécution.

SECTION 7 - CALCUL DU LA NOTE FINALE

Art 20 Règles pour calculer la note

20.1 Généralités

Les règles pour l'évaluation des exercices et le calcul de la note finale sont les mêmes pour toutes les phases de compétition. (Qualification, Finale)

20.2 Répartitions des points

	Sol	Tumbling	Mini-Trampoline
Composition	4.0	2.0	2.0
Difficulté	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Exécution	10.0	10.0	10.0

20.3 Calculer la note finale avec les notes de tous les juges

- Après chaque performance, les juges calculent leur note à 0.1 pt près
- Ils le soumettent au JA
- Le JA passe en revue les notes pour vérifier qu'ils sont dans la tolérance
- S'ils ne sont pas dans la tolérance le JA convoquera une réunion ou discutera avec le juge concerné par cet écart
- Si les juges n'arrivent pas à se mettre d'accord, la note de base est calculée

20.4 Calcul de la note finale

- Pour un jury composé de 4 juges, la note finale est la moyenne des deux notes intermédiaires
- Pour un jury composé de 2 juges, la note finale est la moyenne des deux notes

20.4.1 Tolérance entre les juges pour la note finale de C

- Pour le Sol (4 juges), la tolérance entre les juges est de 1 point.
- Pour le Tumbling et le Mini-Trampoline (2 juges), la tolérance entre les Juges est 0.2
- Si les juges ne sont pas d'accord, la note C de base est calculée

20.4.2 Tolérance entre les juges pour la note finale de D :

- Pour le Sol (4 juges), la tolérance entre les deux notes intermédiaires est de 0,6pt. Pour le jury entier (note la plus haute et note la plus basse) la tolérance est de 1.0 pt

- b) Pour le Tumbling et le Mini-Trampoline (2 juges), la tolérance entre les Juges est 0.2 pt
- c) Si les juges ne sont pas d'accord, la note D de base est calculée

20.4.3 Tolérance entre les juges pour la note finale de E :

- a) Pour le Sol, le Tumbling et le Mini-Trampoline, les écarts de note pour le jury entier (note la plus haute et note la plus basse) et entre les deux notes intermédiaires sont indiqués dans le tableau ci-dessous

Note finale Exécution	Tolérances autorisées Pour les notes intermédiaires	Tolérances autorisées Pour le jury entier (note la plus haute et note la plus basse)
9.00 - 10.00	0.2	0.6
8.00 - 8.95	0.3	0.6
7.00 - 7.95	0.4	1.0
6.00 - 6.95	0.5	1.0
< 6.0	0.6	1.0

- b) Le juge E1 doit calculer la note finale préliminaire la note E avant de vérifier la tolérance
- c) Si la différence entre les notes extrêmes des juges est trop grande ou la différence entre les notes médianes n'est pas dans la tolérance, le juge arbitre E1 convoque une réunion afin de discuter la note.
- d) Lors de la réunion, les actions suivantes peuvent être prises :
- Les juges ajustent leur note E de telle sorte qu'elles soient dans la tolérance autorisée
 - La note E de base est utilisée pour définir la note finale de « E », si les juges ne sont pas d'accord

20.4.4 Calcul de la note de base

Dans le cas où le jury est composé de 4 juges :

$$\text{Note D de base} = \frac{\text{moyenne de 2 notes médianes} + \text{note juge arbitre (E1)}}{2}$$

Dans le cas où le jury est composé de 2 juges :

$$\text{Note D de base} = \frac{\text{moyenne de 2 notes} + \text{note juge arbitre (E1)}}{2}$$

Exemple pour un jury composé de 4 juges :

Chef Juge (E1)	8.300*
Juge E2	8.900
Juge E3	8.300
Juge E4	8.800*

La note 'E' serait de 8.550, mais les deux notes intermédiaires ne sont pas dans la tolérance autorisée.

La note D de base = $(8.550 + 8.300) / 2 = 8.425$ (3 décimales)

20.5 Calcul de la note finale par agrès

- La note finale sur chaque agrès sera établie en additionnant les 3 notes : note C, note D et note E
- Le jury de CD établit deux notes : note C et note D
 - La note C est basée sur les exigences de Composition
 - La note D est une évaluation du contenu de difficulté de l'exercice
- Le jury E évalue la note E basée sur l'exécution du programme
- Le JA (E1 et CD1) calcule la note finale à 0.005 pt près
- La note finale d'un agrès est l'addition de note C, la note D et la note E, moins les déductions de Juge arbitre E1 à 0.005 pt près

Exemple pour un Jury au Sol :

Note Finale = note C + note D + note E - Déduction du Juge arbitre (E1)

Note C	Composition	-1.0 (manque un élément de compo)	3.000
Note D	Difficulté	Somme de tous les éléments acceptés	5.700
Note E	Exécution	1.6 Déduction de 10.0	8.400
		Déduction du Juge arbitre (E1)	- 0.000
		Score Final D'agrès	<u>17.100</u>

20.6 Calcul de la note finale pour chaque Équipe

- a) La note finale pour chaque Équipe sera établie en additionnant les notes finales de chaque agrès - le Sol, le Tumbling et Mini-Trampoline, moins les pénalités appliquées par le Jury Supérieur
- b) Exemple de calcul de la note finale pour l'équipe

Score Final = note du Sol + note du Tumbling + note du Mini-Trampoline - pénalités JS

Sol	17.100
Tumbling	15.700
Mini-Trampoline	18.400
Pénalités Jury Supérieur (JS)	-00.000
Note finale de l'équipe	<u>51.200</u>



PARTIE III

LES AGRES

SECTIONS 8 - 10

PARTIE III - LES AGRES

SECTION 8 - SOL

Art 21 Exigences

21.1 Généralités

- a) Le Programme au Sol est un mouvement d'ensemble réalisé par tous les membres de l'équipe et exécuté en musique. La musique doit soutenir les mouvements ; La musique avec parole est déductible. La durée pour le programme au Sol est comprise entre 2'15 et 2'45
- b) Tous les gymnastes de l'équipe doivent participer au programme de Sol
- c) Le programme entier doit être réalisé à l'intérieur de la surface au sol (14m x 16m)
- d) L'équipe doit courir dans l'arène de compétition quand les organisateurs de la compétition les y autorisent. L'équipe s'aligne devant le bord du praticable où ils attendent le/la drapeau/lumière vert(e). Après que le/la drapeau/lumière vert(e) soit levé(e), l'équipe court jusqu'à leur position de départ au sol. Ils commencent leur programme quand la musique commence
- e) Le programme au Sol doit être exécuté avec le bon équilibre, la technique, l'amplitude et l'extension. L'équipe doit montrer une synchronisation et une uniformité dans la réalisation de leur chorégraphie. Tous les éléments choisis doivent être exécutés avec dynamisme, les séquences chorégraphiques doivent montrer une continuité de mouvement avec une aisance logique et naturelle
- f) Le programme au sol se compose d'une chorégraphie faite à base de différents éléments gymniques où tout le corps est engagé
- g) Les formations doivent être claires et visibles. Les transitions, les déplacements que font les gymnastes en changeant de formation doivent avoir de la qualité gymnique
- h) Le programme doit être exécuté dans des directions différentes et dans des plans différents

21.2 Exigences de Composition (4.0)

La note C consiste en quatre éléments de composition différents et des exigences. Ces composants de score de composition sont :

- Élément Flexible/Modulable(F)
- Élément de groupe (G)
- Séquence rythmique (RS)
- Exigence de distribution de difficulté (DD)

Chacune de ces exigences de composition, et seulement une, doivent être notées sur la feuille de difficulté. Si plusieurs exigences sont notées, uniquement la première est comptabilisée. Chaque exigence validée (car correctement exécutée) obtient 1.0pt pour la note C.

21.3 Les exigences de Difficulté (valeur ouverte)

La note D consiste à additionner neuf valeurs d'élément de difficulté différentes et une valeur de combinaison. Tous les éléments de difficulté que l'équipe veut compter doit être marqués sur la feuille de difficultés. Seulement ces neuf seront comptabilisés, les neuf contiennent les difficultés pour la combinaison. Toutes les valeurs d'élément sont listées dans le tableau de difficultés à l'Annexe A1. Pour obtenir la valeur de difficulté de l'élément, l'équipe entière doit exécuter l'élément correctement.

21.4 Exigences d'exécution (10.0)

Deux types de déduction peuvent être prises pour la note E :

- Déduction d'exécution (Tableau des Fautes Générales et Pénalités, Annexe A5)
- Exigences chorégraphiques

La somme de ces deux groupes de déductions est soustraite au 10.0pt

- Un bonus (0.1) peut être ajouté à la note E de chaque juge

Art 22 Composition (4.0)

Éléments de composition supplémentaires / exigences

22.1 Généralités

La note C est calculée par le jury de CD. La note C sera calculée seulement avec les éléments marqués sur la feuille de difficultés.

22.2 Définitions pour éléments de composition supplémentaires / exigences

22.2.1 Élément Flexible/Modulable(F) 1.0

a) Les gymnastes de l'équipe peuvent choisir individuellement un élément Flexible/Modulable qu'ils réalisent en même temps en accord avec la chorégraphie. Chaque gymnaste peut choisir parmi :

- Grand écart (droite ou gauche)
- Grand écart facial
- Fermeture – écrasement (Écart de jbe Min 90°, Buste à 45° ou moins du sol)
- Fermeture genoux poitrine

- b) Pour cet élément, la position doit être visible mais non tenue. Si cet élément n'est pas réalisé conformément à l'attendu les 1.0 point ne seront pas attribués et la valeur de composition sera réduite
- c) Si un ou deux gymnastes rate l'élément l'équipe aura une note C de 0,5pt (valeur de la composition divisée par deux). Si trois ou plus ne réalisent pas correctement l'élément, la valeur pour l'élément flexible/modulable est zéro
- d) Si un gymnaste n'essaye même pas de réaliser l'élément la valeur de composition est zéro
- e) L'élément doit être marqué « F » dans la feuille de difficultés

22.2.2 Groupe d'élément (G) 1.0

- a) Le programme peut inclure plus d'un groupe d'élément mais un seul doit être marqué sur la feuille de diff et sera compté dans la note C
- b) Tous les gymnastes doivent participer et jouer un rôle actif dans ce porter ou lancer (une élévation visible du Sol ou un saut (c'est-à-dire élévation, être soulevé, jeté pour être rattrapé après avoir été lancé.)
- c) Élévation signifie que le gymnaste est soulevé totalement du Sol par le support actif de son partenaire
 - Le support actif signifie que le porteur doit être actif pour que l'élévation se fasse ou il doit maintenir sa position pour porter le voltigeur. (Il n'est pas juste allongé ou à genou (balasana : posture de l'enfant) au sol.)
- d) Le gymnaste soulevé doit rester plus longtemps en l'air que s'il exécutait l'élément seul
- e) L'élément doit être exécuté en même temps dans chaque groupe (le groupe est composé de trois ou plusieurs gymnastes, le mouvement par deux n'est pas compté comme un élément de groupe) ou ensemble avec l'équipe entière
- f) Chaque groupe peut réaliser des porters/lancers différents. Si l'élément de groupe n'est pas exécuté selon la définition, les 1.0 pt ne sont pas attribués
- g) L'élément doit être marqué « G » sur la feuille de difficultés

22.2.3 Séquence Rythmique (RS) 1.0

- a) Le programme au Sol peut inclure plus d'une séquence mais une seule doit être marquée sur la feuille de diff et sera comptée dans la note C
- b) L'équipe entière doit exécuter la même séquence
- c) Pendant la séquence tous les gymnastes doivent traverser en même temps tout le praticable (de gauche à droite (ou inversement), de haut en bas (ou bas en haut) ou dans la diagonale)
- d) Les gymnastes peuvent réaliser la séquence en un ou deux groupes. Les groupes peuvent démarrer à différents endroits du praticable. Un groupe est composé de trois ou plusieurs gymnastes
- e) La position de départ et de fin pour chaque gymnaste ne doit pas être éloignée de plus de 3m des limites du praticable. Pour une RS en diagonale la distance est de maximum 5m du coin du praticable

- f) Changer de formation pendant la séquence est autorisé
- g) La séquence doit avoir au moins un changement de tempo et pas d'arrêt
- h) Le nombre d'éléments réalisés est facultatif
- i) Il n'est pas autorisé d'exécuter des éléments de difficulté dans la RS
- j) Toutes les exigences suivantes doivent être réalisées pour avoir les 1.0 pt :
 - Tous les gymnastes exécutent la même séquence (effet miroir autorisé)
 - Tous les gymnastes exécutent la RS en même temps
 - Traverser le praticable (3 options possibles)
 - Changement de tempo et pas d'arrêt
 - Aucun élément de difficulté inclus
- k) Le début et la fin de la RS doivent être marqués sur la feuille de difficultés du Sol avec RS→ pour le début et RS→ pour la fin

22.2.4 Répartition des Difficultés (DD) 1.0

- a) Les éléments de difficulté doivent être répartis dans le programme au Sol
- b) Au moins trois éléments de difficulté doivent être réalisés après 1 minute 30 secondes
- c) Si trois éléments de difficulté différents ne sont pas exécutés après 1 min 30 sec les 1.0pt ne sont pas attribués. Le temps 1.30 doit être marqué sur la feuille de difficultés avec une ligne horizontale pour que l'on voit quels éléments de difficulté sont exécutés après le délai
- d) Ces trois éléments doivent être marqués sur la feuille de difficultés

Art 23 Difficultés (Valeur ouverte)

23.1 Généralités

23.1.1 Éléments qui composent la valeur de difficulté

- a) La valeur de la difficulté est calculée sur les neuf éléments, y compris les combinaisons, par type de difficultés :

Pivots/Éléments d'équilibre/Force	4
Sauts	3
Éléments acrobatiques	2

Si il y a plus de neuf éléments marqués sur la feuille seulement les neuf premiers comptent
- b) Toutes les valeurs des éléments sont affichées dans le tableau de difficulté en annexe A1
- c) La valeur des éléments de force/équilibre/Pivot, les sauts les éléments acrobatiques et la combinaison sont tous additionnées pour calculer la valeur de difficulté(DV). La note D est calculée par le jury CD. Exemple pour calculer la note D pour les éléments acrobatiques : $A203 + A403 = 0.6$, DV pour les acrobaties est 0.6

- d) Le même élément ne peut être comptabilisé qu'une seule fois. Réalisé et marqué le même élément deux fois ou plus ne change rien à la règle de limitation du nombre autorisé d'élément qui doit être marqué sur la feuille de difficulté à savoir 9
- e) Si une équipe a noté plus d'éléments que le nombre autorisé, les juges comptabiliseront uniquement les premiers éléments notés

23.1.2 Identification des difficultés

- a) L'équipe est autorisée à réaliser plus de diff que notée sur la feuille. Seules les diff écrites sur la feuilles sont comptabilisés. Les diff doivent être notées dans le bon ordre à côté de la formation dans laquelle l'élément est réalisé
- b) Les éléments de difficulté (les 9) doivent être marqués avec le numéro de code et le symbole. La combinaison entre deux éléments de difficultés doit être marquée avec } C
- c) Si à cause d'une blessure (certifié par le médecin de l'UEG) une équipe a besoin de changer une difficulté inscrite sur la feuille de diff, elle peut le faire avant leur programme au sol
- d) Les éléments de difficultés qui sont inscrits sur la feuille et qui rentrent dans le calcul de la valeur de diff doivent être différents (numéro de code différent)

23.1.3 Exigence de réalisation

- a) La réalisation de chaque diff doit être effectuée dans le respect des normes définitions (cf. Annexes A1, A4 et A5). Sinon l'élément ne sera pas comptabilisé ou sa valeur sera réduite (et pas réévalué)
- b) Tous les gymnastes de l'équipe réalisent la même difficulté avec le même numéro de code, et variation A/B/C. L'élément doit être réalisé avec les bras et les jambes dans la même position. (Sauf le maintien sur les mains) l'effet miroir est autorisé (ex. effectué un saut ou un pivot avec un pied d'appel différent)
- c) L'élément doit être réalisé par tous les gymnastes en même temps en accord avec la chorégraphie. En accord avec la chorégraphie signifie que l'élément chorégraphié doit être réalisé en même temps. Si par exemple un gymnaste est en retard sur le programme mais réalise correctement l'élément mais plus tard que les autres, l'équipe garde sa valeur pour la difficulté (déduction en exécution pour manque de synchronisation)
- d) Pas plus de trois pas (marche ou course) sont autorisés avant n'importe quelle diff, en accord avec la chorégraphie

23.1.4 Baisse de la DV des éléments

- a) La valeur de difficulté est attribuée de façon totale si tous les gymnastes réalisent la diff notée sur la feuille correctement
- b) Si tous les gymnastes essayent de réaliser la diff mais qu'un ou deux gymnastes ne réalisent pas correctement l'élément, l'équipe obtient une note D réduite de 50%
- c) Si trois ou plus de gymnastes ne la réalisent pas la valeur de difficulté est à zéro

- d) Si un ou plus d'un gymnaste n'essaye pas de réaliser l'élément la valeur sera zéro
- e) Des petites fautes d'exécution n'affectent pas la valeur de difficulté, si l'élément est réalisé avec les exigences de la difficulté (ex. flexion de la jambe d'appui < 15° SB603)
 - Pour des éléments avec des rotations ou des tours la tolérance doit être inférieure ou égale à 45° pour une sur ou sous rotation
 - Des éléments flexibles additionnelles n'affecte pas la DV

23.2 Éléments de difficulté

23.2.1 Éléments d'équilibre

- a) Quatre (4) différents éléments d'équilibre doivent être pris en compte pour le calcul de la valeur de diff. Ces 4 éléments d'équilibre doivent être écrits sur la feuille de diff.
- b) Un de ces éléments doit être le maintien sur les mains HB1001. Au moins un des éléments doit être dynamique (pivot ou un élément de force) et un autre statique. Le quatrième peut être un des trois

23.2.2 Sauts (J)

Trois (3) différents sauts sont pris en compte pour le calcul de la valeur de diff.

C'est la position du corps dans la phase aérienne du saut qui le définit. La position pendant l'envol, les rotations et les positions de réception définissent la valeur de la difficulté.

23.2.3 Acrobaties (A)

Deux éléments acrobatiques différents compteront pour le calcul de la valeur de difficulté. Les éléments acrobatiques doivent être conformes aux normes gymniques pour être reconnus.

23.2.4 Combinaison (C)

La valeur de la combinaison sera attribuée si la liaison entre les deux éléments parmi les neuf est directe comme ci-dessous :

- Saut + saut
- Saut + pivot ou maintien
- Saut + acrobatie

Ou inversement

Le calcul se fait par addition de la valeur des deux éléments combinés divisé par deux.

(Valeur de diff du premier + valeur de diff du second) / 2

Une équipe ne peut noter sur la feuille de diff qu'une combinaison.

Tous les gymnastes doivent réaliser avec succès la liaison directe pour valider la valeur de la combinaison.

Tous les gymnastes doivent réaliser la combinaison au même moment en accord avec la chorégraphie.

Art 24 Exécution (10.0)

24.1 Généralités

Lors du calcul de la note E, les déductions des juges sont déduites des items suivants :

- Exécution
- Exigences de Chorégraphie
- Bonification d'Exécution

Les déductions d'exécution et les exigences de chorégraphie sont additionnées et ensuite retranchées aux 10.00 points.

24.2 Déductions d'exécution

Le principe est d'identifier les fautes mineures, moyennes et grandes et d'appliquer la déduction basée sur le nombre de gymnaste qui fait la faute. Chaque juge E applique la déduction en fonction des groupes de faute : très petite, petite, moyenne, grande, très grande et une chute.

Tableau des déductions d'exécution				
Nombre de faute ↓	Taille de la faute →	Faute mineure	Faute moyenne	Faute Majeure
Un gymnaste réalise la faute		Très petite 0.1	Petite 0.2	Moyenne 0.4
Moins de la moitié de l'équipe réalise la faute		Petite 0.2	Moyenne 0.4	Grande 0.7
La moitié ou plus de la moitié réalise la faute.		Moyenne 0.4	Grande 0.7	Très grande 1.0

Très petite 0.1

Cette déduction est appliquée quand la faute est petite ou réalisée par un seul gymnaste.

Petite 0.2

Cette déduction est appliquée quand la faute est petite et réalisée par moins de la moitié de l'équipe. Elle peut aussi être appliquée quand une faute moyenne est réalisée par un seul gymnaste.

Moyenne 0.4

Cette déduction est appliquée quand la faute est moyenne et réalisée par moins de la moitié de l'équipe. Elle peut aussi être appliquée quand une petite faute est réalisée par la moitié ou plus de la moitié de l'équipe. (Ex. toute l'équipe n'utilise pas son corps, pas de dynamisme dans l'exécution).

Elle peut aussi être appliquée quand une grande faute est réalisée par un seul gymnaste.

Grosse 0.7

Cette déduction est appliquée quand la faute est grande et réalisée par moins de la moitié de l'équipe. Elle peut aussi être appliquée quand une moyenne faute est réalisée par la moitié ou plus de la moitié de l'équipe.

Très grande 1.0

Cette déduction est seulement appliquée quand la faute est grande et réalisée par la moitié ou plus de la moitié de l'équipe.

Sans précision la déduction est par faute à chaque fois pour l'équipe. Chaque juge donne une note à une précision de 0.1 pt près.

Les déductions en exécution sont résumées dans le tableau des fautes d'exécution A5.

24.2.1 Définitions de l'exécution et des déductions

24.2.1.1 Faux nombres de gymnastes

S'il y a plus ou moins de gymnastes que prévu, ou pour une équipe mixte s'il n'y a pas le même nombre de femmes/hommes il y aura une déduction.

S'il y a une interruption du programme au sol et qu'il y a moins de 8 gymnastes sur le sol, il n'y aura pas de déduction pour faux nombre de gymnastes.

Déduction de 1.0 par gymnaste manquant/supplémentaire

24.2.1.2 Précision dans les formations

Toutes les formations doivent être précises. (Ex. une ligne droite doit être droite).

La déduction appliquée équivaut à une petite faute.

24.2.1.3 Transitions

Les transitions doivent inclure des éléments/mouvements pour passer d'une formation à une autre ou aider à la préparation pour exécuter le groupe d'éléments.

Qualité des transitions

Les transitions doivent correspondre à un passage gymnique et rythmique de qualité et s'inscrire naturellement dans le programme au sol.

Les transitions simples comme marcher, courir sans chorégraphie est déductible à chaque fois.

La déduction appliquée équivaut à une petite faute.

Accès facile :

Les transitions doivent être réalisées de façon fluide, sans pas intermédiaire ou grand pas pour se placer ou être serré dans un espace insuffisant. Le manque d'accessibilité est déductible à chaque fois.

La déduction appliquée équivaut à une petite faute.

24.2.1.4 Synchronisation par rapport à la musique

L'équipe doit réaliser les éléments en même temps quand la chorégraphie le prévoit.

La déduction appliquée peut être une faute petite, moyenne ou grande.

24.2.1.5 Uniformité dans l'exécution

L'équipe doit réaliser le même mouvement et élément de la même façon, à moins que la chorégraphie soit faite pour montrer clairement des éléments différents.

Les éléments de difficulté comptabilisés pour la valeur de difficulté doivent tous (excepté le maintien sur les mains) être réalisés de la même façon. Exemple : DB201 la jambe libre doit être placée au même endroit par tous les gymnastes de l'équipe.

La déduction appliquée peut être une faute petite ou moyenne.

24.2.1.6 Réalisation des éléments de difficultés et des éléments flexibles

Les éléments doivent être réalisés conformément aux exigences de réalisation.

La déduction appliquée peut être une faute petite, moyenne ou grande.

24.2.1.7 Exécution dynamique

L'équipe doit réaliser son programme avec une exécution dynamique. L'exécution dynamique inclut un bon rythme et une utilisation de l'espace avec relâchement et accélération. Les séquences de chorégraphie doivent montrer une continuité dans les mouvements avec une aisance logique et naturelle. L'élan accumulé sur le précédent mouvement doit être utilisé pour le suivant sans qu'il y ait besoin d'une force supplémentaire. Il ne doit pas y avoir d'arrêt entre les mouvements ou de pause pour se préparer à l'exécution d'éléments. Tous les mouvements et les éléments doivent favoriser l'exécution dynamique.

Les séquences réalisées uniquement avec des mouvements de bras isolés ou de jambes isolées sans accompagnement du buste impliqueront toujours une déduction.

La déduction appliquée est une petite faute.

24.2.1.8 Amplitude et Extension

Les éléments et les mouvements doivent être effectués avec une amplitude optimale. L'extension doit être visible dans chaque élément durant toute la durée du programme.

La déduction appliquée est une petite faute.

24.2.1.9 Équilibre et contrôle de l'exécution

Le programme au sol doit être effectué avec contrôle et équilibre. Une déduction sera appliquée pour tous les déséquilibres : des pas ou des sauts additionnels, des mouvements de bras ou de jambes et des appuis de la main.

La déduction appliquée peut être une petite ou moyenne faute.

24.2.1.10 Chute 0.3

Si un gymnaste tombe d'une position debout ou sur les mains à une position sur les fesses / en arrière / en avant ou sur le côté, ou s'il pose une main pour garder l'équilibre la déduction sera de 0.3 à chaque fois par gymnaste.

24.2.1.11 Sortie de praticables

Sortie de la surface au Sol matérialisée (14 x 16 m), c'est-à-dire toucher le sol avec n'importe quelle partie du corps en dehors du marquage, entraînera une déduction à chaque fois. La ligne blanche qui délimite le praticable fait partie de l'aire autorisée.

La déduction appliquée est une petite faute.

24.2.2 Exigences de chorégraphie

24.2.2.1 Mouvements qui correspond à la musique (0.2)

Il doit y avoir une relation entre la musique et le mouvement. Le programme au sol doit donner le sentiment de « voir ce que vous entendez et d'entendre ce que vous voyez ».

Déduction de 0.2 une fois pour l'équipe.

24.2.2.2 Formations (1.6)

Nombres de formations

Il doit y avoir 6 formations différentes dans le programme au Sol. Les formations sont comptabilisées si les formes sont différentes. Changer uniquement la taille de la formation ne suffit pas à la différencier (un petit cercle et un grand cercle sont la même formation)

Déduction de 0,2 pour chaque formation manquante.

Grande formation

Il doit y avoir au moins une grande formation où tous les gymnastes sont placés en une seule forme (pas plusieurs petits groupes). La taille de la formation doit être tout autour du praticable (pas plus loin d'un mètre des quatre côtés du sol). Une diagonale ne remplit pas cette exigence.

Déduction de 0.2 pour manque de grande formation.

Petite Formation

Il doit y avoir une petite formation (compacte), pas plus grande de 4m*4m.

Déduction de 0.2 pour manque de petite formation.

Formation en forme de courbe et qui se déplace (CF)

Il doit y avoir une formation en forme de courbe qui se déplace. Une formation est comptabilisée comme telle si le chemin que les gymnastes empruntent est clairement arrondi et les gymnastes le suivent tout au long de la forme courbée. La taille et la forme de la courbe peut être modifiée pendant le déplacement. La courbe doit être visible. Toute l'équipe peut réaliser une formation ensemble ou en deux courbes et deux groupes. Le minimum de gymnastes dans une formation arrondie et qui se déplace est de 4 gymnastes.

Cette formation doit être indiquée sur la feuille de difficultés CF.

Déduction de 0.2 pour manque de formation arrondie et qui se déplace.

24.2.2.3 Plans (0.4)

Le programme au sol doit inclure le déplacement des gymnastes sur différent plan (en arrière et sur le côté (droite ou gauche), cela peut varier au sein de l'équipe. (Certains gymnastes peuvent se déplacer à gauche et d'autre à droite).

Pour ces deux plans, l'équipe doit réaliser au moins une séquence de 3 différents éléments/mouvements.

En arrière les éléments doivent être réalisés en reculant et pour les côtés, en se déplacement sur le côté. Le côté peut changer de sens pendant la séquence mais les mouvements doivent continuer dans la même direction. Un pas intermédiaire est autorisé. Les acrobaties ne peuvent pas être utilisées pour se déplacer dans les plans. Tous les gymnastes doivent faire chaque plan en même temps.

Déduction pour manque de plan est 0.2 par plan.

Les plans doivent être écrits sur la feuille de difficulté avec des flèches. ↑,↔

24.2.2.4 Directions (0.6)

Le programme doit être exécuté face à 3 directions en avant, en arrière et droite OU gauche. (Toute l'équipe choisit la direction droite ou gauche).

Les directions face aux diagonales ne sont pas exigées ni comptabilisées. Tous les gymnastes doivent faire les directions demandées en même temps pour répondre à cette exigence. Pour comptabiliser ces directions, l'équipe doit réaliser une séquence d'au moins 3 éléments/mouvements différents face à ces directions.

Déduction de 0.2 par direction manquante

Cette exigence doit être notée sur la fiche de difficulté avec les symboles \wedge (arrière), \vee (avant) et $<$ ou $>$ (gauche ou droite).

24.2.3 Exigences chorégraphiques

Tableau des exigences chorégraphiques	
Mouvements correspondent à la musique	0.2
Formations	0.2 par formation
- 6 différentes formations	
- grande formation	0.2
- petite formation	0.2
- formation arrondie qui se déplace	0.2
Plans	
- Arrière	0.2
- Cotés (droit ou gauche)	0.2
Directions	
- Devant	0.2
- Derrière	0.2
- Droite ou gauche	0.2

24.3 Bonification (max 0.1)

Si le programme au sol ou une partie du programme est réalisé avec une excellente maîtrise ou que le sentiment du programme est particulièrement bien transmis au public, l'équipe peut se voir attribuer une bonification.

Bonif de 0.1 par équipe sur chaque note E de chaque juge d'exécution.

24.4 Déduction d'exécution du Juge arbitre (E1)

Les déductions du juge E1 sont déduites sur la note finale.

24.4.1 Interruption du programme au sol (1.0)

Si un gymnaste arrête l'exécution du programme et quitte le sol, il y aura une déduction.

Déduction JA de 1.0pt par gymnaste pour interruption du programme au sol.

24.4.2 Temps incorrect (0.3)

La durée du mouvement est entre 2 min 15 sec et 2 min 45 sec. Le chronométrage commence avec la musique et se termine lorsque le dernier mouvement est exécuté.

Les éléments effectués après la limite de temps seront reconnus et jugés.

Déduction JA pour le temps est de 0.3 et elle s'applique si la durée est trop courte ou trop longue.

Déduction JA de 2.0 sera appliquée pour un programme très court (moins de 2min). E2 fait le chronomètre.

24.4.3 Musique incorrecte (0.3)

La présentation complète du programme au sol est effectuée sur une musique libre. La musique doit être instrumentale et sans parole. Autrement dit, aucun mot, même si on ne comprend pas le sens des mots. La voix humaine peut être utilisée comme un instrument. Par exemple, un bourdonnement ou un sifflement.

Une déduction de 0.3 sera appliquée pour absence de musique ou pour une musique avec des paroles.

24.4.4 Tenue incorrecte (0.3)

Les éléments suivants entraînent une déduction pour tenue incorrecte :

- Manque le numéro du gymnaste sur la tenue
- Perte d'objets (y compris le numéro)
- Port de chaussons (si choisi par l'équipe)
- Peinture sur le corps (sauf de vrai tatouage)

La déduction JA pour tenue incorrecte est 0.3 une fois.

24.4.5 Port de bijoux

Aucun bijou d'aucune sorte ne peut-être être porté par les gymnastes conformément à l'article 4.2.1.

La déduction JA pour port de bijoux est de 0.3 une fois.

24.4.6 Port de bandages (0.3)

Les bandages (y compris les poignets de renforcement) doivent être fixés solidement et d'une couleur discrète conformément à l'article 4.2.1.

La déduction JA pour port de bandages mal fixés ou de couleurs vives est de 0.3 une fois.

24.4.7 Non-respect des exigences de l'agrès ou de la compétition (0.3/item)

- Cette déduction est utilisée dans les cas suivants :
- Entrer sur l'aire de compétition sans y être autorisé
- Ne pas courir jusqu'à la position de départ du sol
- Changer un gymnaste pendant le programme au sol

24.5 Résumé des déductions d'exécution du juge Arbitre E1

Résumé des déductions d'exécution du JA	
1. Interruption du programme au sol	1.0 par gymnaste
2. Temps - Au-dessus/ en dessous - Trop court (<2 min)	0.3 2.0
3. Musique - Absence de musique - Musique avec des paroles	0.3 une fois
4. Tenue incorrecte - Manque le numéro de compétition sur la tenue - Port de chaussons (si choisi par l'équipe entière) - Perte d'objets (y compris le numéro) - Faux tatouage	0.3 une fois
5. Port de bijoux	0.3
6. Port de bandage mal mis ou trop voyant	0.3
7. Non-respect des règles de l'agrès et des exigences de la compétition - Entrée sur l'aire de compétition sans y être autorisé - Ne pas courir jusqu'à la position de départ du sol - Changer un gymnaste pendant le programme au sol	0.3 par item

SECTION 9 - TUMBLING

Art 25 Exigences

25.1 Généralités

- a) Tous les gymnastes participant au tumbling doivent avoir participé au Sol, sauf si le médecin de l'UEG les excuse en raison d'une blessure (Pénalité : Disqualification de l'équipe)
- b) L'équipe doit attendre en dehors de la salle de compétition prête à courir, lorsque les organisateurs de la compétition l'appellent. L'équipe s'aligne au bout de la piste de tumbling en attendant le/la drapeau/lumière vert(e).
- c) Quand l'équipe est en position le juge arbitre (E1) du Tumbling lève le/la drapeau/lumière vert(e), la musique démarre et l'équipe commence son premier passage
- d) Les passages sont réalisés en musique, qui doit être instrumentale, sans parole. Le temps maximum est de 2 minutes et 45 secondes
- e) Il n'est pas autorisé de marquer la piste d'élan ou la piste de tumbling avec des vêtements ou autres dispositifs. Un décimètre sera fixé au sol à côté de la piste. Il mesure la distance depuis le début de la piste jusqu'à la réception
- f) Chaque équipe réalise trois passages où chaque série doit contenir au moins trois éléments acrobatiques. Pour la catégorie junior il est autorisé d'effectuer un passage avec deux éléments acrobatiques. Les deux autres passages doivent contenir trois éléments acrobatiques comme pour les seniors
- g) Toutes les séries doivent être réalisées sans pas intermédiaire ou pause
- h) Une équipe présente 6 gymnastes pour chaque passage. Des gymnastes différents de l'équipe peuvent passer à chaque passage
- i) Pour les équipes mixtes, il doit y avoir autant d'hommes que de femmes sur chaque passage
- j) Tous les gymnastes doivent se réceptionner dans la zone prévue à cet effet
- k) Après le premier et le second passage tous les gymnastes reviennent en courant tous ensemble
- l) Un entraîneur (et seulement un) doit être à la réception pour la sécurité des gymnastes, de préférence du côté opposé au juge. L'entraîneur est autorisé temporairement à marcher sur la piste de tumbling
- m) La réalisation de triple salto nécessitera obligatoirement une dérogation écrite de la fédération nationale du gymnaste

25.2 Composition (2.0)

- a) Le premier passage : tous les gymnastes réalisent exactement la même série (c'est le passage commun)
- b) Le second passage : tous les gymnastes réalisent la même série ou augmente la difficulté
- c) Le troisième passage : tous les gymnastes réalisent la même série ou augmente la difficulté
- d) Au moins un passage doit être effectué en avant et un passage en arrière. Dans l'autre passage, il n'y a pas d'exigence de direction, il peut être avant, en arrière ou une combinaison d'éléments avant et arrière
- e) Dans le passage commun pour que les doubles ou triples salti contenant des vrilles (nb vrilles inférieur à 3 tours) soient comptabilisées comme valeur de difficulté il faut que les gymnastes exécutent le même nombre de vrilles dans chaque salto
- f) L'équipe doit montrer une variation d'élément dans le choix des éléments qui compose la série (cf. 26.4)

25.3 Difficulté (Valeur ouverte)

- a) Le choix des éléments des passages ne doit jamais être choisi pour la valeur de difficulté au détriment de la capacité et qualité technique de sa réalisation. Le niveau doit correspondre à la capacité et la maturité des gymnastes.
- b) La valeur de difficulté pour chaque passage est calculée à partir de la somme des valeurs de difficulté des séries de chaque gymnaste.
- c) Les valeurs de difficultés pour les éléments de base se trouvent à l'article 27.2 avec les valeurs additionnelles aux articles 27.3.

25.4 Exécution (10.0)

- a) La note E pour chaque passage est calculée sur 10.0 points conformément au chapitre 28.1 les fautes d'exécution sont expliquées plus en détails dans le tableau des fautes générales et des pénalités contenues dans l'annexe A5.
- b) La bonification (+0.1) peut être ajoutée à la note E comme expliqué à l'article 28.5.

Art 26 Composition

26.1 Généralités

Tout élément réalisé après une pause, une chute ou des pas intermédiaires ne sera pas comptabilisé.

26.2 Définitions des déductions de composition

Toutes les déductions de composition rentrent dans la note C. La déduction de la composition est de 2.0 points au maximum. L'équipe pourrait être encore plus pénalisée, mais les juges ne peuvent pas déduire plus de deux points en composition.

Sauf indication contraire toutes les exigences de composition sont à prendre en compte sauf quand il y a moins de 6 gymnastes dans un passage. Dans ce cas, pas de déduction en composition pour gymnaste manquant, la déduction sera appliquée conformément à l'article 26.3 et 26.4.

Pour tous les éléments considérés comme correctement réalisés, le nombre de salto et de demi vrille est comptabilisé dans la valeur de difficulté. Dans la série commune c'est aussi le cas quand un gymnaste ne réalise pas la même série que la majorité.

La déduction pour chaque exigence est écrite entre parenthèses dans les titres ci-dessous.

26.3 Passage commun et ordre de passage dans chaque passage.

26.3.1 Passage commun (0.2 par gymnaste)

Le premier passage doit être exactement la même série. C'est la série commune. Cf. annexe A4 pour la reconnaissance des éléments différents.

Déduction de 0.2 par gymnaste qui ne réalise pas le passage commun.

26.3.2 Ordre de passage au sein du second et troisième passage (0.1 par gymnaste)

Dans les deuxième et troisième passages les gymnastes sont autorisés à augmenter la valeur de difficulté des éléments. Les gymnastes sont rangés par ordre croissant de valeur de difficultés. Cependant au sein de chaque série un salto simple doit être réalisé avant un double salto et un double salto avant un triple salto.

La déduction de 0.1 par gymnaste à chaque fois que l'ordre n'est pas respecté.

26.4 Variation

26.4.1 Répétitions de série (0.2 par gymnaste chaque fois)

Si un gymnaste réalise exactement la même série dans un autre passage, il y aura une déduction de 0.2 par gymnaste.

La seule exception est quand le gymnaste se trompe de série dans la série commune. Avantage pour l'équipe, on choisira un passage où le nombre de fois où l'élément est répété est le plus petit.

Déduction de 0.2 par gymnaste à chaque fois pour répétition

26.4.2 Série avant ou arrière (0.2 par gymnaste)

L'équipe doit réaliser un passage en avant et un passage en arrière. La déduction est appliquée sur le passage qui se rapproche le plus de l'exigence.

Un gymnaste réalise une série arrière si tous les éléments sont réalisés vers l'arrière et une série avant si tous les éléments sont en avant.

Déduction de 0.2 par gymnaste pour une série avant ou une série arrière manquante.

26.4.3 Rotation longitudinale (0.2 par gymnaste)

L'équipe doit réaliser un passage où tous les gymnastes réalisent une série qui contient au minimum une rotation longitudinale de 360° pour un salto, ou au minimum 180° pour un double ou un triple salto.

La déduction est basée sur le passage où la rotation longitudinale est réalisée par le plus grand nombre de gymnastes.

Déduction 0.2 par gymnaste qui ne réalisent pas la rotation longitudinale.

26.5 Résumé des déductions de composition

Déductions de composition	Déduction
Passage commun et ordre de passage dans chaque passage	
- Manque le passage commun	0.2 par gymnaste
- Mauvais ordre de classement des difficultés dans les 2eme et 3eme passage	0.1 par gymnaste
Variation	
- Répétition de séries	0.2 par gymnaste
- Rotation longitudinale pour toute l'équipe	0.2 par gymnaste
- Série avant ou arrière	0.2 par gymnaste

Art 27 Difficulté (Valeur ouverte)

27.1 Généralités

- a) La difficulté de chaque série n'est pas limitée
- b) La valeur de difficulté de la série est calculée sur les deux éléments différents qui ont la plus haute valeur
- c) Les valeurs des éléments de base et des séries sont listées dans le tableau des difficulté (Annexe A2). Il est autorisé de réaliser des éléments qui n'ont pas de numéro ou de symbole, si la valeur de difficulté peut être calculée en utilisant les éléments de base et les valeurs additionnelles de rotations
- d) La valeur de difficulté pour les doubles ou triples est définie par la valeur de la position du corps du salto la plus basse - Exemple : salto tendu dans le premier salto et carpé dans le second : la valeur de difficulté est celle d'un double salto carpé
- e) La position de corps dans un salto avec plus d'une $\frac{1}{2}$ vrille sera acceptée en « puck » ou en tendu, mais jamais en carpé.
- f) Tout élément réalisé après une pause, une chute ou un pas intermédiaire ne sera pas comptabilisés dans la valeur de difficulté
- g) Tous les éléments sont réévalués en fonction de ce que le gymnaste réalise réellement durant le passage sauf pour la série commune. Si un gymnaste ne réalise pas la série commune la valeur de difficulté est de 0 pour ce gymnaste
- h) Tout élément non réceptionné sur les pieds en premier aura une valeur de difficulté à zéro. Touché/Effleuré le tapis avec la plante des deux pieds est la limite pour cette réception sans les pieds. Touché/Effleuré avec n'importe quelle partie du corps ou en même temps que les pieds n'est pas une réception sans les pieds
- i) Un largage en triple salto ne sera pas comptabilisé comme un élément valide et se verra attribuer la note ZERO comme valeur de difficulté. Un largage signifie quand un gymnaste se réceptionne en avant (+/- 90%) sans voir le tapis de réception lors de sa dernière rotation. (Perte de point de repère à l'ouverture pour la réception)
- j) Tous les éléments réalisés avec l'aide de l'entraîneur se verront attribués la note « zéro » comme valeur de difficulté (Cf. art 28.2.11)
- k) Passer l'agrès en courant attribue la note zéro en valeur de difficulté
- l) La valeur de difficulté pour les trois passages est la moyenne inférieure arrondie à 0.1
- m) Dans le cas où il y aurait plus de 6 gymnastes qui passe sur un passage, la valeur de difficulté sera calculée sur les 6 premiers gymnastes

27.2 Valeur de base – Tumbling

Groupe	Élément de base	Valeur
Groupe 1 – Avant	Roue	0.10
	Saut de main	0.20
	Flip avant	0.20
	Salto groupé	0.20
	Salto carpé	0.30
	Salto tendu	0.40
	Salto décalé **	
	- groupé	0.20
	- carpé	0.30
	- tendu	0.30
- tendu vrille	0.40	
	Double salto groupé	1.10
	Double salto carpé	1.30
	Double salto tendu	1.50
	Triple salto groupé	N/A
Groupe 2 – Arrière	Rondade	0.10
	Flip flap	0.20
	Salto groupé	0.20
	Salto carpé	0.20
	Salto tendu	0.30
	Tempo	0.30
	Double salto groupé	0.80
	Double salto carpé	0.90
	Double salto tendu	1.10
	Triple salto groupé	1.60
	Triple salto carpé	1.90

** Certains saltos décalés ont une valeur de diff réduite

27.3 Valeurs additionnelles pour les rotations longitudinales

- 0.1 pour chaque demi-vrille (180°) dans un salto ou double salto
- 0.2 pour chaque demi-vrille (180°) dans un triple salto
- 0.1 de bonus pour une rotation longitudinale supérieure ou égale à 1080° et pour chaque vrille complète

Art 28 Exécution (10.0)

28.1 Généralités

Chaque juge d'exécution donne sa note qui est la moyenne des trois notes de chaque passage arrondi à 0.1 près.

Les déductions de chaque passage sont la somme des déductions de chaque gymnaste. Les éléments manquants, un passage en courant de l'agrès ou un faux nombre de gymnastes sont aussi déduits.

Certaines déductions sont pour le passage et d'autres pour l'exécution de chaque élément. Pour le dernier salto de la série, il y a en plus des exigences sur la hauteur, la longueur et l'ouverture du corps avant la réception.

La réception doit être contrôlée mais non stabilisée et peut continuer à se déplacer dans le sens du tumbling sous contrôle.

Tout élément(s) effectué(s) après une pause, une chute ou des pas intermédiaires ne sera pas comptabilisé dans l'exécution.

28.2 Définitions des fautes d'exécution

La déduction maximale est indiquée entre parenthèses, dans l'en-tête de chacun des éléments suivants.

28.2.1 Position de corps dans les saltos (0.5)

Les positions groupé, carpé ou tendu dans les saltos doivent être exécutées avec une tenue de corps correcte, jambes et pieds serrés, pointes de pied tendues. Bras près du corps. Les doubles et triples salto sont comptabilisés comme un seul élément.

Déduction de 0.1, 0.2 ou 0.3 par gymnaste et élément pour faute d'angle tronc/jambe + flexion des jambes

Déduction de 0.1 par gymnaste et élément pour fautes de jambes (écartées ou croisées)

Déduction de 0.1 par gymnaste et élément pour faute de tête en extension ou de pointes de pieds

Déduction de 0.1 par gymnaste et élément si les bras ne se sont pas prêts du corps ou un désaxement dans les rotations longitudinales

28.2.2 Position de corps dans les autres éléments que les saltos (0.2)

Les éléments qui se trouvent dans le tableau de difficulté (sauf les saltos) doivent être exécutés avec une tenue de corps correcte, jambes et pieds serrés quand applicable et pointes de pied tendues.

Déduction de 0.1, 0.2 par gymnaste et élément pour faute d'angle tronc/jambe + flexion des jambes

Déduction de 0.1 par gymnaste et élément pour faute de jambes (écartées ou croisées) de tête en extension ou de pointes de pieds

28.2.3 Rotation longitudinale (0.3)

La phase d'envol doit être visible et la rotation doit être complète avant la réception.

Déduction de 0.1 ou 0.2 par gymnaste et élément pour anticipation ou retard de rotation

Déduction de 0.1 par gymnaste et élément pour rotation terminée trop tard en l'air.

Déduction de 0.1 ou 0.2 par gymnaste et élément pour sous ou sur rotation à la réception

28.2.4 Vitesse (0.3)

Un tumbleur doit maintenir ou accroître sa vitesse jusqu'à sa réception.

Déduction de 0.1, 0.2 ou 0.3 par gymnaste pour perte de vitesse.

28.2.5 Hauteur et longueur du dernier salto (0.3)

Le dernier salto de la série doit être exécuté avec une certaine hauteur et longueur.

Déduction de 0.2 par gymnaste pour un salto final trop bas

Déduction de 0.1 par gymnaste pour un salto final trop long

28.2.6 Ouverture du corps avant réception (0.2)

Avant de se réceptionner le gymnaste doit montrer une ouverture dynamique du corps au plus tard à 30° de la verticale. Après cette ouverture il est autorisé de préparer la réception (à l'horizontale au plus tôt).

Déduction 0.1 par gymnaste pour ouverture tardive / Ouverture trop tôt

Déduction 0.2 par gymnaste pour manque d'ouverture

28.2.7 Qualité de la réception (0.3)

La réception se fait debout avec une légère flexion des genoux (<90°) et légère flexion du buste (<90°).

Déduction de 0.2 ou 0.3 par gymnaste pour réception fermée (penchée)

Déduction de 0.2 ou 0.3 par gymnaste pour une flexion des genoux de 90° à une flexion complète (squat)

28.2.8 Réception (1.5)

La réception doit être contrôlée mais non stabilisée et peut continuer à se déplacer dans le sens du tumbling, sous contrôle.

Déduction de 0.2 par gymnaste pour une perte de contrôle dû à une « sur » ou « sous » rotation.

Déduction de 0.3 par gymnaste pour une touche légère du tapis avec une main ou un genou

Déduction de 0.5 par gymnaste pour une touche légère du tapis avec deux mains ou deux genoux

Déduction de 0.8 par gymnaste pour une chute (assis, roulade, sur les genoux...)

Déduction de 1.5 par gymnaste pour une chute sans les pieds (pas valeur de difficulté pour l'élément)

28.2.9 Réception du dernier élément dans la zone de réception (0.3)

Le gymnaste doit réceptionner son dernier élément de son passage dans la zone d'atterrissage prévue à cet effet. La bande reliant la zone d'atterrissage à la piste fait partie de la zone d'atterrissage.

Déduction de 0.3 par gymnaste chaque fois que le dernier élément n'est pas dans la zone

28.2.10 Déviation latérale (0.2)

Les éléments doivent être effectués le long de la ligne centrale de la piste et la réception sur le tapis doit être centrée.

Déduction de 0.1 par gymnaste pour une déviation >0.5 m de la ligne centrale

Déduction de 0.2 par gymnaste pour une déviation en dehors de la piste ou de la zone de réception

28.2.11 Intervention de l'entraîneur (1.5)

L'entraîneur présent à la réception est seulement là pour réagir en cas de danger et pas pour attirer l'attention sur lui. Toutes les actions de parade donnent lieu à une déduction. Il y a une différence entre une parade et une action qui aide à finir un élément.

Déduction de 0.8 pour une parade par gymnaste

Déduction de 1.5 pour ne pas réagir lors d'une situation mettant en danger le gymnaste

Déduction de 1.5 pour aide à finir l'élément (pas de valeur de difficulté pour cet élément)

28.2.12 Cascade (0.1)

Le rythme des passages entre tous les gymnastes doit être régulier et fluide. Au moins 2 gymnastes se déplacent en même temps, le premier gymnaste doit avoir effectué sa réception avant que le second n'effectue son impulsion.

Déduction de 0.1 chaque fois pour rythme irrégulier par gymnaste.

28.2.13 Retour ensemble en courant entre les passages (0.4)

Les gymnastes doivent courir ensemble pour revenir à la position de départ après le premier et second passage.

Déduction de 0.4 par équipe et par passage si le retour n'est pas fait en courant

Déduction de 0.4 par équipe et par passage si le retour n'est pas fait ensemble

28.3 Déductions Spéciales

28.3.1 Manque un élément dans la série (1.0 par élément manquant)

Dans le cas où un gymnaste ne réalise pas au minimum trois acrobaties dans sa série (Cf. 25.2 e) et f)), il y aura une déduction. Comme dans la catégorie Junior un passage avec deux éléments est autorisée, la déduction pour élément manquant sera appliquée sur le passage qui ne correspond pas à celui-là.

Déduction de 1.0 par élément manquant par gymnaste

28.3.2 Traverser l'engin (3.0)

Dans le cas où le gymnaste traverse l'agrès en courant sans réaliser d'éléments, il y aura une déduction spécifique. Pas de déductions supplémentaires.

Déduction de 3.0 par gymnaste pour traverser l'agrès

28.3.3 Mauvais nombre de gymnastes (3.0)

Dans le cas où il n'y a pas le bon nombre de gymnastes qui passe par passage (trop ou pas assez) ou si pour l'équipe mixte il n'y a pas trois femmes et trois hommes par passage une déduction sera appliquée.

Déduction 3.0 par gymnaste manquant/supplémentaire.

28.4 Résumé des déductions d'exécution (Jury E)

Le tableau suivant liste toutes les déductions possibles en exécution appliquées par le jury

Tableau des déductions en Exécution (10.0)	0.1	0.2	0.3 or more
1. Position du corps dans les saltos - Faute d'angle tronc/jambe + flexion des jambes - Fautes de jambes (écartées ou croisées) - Faute de tête en extension ou de pointes de pieds - Les bras ne se sont pas prêts du corps ou un désaxement dans les rotations longitudinales	X X X X	X	X
2. Position de corps dans les autres éléments que les saltos - Faute d'angle tronc/jambe + flexion des jambes - Pour faute de jambes (écartées ou croisées) de tête en extension ou de pointes de pieds	X X	X	
3. Manque de précision dans les vrilles - Pour anticipation ou retard de rotation - Pour rotation terminée trop tard en l'air - Pour sous ou sur rotation à la réception	X X X	X X	
4. Perte de vitesse	X	X	X
5. Dernier salto trop bas (0.2) ou trop long (0.1)	X	X	
6. Ouverture du corps avant réception - Ouverture » tardive - Pas d'ouverture	X	X	
7. Qualité de la réception - Position penchée - Flexion des genoux		X X	X X
8. Réception - Une perte de contrôle dû à une sur ou sous rotation - Pour une touche légère du tapis avec une main ou un genou - Pour une touche légère du tapis avec deux mains ou deux genoux - Pour une chute (assis, roulade, sur les genoux...) - Pour une chute sans les pieds		X	X 0.5 0.8 1.5
9. Réception du dernier élément dans la zone de réception			X
10. Déviation latérale	X	X	
11. Parade de l'entraîneur			
- Parade			0.8
- Ne pas réagir lors d'une situation mettant en danger le gymnaste			1.5
- Aider un gymnaste à finir un élément			1.5

12. Rythme irrégulier	X		
13. Retour ensemble en courant entre les passages			0.4
14. Déductions spéciales			
b) - Manque un élément dans la série			1.0 à chaque fois
c) - Traverser l'engin			3.0
d) - Mauvais nombre de gymnastes			3.0

28.5 Bonification (max +0.1)

La bonification sera attribuée seulement si les critères suivants sont respectés dans au moins un passage :

Technique identique entre les gymnastes, toutes les réceptions dans ce passage doivent être hautes, pas trop longues et sous contrôle.

Bonif de 0.1 par équipe sur la note E de chaque juge

28.6 Déduction du juge arbitre (E1)

Les déductions du juge arbitre E1 sont appliquées sur la note finale.

28.6.1 Temps (0.3)

La durée du mouvement est de 2 min 45 sec maximum. Le chronométrage commence avec la musique et se termine à la réception du dernier gymnaste lors du troisième passage.

Les séries effectuées après la limite de temps seront reconnues et jugées.

Déduction JA de 0.3 pour dépassement du temps et elle s'applique quel que soit le dépassement.

28.6.2 Choix de la musique (0.3)

Les trois passages au tumbling doivent être réalisés en musique. La musique doit être instrumentale et sans parole. Autrement dit, aucun mot, même si on ne comprend pas le sens des mots. La voix humaine peut être utilisée comme un instrument. Exemple un bourdonnement ou un sifflement.

Déduction JA de 0.3 pour absence de musique ou musique avec parole

28.6.3 Tenue incorrecte (0.3)

Les éléments suivants entraînent une déduction pour tenue incorrecte :

- Manque le numéro du gymnaste sur la tenue
- Perte d'objets (y compris le numéro)

- Peinture sur le corps (sauf de vrai tatouage)

La déduction JA pour tenue incorrecte est de 0.3 une fois.

28.6.4 Entraîneur donnant des instructions verbales ou visuelles (0.3)

Les entraîneurs ne sont pas autorisés à donner des instructions visuelles ou orales aux gymnastes pendant le programme au tumbling. Dans le cas où l'entraîneur veut arrêter le programme pour raisons techniques ou blessures, ou qu'il parle à un gymnaste blessé il n'y aura pas de déduction.

La déduction JA est de 0.3 pour avoir donné des instructions une fois

28.6.5 Port de bijoux (0.3)

Aucun bijou d'aucune sorte ne peut-être être porté par les gymnastes conformément à l'article 4.2.1 et 8.2.

La déduction JA pour port de bijoux est de 0.3 une fois.

28.6.6 Port de bandages (mal fixés ou de couleurs non discrètes) (0.3)

Les bandages (y compris les poignets de renforcement) doivent être fixés solidement et d'une couleur discrète conformément à l'article 4.2.1 et 8.2.

La déduction JA pour port de bandages mal fixés ou de couleurs vives est de 0.3 une fois.

28.6.7 Non-respect des exigences de l'agrès ou de la compétition (0.3/item)

Cette déduction est utilisée dans les cas suivants :

- a) Entrer sur l'aire de compétition sans y être autorisé
- b) Marquer la piste avec des vêtements ou autres
- c) Démarrer la performance avant que le drapeau/lumière vert soit affiché
- d) Ne pas courir jusqu'à la position de départ
- e) Plus d'un entraîneur sur l'aire de réception

Déduction du JA de 0.3 par item.

28.7 Résumé des déductions du juge arbitre (E1)

Résumé des déductions d'exécution du JA	Valeur
1. Temps - Au-dessus	0.3
2. Musique - Absence de musique - Musique avec des paroles	0.3 une fois
3. Tenue incorrecte - Manque le numéro de compétition sur la tenue - Perte d'objets (y compris le numéro) - Faux tatouage	0.3 une fois
4. Entraîneur donnant des instructions verbales ou visuelles	0.3
5. Port de bijoux	0.3
6. Port de bandage mal mis ou trop voyant	0.3
7. Non-respect des règles de l'agrès et des exigences de la compétition - Entrée sur l'aire de compétition sans y être autorisé - Marquer la piste avec des vêtements ou autres - Démarrer la performance avant que le drapeau/lumière vert soit affiché par le E1 - Ne pas courir jusqu'à la position de départ - Plus d'un entraîneur sur l'aire de réception - L'entraîneur quittent l'aire de réception	0.3 par item

SECTION 10 - MINI-TRAMPOLINE

Art 29 Exigences

29.1 Généralités

- a) Tous les gymnastes participant au Mini-Trampoline doivent avoir participé au Sol, sauf si le médecin de l'UEG les excuse en raison d'une blessure (Pénalité : Disqualification de l'équipe)
- b) L'équipe doit attendre en dehors de la salle de compétition prête à courir, lorsque les organisateurs de la compétition l'appellent. L'équipe s'aligne au bout de la piste de saut en attendant le/la drapeau/lumière vert(e)
- c) Quand l'équipe est prête et que le juge arbitre (E1) du Mini-Trampoline lève le/la drapeau/lumière vert(e), la musique démarre et l'équipe peut commencer son premier passage
- d) Les passages sont réalisés en musique, qui doit être instrumentale, sans parole. Le temps maximum est de 2Minutes et 45 secondes
- e) Il n'est pas autorisé de marquer la course ou la piste de saut avec des vêtements ou autres dispositifs. Un décimètre sera fixé au sol à côté de la piste d'élan. Il mesure la distance depuis le début de la piste jusqu'à la réception
- f) Chaque équipe réalise trois passages
- g) Une équipe présente 6 gymnastes pour chaque passage. Des gymnastes différents de l'équipe peuvent passer à chaque passage
- h) Pour les équipes mixtes, il doit y avoir autant d'hommes que de femmes sur chaque passage
- i) Après le premier et le second passage tous les gymnastes reviennent en courant au début de la piste pour se préparer pour le prochain passage.
- j) Deux entraîneurs (et seulement deux) doivent être à la réception pour la sécurité des gymnastes
- k) La réalisation de triple salto nécessitera obligatoirement une dérogation écrite de la fédération nationale du gymnaste

29.2 Composition (2.0)

- a) Le premier passage : tous les gymnastes réalisent exactement la même série (c'est le passage commun)
- b) Le second passage : tous les gymnastes réalisent la même série ou augmente la difficulté
- c) Le troisième passage : tous les gymnastes réalisent la même série ou augmente la difficulté
- d) Au moins un passage doit être effectué sur le tableau de saut
- e) Au moins un passage doit être effectué sans le tableau de saut
- f) Dans le passage commun pour que les doubles ou triples salto contenant des vrilles (nb vrilles inférieur à 3 tours) soient comptabilisés comme valeur de

difficulté il faut que les gymnastes exécutent le même nombre de vrilles dans chaque salto

- g) L'équipe doit montrer une variation d'élément dans le choix des éléments qui compose la série (cf. 30.3)

29.3 Difficulté (valeur ouverte)

- a) Le choix des éléments des passages ne doit jamais être choisi pour la valeur de difficulté au détriment de la capacité et qualité technique de réalisation. Le niveau doit correspondre à la capacité et maturité des gymnastes
- b) La valeur de difficulté pour chaque passage est calculée à partir de la somme des valeurs de difficulté des séries de chaque gymnaste.
- c) Les valeurs de difficultés pour les éléments de base se trouve à l'article 31.2 avec les valeurs additionnelles pour les rotations longitudinales à l'article 31.3. Il y a des éléments de base différents en fonction qu'on utilise ou non la table de saut

29.4 Exécution (10.0)

- a) La note E pour chaque passage est calculée sur 10.00 points conformément au chapitre. Les fautes d'exécution sont expliquées plus en détails au tableau des fautes générales et des pénalités contenues dans l'annexe A5
- b) La bonification (+0.1) peut être ajoutée à la note E comme expliqué à l'article 32.5

Art 30 Composition

30.1 Définitions des déductions de composition

Toutes les déductions de composition rentrent dans la note C. La déduction de la composition est de 2.0 points maximum. L'équipe pourrait être encore plus pénalisée, mais les juges ne peuvent pas déduire plus de deux points en composition.

Sauf indication contraire toutes les exigences de composition sont à prendre en compte, sauf quand il y a moins de 6 gymnastes dans un passage. Dans ce cas, pas de déduction en composition pour gymnaste manquant, la déduction sera appliquée conformément à l'article 30.2 et 30.3.

Pour tous les éléments réalisés et considérés comme valides, le nombre de salti et de demi-vrilles sont comptabilisés dans la valeur de difficulté. Dans la série commune c'est aussi le cas quand un gymnaste ne réalise pas la même série que la majorité.

Les déductions sont notées entre parenthèses dans les chapitres des items suivants.

30.2 Passage commun et ordre de passage dans chaque passage.

30.2.1 Passage commun (0.2 par gymnaste)

Dans le premier tour chaque doit réaliser exactement la même série. C'est la série commune. Cf. annexe A4.1.3 pour la reconnaissance des éléments différents.

Déduction de 0.2 par gymnaste qui ne réalise pas le passage commun.

30.2.2 Ordre de passage au sein du second et troisième passage (0.1 par gymnaste)

Dans les deuxième et troisième passages les gymnastes sont autorisés à augmenter la valeur de difficulté des éléments. Les gymnastes sont rangés par ordre croissant de valeur de difficultés. Cependant au sein de chaque série un salto simple doit être réalisé avant un double salto et un double salto avant un triple salto.

La déduction de 0.1 par gymnaste à chaque fois que l'ordre n'est pas respecté.

30.3 Variation

30.3.1 Répétitions de série (0.2 par gymnaste chaque fois)

Si un gymnaste réalise exactement la même série dans un autre passage, il y aura une déduction de 0.2 par gymnaste à chaque fois.

La seule exception est quand le gymnaste se trompe de série dans la série commune. Avantage pour l'équipe, on choisira un passage où le nombre de fois où l'élément est répété est le plus petit.

Déduction de 0.2 par gymnaste à chaque fois

30.3.2 Rotation longitudinale (0.2 par gymnaste)

L'équipe doit réaliser un passage où tous les gymnastes réalisent une série qui contient au minimum une rotation longitudinale de 540° pour un salto, ou au minimum 180° pour un double ou un triple salto. La rotation doit être réalisée après la pose de main si le saut de cheval est utilisé.

La déduction est basée sur le passage où la rotation longitudinale est réalisée par le plus de gymnastes.

Déduction 0.2 par gymnaste qui ne réalisent pas la rotation longitudinale.

30.3.3 Exigence de double ou triple Salto (0.2 par gymnaste)

L'équipe doit réaliser au moins un passage qui contient des doubles ou des triples. Double ou triple salto sont comptés de l'impulsion sur le mini trampoline à la réception. (Ex. Tsukahara et lune salto sont considérés comme des doubles saltos, Tsukahara double et lune double sont considérés comme des triples saltos).

Exigence basée sur le passage qui contient le plus de double/triple.

Déduction de 0.2 par gymnaste qui ne réalise pas un double/triple dans le passage

30.3.4 Passage avec ou sans table de saut (2.0)

L'équipe doit réaliser au moins un passage avec la table de saut et un sans la table. La déduction du passage sans réaliser d'élément ne peut pas rentrer en cause pour cette déduction.

Déduction de 2.0 s'il manque un passage sur ou sans la table de saut

30.4 Résumé des déductions de composition

Déductions Composition	Déduction
Passage commun et ordre de passage dans chaque passage	
- Manque le passage commun	0.2 par gymnaste
- Mauvais ordre des difficultés dans les 2 ^{ème} /3 ^{ème} passages	0.1 par gymnaste
Variation	
- Répétition d'élément	0.2 par gymnaste
- Rotation longitudinale pour toute l'équipe	0.2 par gymnaste
- Passage en double ou triple pour toute l'équipe	0.2 par gymnaste
- Passage avec ou sans table de saut	2.0 sur le passage

Art 31 Difficulté (Valeur ouverte)

31.1 Généralités

- a) La difficulté de chaque série n'est pas limitée
- b) Les valeurs des éléments de base et des séries sont listées dans le tableau des difficultés (Annexe A3). Il est autorisé de réaliser des éléments qui n'ont pas de numéro ou de symbole, si la valeur de difficulté peut être calculée en utilisant les éléments de base et les valeurs additionnelles de rotations
- c) La valeur de difficulté pour les doubles ou triples est définie par la valeur de la position du corps du salto la plus basse - Exemple : salto tendu dans le premier salto et carpé dans le second : la valeur de difficulté est celle d'un double salto carpé
- d) Tsukahara et lune salto sont considérés comme des doubles saltos, Tsukahara double et lune double sont considérés comme des triples saltos
- e) La position du corps dans un salto avec plus d'une ½ vrille sera acceptée en « puck » ou en tendu, mais jamais en carpé.
- f) Tous les éléments sont réévalués en fonction de ce que le gymnaste réalise réellement durant le passage sauf pour la série commune. Si un gymnaste ne réalise pas exactement la même série que la majorité des autres dans ce passage, la valeur de difficulté est de 0 pour ce gymnaste
- g) Tout élément non réceptionné sur les pieds en premier aura une valeur de difficulté à zéro. Touché/Effleuré le tapis avec la plante des deux pieds est la limite pour cette réception sans les pieds. Touché/Effleuré avec n'importe quelle partie du corps ou en même temps que les pieds n'est pas une réception sans les pieds.
- h) Ne pas toucher le saut avec les deux mains n'est pas un élément valide et se verra attribuée la note D zéro

- i) Un largage en triple salto ne sera pas comptabilisé comme un élément valide et se verra attribuer la note ZERO comme valeur de difficulté. Changer la seconde phrase du 27.1 i) par : Un largage signifie quand un gymnaste se réceptionne en avant (+/- 90%) sans voir le tapis de réception lors de sa dernière rotation. (Perte de point de repère à l'ouverture pour la réception)
- j) Tous les éléments réalisés avec l'aide de l'entraîneur se verront attribués la note « zéro » comme valeur de difficulté (Cf. art 28.2.11)
- k) Passer l'agrès en courant attribue la note zéro en valeur de difficulté
- l) La valeur de difficulté pour les trois passages est la moyenne inférieure arrondie à 0.1
- m) Dans le cas où il y aurait plus de 6 gymnastes qui passe sur un passage, la valeur de difficulté sera calculée sur les 6 premiers gymnastes

31.2 Valeur des éléments de base - Mini-Trampoline

Groupe	Élément de base	Valeur
Groupe 1 – Avec la table de saut	1/4 – ¼ (Rondade)	0.30
	Lune	0.40
	Lune ½ on	0.40
	Lune salto Groupée	0.80
	Lune salto carpé	0.90
	Lune salto tendue	1.00
	Lune double groupé ½ out	1.70
	Lune double carpé ½ out	1.90
	Tsukahara groupée	0.80
	Tsukahara carpé	0.90
	Tsukahara tendues	1.00
	Double Tsukahara groupé	1.60
	Double Tsukahara carpé	1.80
	Group 2 – Sans la table de saut	Salto groupé
Salto carpé		0.10
Salto tendu		0.20
Double salto groupé		0.60
Double salto carpé		0.70
Double salto tendu		0.80
Triple salto groupé ½ out		1.50
Triple salto carpé ½ out		1.70

31.3 Valeurs additionnelles pour les rotations longitudinales

- 0.1 pour chaque demi-vrille (180°) dans un salto ou double salto
- 0.2 pour chaque demi-vrille (180°) dans un triple salto
- 0.1 de bonus pour une rotation longitudinale supérieur ou égale à 1080° et pour toute vrille complète

Art 32 Exécution (10.0)

32.1 Généralités

Chaque juge d'exécution donne sa note qui est la moyenne des trois notes de chaque passage arrondi à 0.1 près.

Les déductions de chaque passage sont la somme des déductions de chaque gymnaste.

Il y a des déductions pour les phases aériennes et la réception.

Il y a des exigences sur la hauteur, la longueur et l'ouverture du corps avant la réception. Les gymnastes doivent finir leur ouverture avant de se réceptionner avec contrôle et continuer dans la direction du mouvement toujours sous contrôle.

32.2 Définitions des fautes d'exécution

La déduction maximale est indiquée entre parenthèses, dans l'en-tête de chacun des éléments suivants.

32.2.1 Position de corps (0.5)

Les positions groupé, carpé ou tendu dans les salti doivent être exécutées avec une tenue de corps correcte, jambes et pieds serrés, pointes de pied tendues. Bras près du corps. Les doubles et triples salto sont comptabilisés comme un seul élément.

Déduction de 0.1, 0.2 ou 0.3 par gymnaste et élément pour faute d'angle tronc/jambe + flexion des jambes

Déduction de 0.1 par gymnaste et élément pour fautes de jambes (écartées ou croisées)

Déduction de 0.1 par gymnaste et élément pour faute de tête en extension ou de pointes de pieds

Déduction de 0.1 par gymnaste et élément si les bras ne se sont pas prêts du corps ou un désaxement dans les rotations longitudinales

32.2.2 Rotation longitudinale (0.3)

La phase d'envol doit être visible et la rotation doit être complète avant la réception.

Déduction de 0.1 ou 0.2 par gymnaste et élément pour anticipation ou retard de rotation

Déduction de 0.1 par gymnaste et élément pour rotation terminée trop tard en l'air.

Déduction de 0.1 ou 0.2 par gymnaste et élément pour sous ou sur rotation à la réception

32.2.3 Utilisation de la table de saut (0.6)

Au repoussé de la table de saut il doit y avoir une extension du corps. Il doit aussi y avoir une élévation claire et visible après la pose des mains sur la table de saut.

Déduction de 0.2 par gymnaste pour manque d'extension de la position de corps

Déduction de 0.2 par gymnaste pour manque d'élévation

Déduction de 0.4 par gymnaste si pas d'élévation visible

32.2.4 Hauteur et longueur (0.2)

Les difficultés doivent être exécutées avec une bonne hauteur et bonne longueur.

Déduction de 0.2 par gymnaste pour un salto final trop bas

Déduction de 0.1 par gymnaste pour un salto final trop long

32.2.5 Ouverture du corps avant réception (0.2)

Avant sa réception le gymnaste doit montrer une ouverture dynamique du corps au plus tard à 30° de la verticale. Après cette ouverture il est autorisé de préparer la réception (à l'horizontale au plus tôt).

Déduction 0.1 par gymnaste pour ouverture tardive / Ouverture trop tôt

Déduction 0.2 par gymnaste pour manque d'ouverture

32.2.6 Qualité de la réception (0.3)

La réception se fait debout avec une légère flexion des genoux (<90°) et légère flexion du buste (<90°).

Déduction de 0.2 ou 0.3 par gymnaste pour réception fermée (penchée)

Déduction de 0.2 ou 0.3 par gymnaste pour une flexion des genoux de 90° à une flexion complète (squat)

32.2.7 Réception (1.5)

La réception doit être contrôlée mais non stabilisée et peut continuer à se déplacer dans le sens de la course, sous contrôle.

Déduction de 0.2 par gymnaste pour une perte de contrôle dû à une « sur » ou « sous » rotation.

Déduction de 0.3 par gymnaste pour une touche légère du tapis avec une main ou un genou

Déduction de 0.5 par gymnaste pour une touche légère du tapis avec deux mains ou deux genoux

Déduction de 0.8 par gymnaste pour une chute (assis, roulade, sur les genoux...)

Déduction de 1.5 par gymnaste pour une chute sans les pieds (pas valeur de difficulté pour l'élément)

32.2.8 Déviation latérale (0.2)

Les éléments doivent être effectués le long de la ligne centrale de la piste et la réception sur le tapis doit être centrée.

Déduction de 0.1 par gymnaste pour une déviation >0.5 m de la ligne centrale

Déduction de 0.2 par gymnaste pour une déviation en dehors de la zone de réception

32.2.9 Intervention de l'entraîneur (1.5)

L'entraîneur présent à la réception est seulement là pour réagir en cas de danger et pas pour attirer l'attention sur lui. Toutes les actions de parade donnent lieu à une déduction. Il y a une différence entre une parade et une action qui aide à finir un élément.

Déduction de 0.8 pour une parade par gymnaste

Déduction de 1.5 pour ne pas réagir lors d'une situation mettant en danger le gymnaste

Déduction de 1.5 pour aider à finir l'élément (pas de valeur de difficulté pour cet élément)

32.2.10 Cascade (0.1)

Le rythme des passages entre tous les gymnastes doit être régulier et fluide. Au moins 2 gymnastes se déplacent en même temps, le premier gymnaste doit avoir effectué sa réception avant que le second n'effectue son impulsion.

Déduction de 0.1 chaque fois pour rythme irrégulier par gymnaste.

32.2.11 Retour ensemble en courant entre les passages (0.4)

Les gymnastes doivent courir ensemble pour revenir à la position de départ après le premier et second passage.

Déduction de 0.4 par équipe et par passage si le retour n'est pas fait en courant

Déduction de 0.4 par équipe et par passage si le retour n'est pas fait ensemble

32.3 Déductions Spéciales

32.3.1 Traverser l'engin en courant (3.0)

Dans le cas où le gymnaste traverse l'agrès en courant sans réaliser d'éléments, il y aura une déduction spécifique. Pas de déductions supplémentaires.

Déduction de 3.0 par gymnaste pour traverser l'agrès

32.3.2 Mauvais nombre de gymnastes (3.0)

Dans le cas où il n'y a pas le bon nombre de gymnastes qui passe par passage (trop ou pas assez) ou si pour l'équipe mixte qu'il n'y a pas trois femmes et trois hommes par passage une déduction sera appliquée.

Déduction 3.0 par gymnaste manquant/supplémentaire par passage

32.4 Résumé des déductions d'exécution (Jury E)

Le tableau suivant liste toutes les déductions possibles en exécution appliquées par le jury E.

Tableau des déductions en Exécution (10.0)	0.1	0.2	0.3 or more
1. Position du corps dans les saltos <ul style="list-style-type: none"> e) Faute d'angle tronc/jambe + flexion des jambes f) Fautes de jambes (écartées ou croisées) g) Faute de tête en extension ou de pointes de pieds h) Les bras ne se sont pas prêts du corps ou un désaxement dans les rotations longitudinales 	X X X X	X	X
2. Manque de précision dans les vrilles <ul style="list-style-type: none"> - Pour anticipation ou retard de rotation - Pour rotation terminée trop tard en l'air - Pour sous ou sur rotation à la réception 	X X X	X X	
3. Utilisation de la table de saut <ul style="list-style-type: none"> - Manque d'extension du corps - Manque d'élévation - Si pas d'élévation 		X X	0.4
4. Élément trop long ou trop bas <ul style="list-style-type: none"> - Trop bas - Trop long 	X	X	
5. Ouverture du corps avant réception <ul style="list-style-type: none"> - Ouverture » tardive - Pas d'ouverture 	X	X	
6. Qualité de la réception <ul style="list-style-type: none"> - Position penchée - Flexion des genoux 		X X	X X
7. Réception <ul style="list-style-type: none"> - Une perte de contrôle dû à une sur ou sous rotation. - Pour une touche légère du tapis avec une main ou un genou - Pour une touche légère du tapis avec deux mains ou deux genoux - Pour une chute (assis, roulade, sur les genoux...) - Pour une chute sans les pieds 		X	X 0.5 0.8 1.5

8. Déviation latérale	X	X	
9. Parade de l'entraîneur - Parade - Ne pas réagir lors d'une situation mettant en danger le gymnaste - Aider un gymnaste à finir un élément			0.8 1.5 1.5
10. Rythme irrégulier	X		
11. Retour ensemble en courant entre les passages			0.4
12. Déductions spéciales - Traverser l'engin - Mauvais nombre de gymnastes			3.0

32.5 Bonification (max +0.1)

La bonification sera attribuée seulement si les critères suivants sont respectés pour au moins un des trois passages :

Technique identique entre les gymnastes, toutes les réceptions dans ce passage doivent être hautes, pas trop longues et sous contrôle.

Bonif de 0.1 par équipe sur la note E de chaque juge

32.6 Déduction du juge arbitre (E1)

Les déductions du juge arbitre E1 sont appliquées sur la note finale.

32.6.1 Temps (0.3)

La durée du mouvement est de 2 min 45 sec. Le chronométrage commence avec la musique et se termine à la réception du dernier gymnaste lors du troisième passage.

Les séries effectuées après la limite de temps seront reconnues et jugées.

Déduction JA de 0.3 pour dépassement du temps et elle s'applique quel que soit le dépassement.

32.6.2 Choix de la musique (0.3)

Les trois passages au mini trampoline doivent être réalisés en musique. La musique doit être instrumentale et sans parole. Autrement dit, aucun mot, même si on ne comprend pas le sens des mots. La voix humaine peut être utilisée comme un instrument. Exemple un bourdonnement ou un sifflement.

Déduction JA de 0.3 pour absence de musique ou musique avec parole

32.6.3 Tenue incorrecte (0.3)

Les éléments suivants entraînent une déduction pour tenue incorrecte :

- Manque le numéro du gymnaste sur la tenue
- Perte d'objets (y compris le numéro)
- Port de chaussons
- Peinture sur le corps (sauf de vrai tatouage)

La déduction JA pour tenue incorrecte est de 0.3 une fois.

32.6.4 Entraîneur donnant des instructions verbales ou visuelles (0.3)

Les entraîneurs ne sont pas autorisés à donner des instructions visuelles ou verbales aux gymnastes pendant le programme au Mini-trampoline. Dans le cas où l'entraîneur veut arrêter le programme pour raisons techniques ou blessures, ou qu'il parle à un gymnaste blessé il n'y aura pas de déduction.

La déduction JA est de 0.3 pour avoir donné des instructions une fois

32.6.5 Port de bijoux (0.3)

Aucun bijou d'aucune sorte ne peut-être être porté par les gymnastes conformément à l'article 4.2.1 et 8.2.

La déduction JA pour port de bijoux est de 0.3 une fois.

32.6.6 Port de bandages (mal fixés ou de couleur non discrète) (0.3)

Les bandages (y compris les poignets de renforcement) doivent être fixés solidement et d'une couleur discrète conformément à l'article 4.2.1 et 8.2.

La déduction JA pour port de bandages mal fixés ou de couleurs vives est de 0.3 une fois.

32.6.7 Non-respect des exigences de l'agrès ou de la compétition (0.3/item)

Cette déduction est utilisée dans les cas suivants :

- a) Entrer sur l'aire de compétition sans y être autorisé
- b) Marquer la piste avec des vêtements ou autres
- c) Démarrer la performance avant que le/la drapeau/lumière vert(e) soit affiché par le juge E1
- d) Plus de deux entraîneurs sur l'aire de réception
- e) Les deux entraîneurs quittent l'aire de réception

Déduction du JA de 0.3 par item

32.7 Résumé des déductions du juge arbitre (E1)

Résumé des déductions d'exécution du JA	Valeur
1. Temps - Au-dessus	0.3
2. Musique - Absence de musique - Musique avec des paroles	0.3 une fois
3. Tenue incorrecte - Manque le numéro de compétition sur la tenue - Port de chaussons (si choisi par l'équipe entière) - Perte d'objets (y compris le numéro) - Faux tatouage	0.3 une fois
4. Entraîneur donnant des instructions verbales ou visuelles	0.3
5. Port de bijoux	0.3
6. Port de bandage mal mis ou trop voyant	0.3
7. Non-respect des règles de l'agrès et des exigences de la compétition - Entrée sur l'aire de compétition sans y être autorisé - Marquer la piste d'élan avec des vêtements ou autres - Démarrer la performance avant que le/la drapeau/lumière vert(e) soit affiché par le E1 - Plus de deux entraîneurs sur l'aire de réception - Les deux entraîneurs quittent l'aire de réception	0.3 par item



PARTIE V

LES ANNEXES

PARTIE V – LES ANNEXES

- A1 Tableau de Difficultés pour le Sol**
- A2 Tableau de Difficultés pour le Tumbling**
- A3 Tableau de Difficultés pour le Mini-Trampoline**
- A4 Reconnaissance des éléments**
- A5 Tableau des fautes générales et des pénalités.**

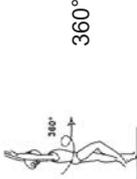
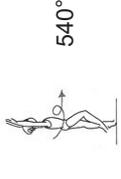
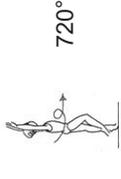
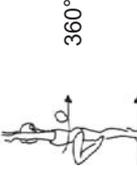
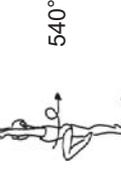
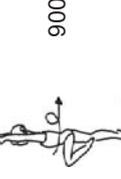
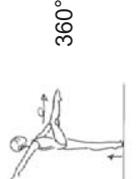
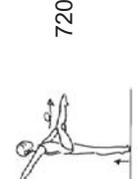
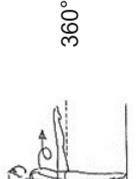
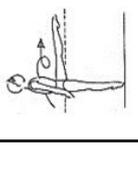
Code de Pointage UEG 2017 - 2021 - TeamGym

Annexe 1 - Valeur de diff - SOL

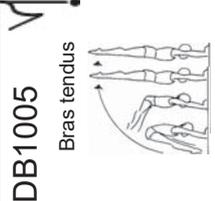
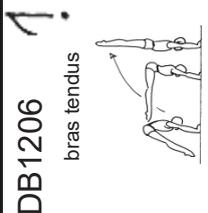
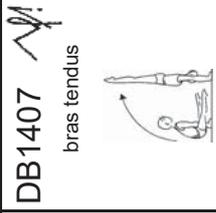
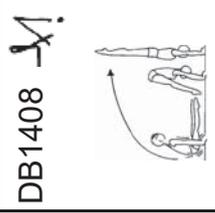
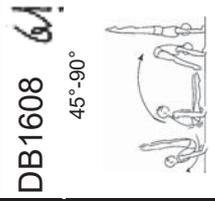
1 Élément de contrôle Le texte fait foi, l'image est une illustration.

1.1A Élément de contrôle Dynamique - Pirouettes

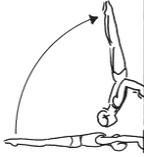
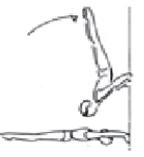
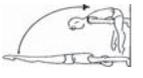
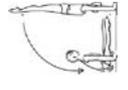
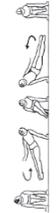
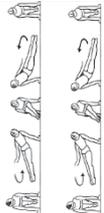
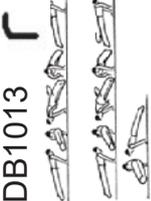
Les pivots doivent être réalisés sur un pied et sur demi-pointe. La rotation doit être complètement terminée, mesurée aux hanches. (La tolérance pour valider la diff est 45° en sur ou sous rotation). Le tour doit être réalisé sans sauter, mais un léger sursaut pour maintenir le pivot est toléré. Les placements des bras et des jambes sont libres.

Pirouettes	0.2	0.4	0.6	0.8	1.0	1.2
En dedans	DB201 →○  360°	DB401 →∅  540°	DB601 →⊗  720°	DB801 →⊗  900°		DB1201 →⊗  1080°
En dehors	DB202 ←○  360°	DB402 ←∅  540°	DB602 ←⊗  720°	DB802 ←⊗  900°		DB1202 ←⊗  1080°
En dedans Jambes libres avec l'aide de la main 90°		DB403 →∅  360°		DB803 →∅  540°	DB1003 →∅  720°	
En dedans Jambes libres sans l'aide de la main 90°			DB604 →∅  360°		DB1004 →∅  540°	DB1204 →∅  720°

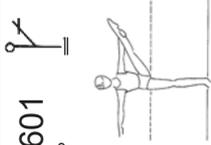
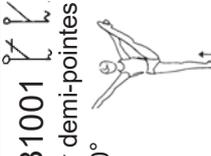
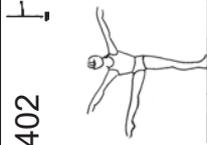
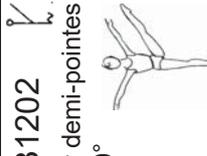
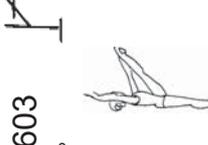
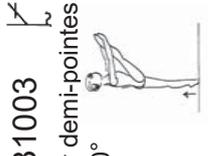
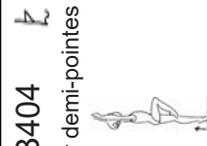
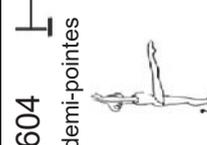
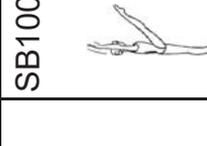
Code de Pointage UEG 2017 - 2021 - TeamGym

1.1B Elément d'équilibre/de contrôles - Eléments de force Le début et la fin de la position doit être clairement visible. Le mouvement doit être réalisé avec contrôle et sans pause. Dans l'ATR les bras doivent être tendus (tolérance 15°).						
Elément de force	0.6	0.8	1.0	1.2	1.4	1.6
Monter en ATR en force Avec les jambes tendues serrées ou écartés ou décalées. Position de départ libre.			DB1005 Bras tendus 			
Monter en ATR en force Avec les jambes tendues serrées Position de départ libre.				DB1206 bras tendus 		
Monter en ATR en force départ en équerre carpée Depuis une équerre carpée au sol monter en ATR avec les jambes tendues.					DB1407 bras tendus 	
Monter en ATR en force départ en équerre serrée Monter en ATR avec les jambes en position libre.					DB1408 	DB1608 45°-90° 

Code de Pointage UEG 2017 - 2021 - TeamGym

Éléments de force	0.6	0.8	1.0	1.2	1.4	1.6	
ATR --> Planche A partir d'un trepied contrôlé descendre en planche sur les coudes.		DB809 					
ATR --> Planche A partir d'un ATR contrôlé, descendre en planche "araignée" / planche sur les coudes / planche bras tendus. Jambes tendues (sauf en DB810). Jambes peuvent être non serrées.		DB810 		DB1210 		DB1610 	
ATR --> équerre Descendre à partir d'un ATR a une équerre carpée écartées ou serrées Jambes tendues.				DB1211 	DB1411 	DB1611 	Jambes serrées 45°-90°
Cercles Le tour est mesuré à partir des jambes. La tolérance pour obtenir la valeur de difficulté totale est de 45 ° sous ou sur rotation. Jambes et pieds ne doivent pas toucher le sol.		DB812 	DB1012 		DB1412 		DB1412 cercle Thomas avec 2 tours
Cercle facial Russe Le tour complet (360°) est mesuré à partir des épaules La tolérance pour obtenir la valeur de difficulté totale est de 45 ° en sous ou sur rotation. Jambes et pieds ne doivent pas toucher le sol.			DB1013 				

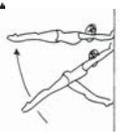
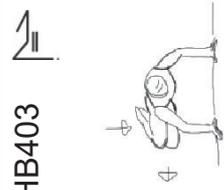
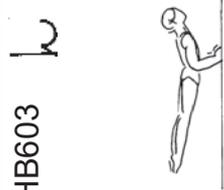
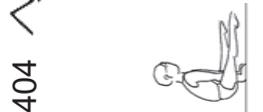
Code de Pointage UEG 2017 - 2021 - TeamGym

1.2 Maintien						
Les maintiens doivent être tenus deux secondes sans bouger. Les écarts de jbes ont une tolérance de 15°. Jambes tendues (tolérance 15° sauf pour la jambe au retiré du SB404). Pour la position du buste la tolérance est de 30°.						
Maintien	0.2	0.4	0.6	0.8	1.0	1.2
Maintien Jbe sur le coté - Aide de la main Jbe libre sur le coté avec l'aide de la main. Corps droit. L'écart de jbe et le fait d'être sur demi pointe ou non définit la valeur de l'élément			SB601 120° 		SB1001 Sur demi-pointes 120° 	SB1201 180° 
Maintien Jbe sur le coté - Sans aide de la main Jbe libre sur le coté sans l'aide de la main. Corps droit. L'écart de jbe et le fait d'être sur demi pointe ou non définissent la valeur de l'élément		SB402 90° 			SB1002 120° 	SB1202 Sur demi-pointes 120° 
Maintien Facial Jbe libre avec l'aide d'une ou deux mains. L'écart de jbes et la position sur demi pointe définissent la valeur de l'élément.			SB603 120° 		SB1003 Sur demi-pointes 120° 	
Maintien Facial Jbe libre sans l'aide de la main. L'écart de jbes et la position sur demi pointe définissent la valeur de l'élément.	SB204 	SB404 Sur demi-pointes 	SB604 Sur demi-pointes 90° 		SB1004 	SB1204 Sur demi-pointes 120° 

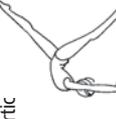
Code de Pointage UEG 2017 - 2021 - TeamGym

Maintien	0.2	0.4	0.6	0.8	1.0	1.2
<p>Maintien sur le coté Buste penché à l'horizontale, jbe libre sur le coté. Le talon définit l'angle de la hanche. Ecart de jbes définissent la valeur de l'élément.</p>			<p>SB605</p>  <p>90°</p>	<p>SB805</p>  <p>120°</p>		
<p>Planche Buste penché à l'horizontale ou plus. Les écarts de jambes et la position sur demi pointe déterminent la valeur de l'élément.</p>		<p>SB406</p>  <p>90°</p>			<p>SB1006</p>  <p>120°</p>	<p>SB1206</p> <p>Sur demi-pointes</p>  <p>120°</p>
<p>Planche sur le coté sans l'aide des mains Les épaules et les hanches doivent être sur le coté. Le buste doit être à l'horizontale. Le talon définit l'angle de la hanche.</p>				<p>SB807</p> <p>90°</p> 		<p>SB1207</p>  <p>120°</p>

Code de Pointage UEG 2017 - 2021 - TeamGym

1.3 Maintien sur les mains						
Les maintiens sur les mains doivent rester 2 secondes sans bouger. Maintien sur les mains signifie que les mains sont la seule partie du corps qui est en contact avec le sol (sauf HB201, HB801 et HBX06). Dans l'ATR les bras doivent être tendus (tolérance 15°).						
Maintien sur les mains	0.2	0.4	0.6	0.8	1.0	1.2 / 1.4
Poirier/ATR En HB201 la tête peut toucher le sol. En HB801 pas d'appui sur la tête. Jbes au niveau ou au dessus de la hanche.	HB201 			HB801 	HB1001 	
Planche sur les coudes / bras tendus, jbes écartées. L'écart des jbes est de 45°. Le corps est porté par l'appui des deux mains/coudes ou bras tendus. Les mains peuvent être tournées vers l'extérieur des poignets ou vers les pointes de pied. Le corps est aligné à l'horizontal - tolérance 20° (Pas en HB202). En HB1202 les bras doivent être tendus. - tolérance 15°.	HB202 	HB402 				HB1202 
Planche sur les coudes / bras tendus, jbes serrées Jbes tendues serrées (sauf en HB 403) Le corps est porté sur les deux mains (sauf en HB403) sur les coudes ou sur les bras tendus. Les mains peuvent être tournées vers l'extérieur des poignets ou vers les pointes de pied. Le corps est aligné à l'horizontal - tolérance 15°. En HB1403 les bras doivent être tendus. - tolérance 15°.		HB403 	HB603 			HB1403 
Equerre carpé Jambes tendues. Jambes tendues serrées. Les mains peuvent être placées devant ou derrière (HB404), devant et derrière (HB204), écart des jambes 45°. Quand les jambes sont soulevées parallèles au sol, pas d'appui des bras sur le sol. Les deux mains sont placées à côté du corps, proche des hanches. LE corps est porté uniquement par les mains qui sont en contact avec le sol.	HB204 	HB404 	HB604 	HB804 		

Code de Pointage UEG 2017 - 2021 - TeamGym

Maintien sur les mains	0.2	0.4	0.6	0.8	1.0	1.2 / 1.4
<p>Equerre serrée Jambes tendues serrées. Les mains peuvent être placées devant, derrière, devant et derrière, écart des jambes 45°. Quans les jambes sont soulevées parallèles au sol, pas d'appui des bras sur le sol. Les deux mains sont placées à coté du corps, proche des hanches.</p> <p>Pont La position et l'angle de la jambe libre détermine la valeur de l'élément.</p>		<p>HB405 </p>		<p>HB805  45°</p>	<p>HB1005  90°</p>	
	<p>HB206 </p>		<p>HB606  Jambe à la vertical</p>	<p>HB806  Jambe à 45° de la vertic</p>	<p>HB1006  Jambe à la vertical</p>	

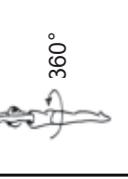
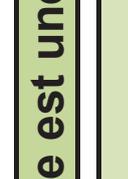
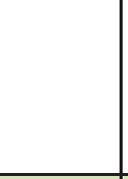
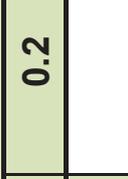
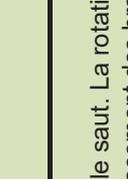
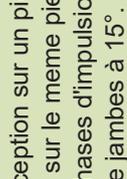
Code de Pointage UEG 2017 - 2021 - TeamGym

2 SAUTS Le texte fait foi, l'image est une illustration.

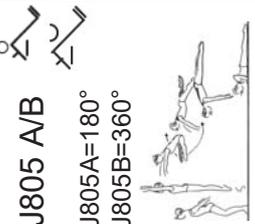
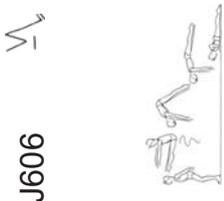
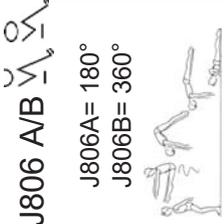
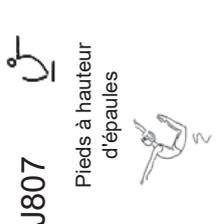
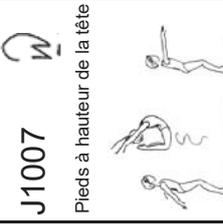
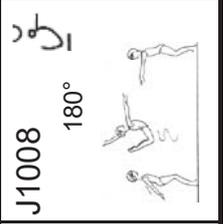
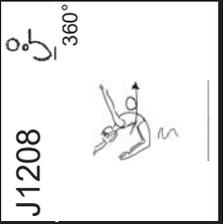
2.1A SAUTS APPEL DEUX PIEDS

Un saut appel deux pieds et réception sur un pied ou deux pieds ou à plat ventre.

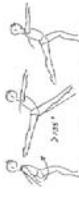
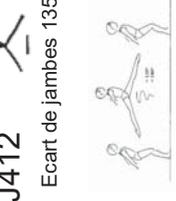
Saut appel un pied et réception sur le même pied ou à plat ventre. La position doit être réalisée en phase aérienne. Pas plus de 3 pas d'élan avant de réaliser un saut appel un pied ou deux pieds. Dans les phases d'impulsion et de réception la position des hanches détermine si dans les sauts avec rotation la tolérance est dans les 45° ou pas. Il y a une tolérance pour les écarts de jambes à 15°.

Sauts	0.2	0.4	0.6	0.8	1.0	1.2
Saut vertical avec rotation Position du corps droite durant le saut. La rotation doit être terminée en l'air. Le placement des bras est libre.		J401 	J601 		J1001 	J1201 
Saut groupé avec rotation Position groupée (angle tronc/jbe 90° - tolérance 15°) visible pendant le saut. La rotation doit être terminée en l'air. Le placement des bras est libre.			J602 		J1002 	J1202 
Saut groupé appel deux pieds ou un pied, avec ou sans rotation tombé ventre Position groupée (angle tronc/jbe 90° - tolérance 15°) visible pendant le saut. Quand la rotation est de 180° le tour doit être terminé avec la position groupée. Pour une rotation de 360° ou plus, le plus de tour doit être terminé avant la réception. Le corps doit être à l'horizontale à la réception ventre.		J403 	J603 	J803 		
Saut carapé écart Ecart de jbes 135° et position carpée claire 90° (tolérance pour les deux 15°). Jambes tendues sans coup de pied.			J604 	J804 	J1004 	

Code de Pointage UEG 2017 - 2021 - TeamGym

Sauts	0.2	0.4	0.6	0.8	1.0	1.2
<p>Shushunova Ecart de Jambes 135°. Position Carpée visible 90° (tolérance 15° pour les angles tronc/jambe et l'écart de jambes) avant le tomber ventre. Le corps doit être à l'horizontale à la réception ventre. Quand il y a une rotation, le tour doit être réalisé pendant la phase aérienne.</p>			<p>J605</p> 	<p>J805 A/B</p> <p>J805A=180° J805B=360°</p> 		
<p>Saut carapé serré tomber ventre Position Carpée visible 90° (tolérance 15°) avant réception plat ventre, jambes tendues. Le corps doit être à l'horizontale à la réception ventre</p>			<p>J606</p> 	<p>J806 A/B</p> <p>J806A= 180° J806B= 360°</p> 		
<p>Saut de mouton Tête en arrière. La hauteur des pieds définit la valeur de l'élément. Jambes peuvent être écartées. Aucune tolérance sur la hauteur des pieds.</p>				<p>J807</p> <p>Pieds à hauteur d'épaules</p> 	<p>J1007</p> <p>Pieds à hauteur de la tête</p> 	
<p>Saut de mouton avec rotation Les pieds doivent être à la hauteur des épaules à un moment pendant le saut. Pas de tolérance sur la hauteur des pieds. La rotation complète doit être réalisée pendant le saut.</p>					<p>J1008</p> <p>180°</p> 	<p>J1208</p> <p>360°</p> 

Code de Pointage UEG 2017 - 2021 - TeamGym

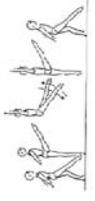
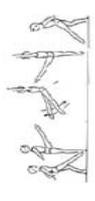
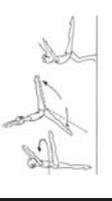
Sauts	0.2	0.4	0.6	0.8	1.0	1.2
<p>Sissone Appel deux pieds, réception sur un seul. En J209 A/B no tolérance sur la hauteur des pieds.</p>		<p>J409 Ecart de jambes 135°</p> 		<p>J809 Ecart de jambes 180°</p> 		<p>J1209 A/B Pieds à hauteur d'épaules J1209A sans rotation J1209B avec 180°</p> 
<p>Saut "cerf" La bonne position cambrée doit être visible pendant le saut. Les deux jbes fléchies à 90°. Ecart de jbes 135 (tolérance 15°) la hauteur du pied arrière ou des rotations définit la valeur de l'élément. Pas de tolérance à la hauteur du pied. Toute la rotation doit être faite pendant le vol.</p>	<p>J210</p> 	<p>J410 180°</p> 			<p>J1010 Double stag ring Pieds à hauteur de la</p> 	
<p>Cosaque Une jambe tendue, une jambe pliée. Angle tronc/jambe de 90° (tolérance 15°)</p>	<p>J211</p> 	<p>J411 180°</p> 		<p>J811 360°</p> 		
<p>Saut écart La jambe avant est tendue, pas de coup de pied. Ecart des jbes définit la valeur de l'élément. J1212 saut d'anneau horizontal: jambe avant horizontale, pied au niveau de l'épaule. Pas de tolérance à la hauteur du pied.</p>		<p>J412 Ecart de jambes 135°</p> 		<p>J812 Ecart de jambes 180°</p> 		<p>J1212 Ecart de jambes 180°</p> 
<p>Saut écart tombé ventre La jambe avant est tendue, pas de coup de pied. Ecart des jbes définit la valeur de l'élément. Le corps doit être à l'horizontale avant la réception ventre.</p>			<p>J613 Ecart de jambes 135°</p> 	<p>J813 Ecart de jambes 180°</p> 		

Code de Pointage UEG 2017 - 2021 - TeamGym

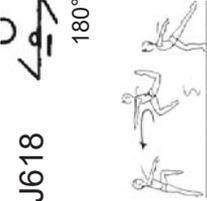
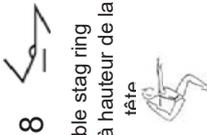
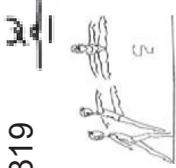
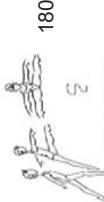
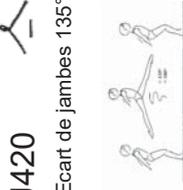
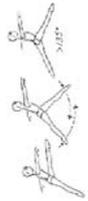
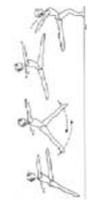
2.1B SAUTS APPEL UN PIED

Un saut appel un pied et réception sur l'autre pied ou sur deux pieds ou à plat ventre (pas de chgt ligne 22 23 et 24). La position doit être réalisée en phase aérienne. Pas plus de 3 pas d'élan avant de réaliser un saut.

Dans les phases d'impulsion et de réception la position des hanches détermine si dans les sauts avec rotations la tolérance est dans les 45° ou pas. IL y a une tolérance de 15° pour l'écart de jambe.

Sauts	0.2	0.4	0.6	0.8	1.0	1.2
Saut de chat Jambes fléchies. Changement de jambe pendant le saut. Les jambes doivent monter à l'horizontale pendant le saut. Quand il y a une rotation, le tour doit être terminé avant la réception.			J614 360° 	J814 540° 		J1214 720° 
Saut Ciseaux Jambes tendues. La jambe change pendant le saut. La Première jambe doit être à l'horizontale. J615: Première partie du saut lever la jambe à l'horizontale puis faire un demi-tour (en direction de la jambe d'appel) et monter l'autre jambe 120° et réception sur la première jambe.		J415 Ecart de jambes 120° 	J615 Ecart de jambes 120° turn 180° 			
Saut ciseaux 180° Jambes tendues. La jambe change pendant le saut. La première jambe doit être à l'horizontale. Rotation pendant le saut. L'écart de jambes après la rotation définit la valeur de l'élément.		J416 Ecart de jambes 90° 			J1016 Ecart de jambes 135° 	J1216 Ecart de jambes 180° 
Saut papillon Le buste à l'horizontale, les jambes au-dessus du niveau horizontal.					J1017 Ecart de jambes 90° 	

Code de Pointage UEG 2017 - 2021 - TeamGym

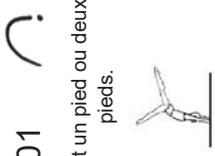
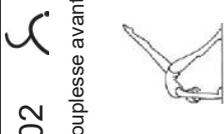
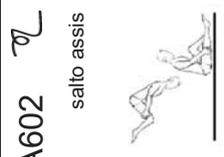
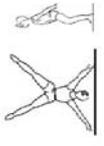
Sauts	0.2	0.4	0.6	0.8	1.0	1.2
<p>Saut "cerf" La bonne position cambrée doit être visible pendant le saut. Les deux jbes fléchies à 90°. écart de jbes 135° (tolérance 15°) la hauteur du pied arrière ou des rotations définit la valeur de l'élément. Pas de tolérance à la hauteur du pied. Toute la rotation doit être faite pendant le vol.</p>		<p>J418 </p>	<p>J618 </p>		<p>J1018 </p> <p>Double stag ring Pieds à hauteur de la tête</p>	
<p>Saut écart latéral La première jambe est tendue, pas de coup de pied. Ecart de jambes 135° et position carpée 90° (tolérance pour écart de jambes et angle tronc/jambes 15°).</p>				<p>J819 </p>	<p>J1019 </p>	<p>J1219 </p>
<p>Saut écart La jambe avant est tendue, pas de coup de pied. Ecart des jbes définit la valeur de l'élément. J1220 saut d'anneau horizontal: jambe avant horizontale, pied au niveau de l'épaule. Pas de tolérance à la hauteur du pied.</p>	<p>J220 </p> <p>Ecart de jambes 90°</p>	<p>J420 </p> <p>Ecart de jambes 135°</p>			<p>J1020 </p> <p>Ecart de jambes 180°</p>	<p>J1220 </p> <p>Ecart de jambes 180°</p>
<p>Saut écart tombé ventre La jambe avant est tendue, pas de coup de pied. Ecart des jbes définit la valeur de l'élément. Le corps doit être à l'horizontale avant la réception ventre.</p>			<p>J621 </p> <p>Ecart de jambes 135°</p>	<p>J821 </p> <p>Ecart de jambes 180°</p>		
<p>Saut Changement de Jambes La jambe du premier battement doit être tendue, pas fléchie. La jambe du premier battement doit être à 45° avant le changement de jambe. L'écart de jambe après le changement définit la valeur du saut. En J1222 pas de tolérance pour la hauteur des pieds.</p>			<p>J622 </p> <p>Ecart de jambes 135°</p>		<p>J1022 </p> <p>Ecart de jambes 180°</p>	<p>J1222 </p> <p>Pieds à hauteur d'épaule. Ecart de jambes 180°</p>

Code de Pointage UEG 2017 - 2021 - TeamGym

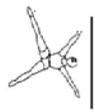
Sauts	0.2	0.4	0.6	0.8	1.0	1.2
<p>Saut changement tombé ventre La première jambe est tendue, pas de coup de pied. La première jbe doit être vers l'avant au moins à 45° avant le changement de la jambe. L'écart de jambes après le changement définit la valeur du saut. Le corps doit être à l'horizontale avant la réception.</p>			<p>J623 Ecart de jambes 135°</p> 	<p>J823 Ecart de jambes 180°</p> 		
<p>Saut changement avec rotation La première jambe est tendue, pas de coup de pied. La première jbe doit être vers l'avant au moins à 45° avant le changement de la jambe. L'écart de jambes après le changement définit la valeur du saut. Le corps doit être à l'horizontale avant la réception. Toute la rotation doit être faite pendant le vol.</p>			<p>J624 Ecart de jambes 135° rotation 90°</p> 		<p>J1024 Ecart de jambes 135° rotation 180°</p> 	<p>J1224 Ecart de jambes 180° rotation 180°</p> 

Code de Pointage UEG 2017 - 2021 - TeamGym

3 ACROBATIES Le texte fait foi, l'image est juste une illustration.

Acrobaties	0.2	0.4	0.6	0.8	1.0	1.2
Avant		<p>A401  Saut un pied ou deux pieds.</p>		<p>A801  Mains libres</p>		
Avant		<p>A402  Souplesse avant</p>	<p>A602  salto assis</p>	<p>A802  A1002 </p>		
Arrière	<p>A203 </p>	<p>A403 </p>	<p>A603 </p>	<p>A803  A1003 </p>		
Arrière		<p>A404  Souplesse arrière</p>		<p>A804  Tempo jambes serrées ou décalées</p>		

Code de Pointage UEG 2017 - 2021 - TeamGym

Acrobaties	0.2	0.4	0.6	0.8	1.0	1.2
Coté	A205 		A605 Salto costal 	A805 salto japonais 		
Arrière et longitudinale				A806  Salto groupé avec 180°	A1006  Salto groupé avec 360°	A1206 A/B/C A) Salto tendu avec 360° B) Salto tendu avec 540° C) Salto tendu avec 720°

UEG Code of Points 2017 - 2021 - TeamGym

ANNEXE A2a - Tumbling Valeur de diff des éléments

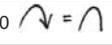
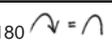
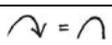
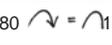
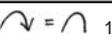
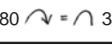
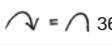
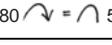
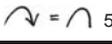
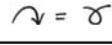
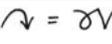
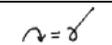
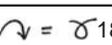
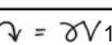
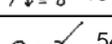
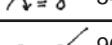
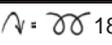
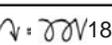
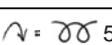
Valeur Diff	Groupe 1 Eléments avant	Symbole Artistique	K Code	Valeur Diff	Groupe 2 Eléments Arrière	Symbole Artistique	K Code
0.10	Roue	X	X	0.10	Rondade	∧	R
0.20	Saut de Main	∩	H	0.20	Flip Flap	∩	F
0.20	Flip avant	∩∩	FS	0.20	Salto groupé	∩	O
0.20	Salto groupé	∩	O	0.20	Salto carpé	∩V	<
0.20	Salto groupé décalé	∩ ★	O	0.30	Tempo	∩n	W
0.30	Salto carpé	∩V	>	0.30	Salto tendu	∩/	/
0.30	Salto carpé décalé	∩V ★	>	0.30	Demi vrille groupé	∩ 180	O1
0.40	Salto tendu	∩/	∖	0.30	Demi vrille carpé	∩V 180	<1
0.30	Salto tendu décalé	∩/ ★	∖	0.40	Vrille groupée	∩ 360	O2
0.30	Salto Groupé Demi Vrille	∩ 180	O1	0.40	Tendu demi	∩/ 180	/1
0.40	Vrille groupée	∩ 360	O2	0.50	Vrille tendue	∩/ 360	/2
0.40	Salot carpé demi vrille	∩V 180	>1	0.60	Vrille et demi	∩/ 540	/3
0.50	Salto tendu demi vrille	∩/ 180	∖1	0.70	Double vrille	∩/ 720	/4
0.60	Vrille	∩/ 360	∖2	0.80	Double vrille et demi	∩/ 900	/5
0.40	Vrille tendue décalée	★ ∩/ 360	∖2	0.80	Double salto groupé	∩∩	OO
0.70	Vrille et demi	∩/ 540	∖3	0.90	Double salto carpé	∩∩V	<<
0.80	Double Vrille	∩/ 720	∖4	1.10	Double salto tendu	∩∩/	//
0.90	Double vrille et demi	∩/ 900	∖5	1.00	Double salto groupé vrille	∩∩ 360	OO2
1.10	Double salto	∩∩	OO	1.20	Double salto groupé double vrille	∩∩ 720	OO4
1.30	Double salto carpé	∩∩V	>>	1.30	Double salto tendu vrille	∩∩/ 360	//2
1.50	Double salto tendu	∩∩/	//	1.50	Double salto tendu double vrille	∩∩/ 720	//4
1.20	Double salto demi vrille	∩∩ 180	OO1	1.80	Double salto tendu triple vrille	∩∩/ 1080	//6
1.40	Double salto vrille et demi	∩∩ 540	OO3	1.60	Triple salto groupé	∩∩∩	OOO
1.40	Double salto carpé demi	∩∩V 180	>>1	1.90	Triple salto carpé	∩∩∩V	<<<
1.60	Double salto tendu demi	∩∩/ 180	//1	2.00	Triple salto groupé vrille	∩∩∩ 360	OOO2
1.80	Double salto tendu vrille et demi	∩∩/ 540	//3				

★ Valeur inférieure pour un salto décalé (salto au départ)

Les valeurs de difficultés pour d'autres éléments peuvent être calculés par addition de la valeur des éléments de base et des valeurs de rotation.

Code de Pointage UEG 2017 - 2021 - TeamGym

ANNEXE A3 - Valeur de Diff des élément au Mini-Trampoline

Valeur de Diff	Groupe 1 avec la table de saut	Symbole Artistique	K Code
0.30	1/4 - 1/4 (Rondade)	90  90	R
0.40	1/2 Lune (Rondade avec demi total)	180  180	1H
0.40	Lune		H
0.50	Lune ½ on ½ off	180  180	1H1
0.50	Lune ½ off	 180	H1
0.60	Lune ½ on 1/1 off	180  360	1H2
0.60	Lune 1/1 off	 360	H2
0.70	Lune ½ on 1½ off	180  540	1H3
0.70	Lune 1½ off	 540	H3
0.80	Tsukahara Groupé	TSU	TO
0.90	Tsukahara Carpé	TSU V	T<
1.00	Tsukahara Tendu	TSU /	T/
1.20	Tsukahara Tendu 1/1 ★	TSU / 360	T/2
1.40	Tsukahara Tendu 2/1 ★	TSU / 720	T/4
0.80	Lune salto Groupé	 = 	HO
0.90	Lune salto Carpé	 =  V	H>
1.00	Lune salto Tendu	 = 	H\
0.90	Lune salto Groupé ½	 =  180	HO1
1.00	Lune salto Carpé ½	 =  V 180	H>1
1.10	Lune salto Tendu ½	 =  180	H\1
1.30	Lune salto Tendu 1½	 =  540	H\3
1.50	Lune salto Tendu 2½	 =  900	H\5
1.60	Double Tsukahara Groupé	TSU 	TOO
1.80	Double Tsukahara Carpé	TSU  V	T<<
2.00	Double Tsukahara Groupé 1/1	TSU  360	TOO2
1.70	Lune double Groupé ½	 =  180	HOO1
1.90	Lune double Carpé ½	 =  V 180	H<<1
2.10	Lune dbl. Groupé 1½	 =  540	HOO3

Valeur de diff	Groupe 2 sans la table de saut	Symbole Artistique	K Code
0.10	Salto Groupé		O
0.10	Salto Carpé	 V	>
0.20	Salto Tendu		\
0.20	Salto Groupé ½	 180	O1
0.20	Salto Carpé ½	 V 180	>1
0.30	Salto Tendu ½	 180	\1
0.30	Salto Groupé 1/1	 360	O2
0.40	Salto Tendu 1/1	 360	\2
0.50	Salto Tendu 1½	 540	\3
0.60	Salto Tendu 2/1	 720	\4
0.70	Salto Tendu 2½	 900	\5
0.60	Double Salto Groupé		OO
0.70	Double Salto Carpé	 V	>>
0.80	Double Salto Tendu		\
0.70	Double salto Groupé ½	 180	OO1
0.80	Double salto Carpé ½	 V 180	>>1
0.90	Double salto Groupé 1½	 540	OO3
0.90	Double salto Tendu ½	 180	\1
1.10	Double salto Tendu 1½	 540	\3
1.30	Double salto Tendu 2½	 900	\5
1.60	Double salto Tendu 3½	 1260	\7
1.50	Triple salto Groupé ½	 180	OOO1
1.70	Triple salto Carpé ½	 V 180	>>>1
1.90	Triple salto Groupé 1½	 540	OOO3
2.30	Triple salto Groupé 2½	 900	OOO5

★ TSU / 360 et Kasamatsu (KAS) sont jugés comme le même élément

★ TSU / 720 et KAS / 360 sont jugés comme le même élément

Les valeurs de difficultés pour d'autres éléments peuvent être calculés par addition de la valeur des éléments de base et des valeurs de rotation.

Annexe A4

Reconnaissance des éléments

1 Sol

Généralités

- a) Toutes les difficultés doivent correspondre aux exigences avec les noms définis en annexe1
- b) Pour avoir la valeur de la difficulté, les exigences de l'élément doivent être validés
- c) Les éléments de difficulté doivent être effectués par tous les gymnastes en même temps (selon la chorégraphie). Si, par exemple, un gymnaste est en retard et exécute l'élément plus tard que le reste de l'équipe, l'équipe obtiendra toujours la valeur de diff de l'élément, car l'élément a été chorégraphié pour être exécuté en même temps
- d) Toute l'équipe doit effectuer exactement le même élément de difficulté avec le même numéro de code et la même variation (A / B / C). Un élément avec le même numéro de code ne peut être compté qu'une fois, même s'il est effectué avec des variations différentes. Ex. Si une équipe exécute J806A et J806B, l'élément ne peut être compté qu'une seule fois
- e) L'effet miroir est autorisé pour tous les éléments de difficulté. Cela signifie que les gymnastes peuvent choisir individuellement par exemple la jambe de soutien en équilibre debout
- f) Pour les éléments avec des tolérances (par exemple, l'écart des jambes ou les exigences de fermeture tronc/jbe / flexion des jambes dans les sauts/maintien), il existe une tolérance générale de 15 ° pour l'écart de jambes et les exigences de fermeture tronc/jbe. Des petites fautes d'exécution n'affectent pas la valeur de difficulté
- g) La valeur de difficulté est attribuée de façon totale si tous les gymnastes la réalisent correctement
 - Si tous les gymnastes la réalisent mais qu'un ou deux ne réalisent pas correctement l'élément, la valeur de difficulté est réduite de 50%
 - Si trois ou plus de gymnastes ne la réalisent pas la valeur de difficulté est à zéro
 - Si un ou plusieurs gymnastes n'essayent pas de réaliser l'élément la valeur est zéro
- h) Pas plus de trois pas (Course ou marche) sont autorisés avant tous les éléments de difficulté. Si trois ou plus de gymnastes prennent par ex 4 pas avant un saut, l'équipe n'obtient pas la DV. Si un ou deux gymnastes prennent trop de pas, la DV sera divisée par 2
- i) Toutes les difficultés que l'équipe veut comptabiliser dans sa valeur de diff doivent être marquées sur la feuille de diff. Les juges vérifient seulement que les éléments inscrits sur la feuille de diff sont correctement réalisés

- j) Il ne peut y avoir que 4 éléments de contrôle, 3 sauts, 2 acrobaties et 1 combinaison marquée sur la feuille de diff. Si une équipe a marqué plus que le nombre de diff autorisées, les juges ne comptent que les premiers éléments / combinaisons marqués. Les éléments restants ne sont pas reconnus par les juges de difficulté. Des déductions d'exécution sont prises pour tous les éléments réalisés

Glossaire des Éléments

- k) La lettre au début du numéro de code explique la catégorie de l'élément (initiale en anglais)
- DB = Dynamic Balance élément = pivots / éléments de force
 - SB = Standing Balance élément = Maintien (sur une jbe)
 - HB = Hand Supportive balance élément = maintien sur les mains
 - J = Jump/hop/leap = Saut
 - A = Acrobatic élément = acrobatie
- l) Le premier numéro est la valeur de la diff (numéro 4 = 0,4 de valeur de diff.)
- m) Les deux derniers chiffres indiquent le numéro de la ligne du tableau de difficulté
- n) Exemple : Shushunova est J605 = Saut à 0,6 à ligne 5 du tableau

Définitions des Éléments

1.1.1 Éléments d'équilibre/de contrôle

Dynamique Balance (Élément d'Équilibre) (DB)

Pivot

- a) Un pivot est une rotation réalisée sur un pied et clairement sur demi-pointes. La rotation doit se faire sans sauter. Cependant un léger sursaut est autorisé pour maintenir l'équilibre pendant le pivot. La rotation est mesurée) part des hanches avec une tolérance de 45° pour une « sur » ou « sous » rotation
- b) Pirouette en dedans : Tournant dans le même sens que la jambe d'appui
- c) Pirouette en dehors : Tournant dans le sens inverse à la jambe d'appui
- d) Le placement des bras est libre
- e) Un pivot démarre quand la jbe libre quitte le sol et se finit quand
- La rotation est terminée ou
 - Le Talon de la jambe d'appui touche le sol ou
 - La jambe libre touche le sol
- f) La position du corps doit être correcte et aucun écart de jbe est demandé
- g) Le nombre de tour et la hauteur de la jbe libre détermine la valeur du pivot
- h) La jbe libre est tendue ou fléchies mais doit être la même pour toute l'équipe

- i) Quand la jbe libre est fléchie (devant ou coté) le talon définit l'angle avec la hanche
- j) Si la jbe libre est fléchie derrière, le genou est utilisé pour définir l'angle avec la hanche
- k) La position de la jbe d'appui (fléchie/tendue) ne change pas la valeur de diff, mais doit être la même pour toute l'équipe
- l) Pivots peuvent être réalisés en groupe divisé comme suit :
 - Un sous-groupe est composé d'au moins 3 gymnastes
 - Les gymnastes dans le même sous-groupe doivent démarrer ensemble face à la même direction.
 - Les sous-groupes sont séparés par au moins deux fois la distance entre les gymnastes adjacents
- m) Résumé des exigences pour les pivots
 - La pirouette est réalisée sur un pied et sur demi-pointes
 - La réalisation d'un pivot en sautant n'est pas autorisée (un sursaut pour maintenir l'équilibre pendant le tour est toléré. Arrêter la rotation en sautant est autorisé.)
 - L'exigence de rotation est mesurée aux hanches avec une tolérance de 45 ° pour là sur ou sous rotation donne la DV
 - L'exigence d'écart des jambes avec une tolérance de 15 ° et la jambe libre est maintenue dans la position correcte pendant au moins les $\frac{3}{4}$ de la rotation
 - Tous les gymnastes d'un même sous-groupe doivent commencer à effectuer le tour orienté dans la même direction (pas besoin d'effectuer des pirouettes avec la même jambe)

Éléments de force

- a) Il doit y avoir un mouvement continu contrôlé avec une force dynamique et une vitesse uniforme. Les positions de départ et de fin doivent être claires, mais ne doivent pas être tenues pendant deux secondes. Tous les gymnastes doivent réaliser le même élément de force avec les bras et les jambes dans la même position
- b) Résumé – Exigence des éléments de force :
 - Le mouvement doit être contrôlé et continu (pas trop rapide, pas de pause ≥ 3 sec, pas de chute ou plus d'un pas autorisé)
 - Les positions de départ et de fin doivent être clairement indiquées
 - La position du corps doit être conforme à la définition de l'élément
 - Les jambes doivent être au-dessus du sol dans les difficultés suivantes : Cercle DBX12 et cercle facial russe DBX13

Maintien statique (SB)

- a) Il doit avoir une forme reconnaissable quand le maintien est réalisé sur une jambe. Tout le corps doit tenir la position au moins deux secondes sans un mouvement supplémentaire. Dans le cas où il y a des légers déséquilibres avec le corps ou une partie du corps comme le bras mais que la jbe est maintenue à la position requise la jbe d'appui ne bouge pas, la valeur de diff sera attribuée
- b) La jbe d'appui doit être tendue (tolérance 15°)
- c) Quand la jbe libre est fléchie ou en arrière, le genou est utilisé pour définir l'angle avec la hanche
- d) Sans précision le placement des bras et libre pour l'équipe
- e) Résumé des exigences pour les maintiens :
 - Maintien tenu au moins deux secondes.
 - Forme reconnaissable
 - Ecart de jbe et jbe d'appui tendu (tolérance 15°)

Maintien sur les mains (HB)

- a) Pour un maintien sur les mains, tout le corps est en position statique pendant au moins deux secondes
- b) Seules les mains touchent le sol (sauf pour le trépied HB201, HB801 et le pont HBX06) Il doit y avoir la forme reconnaissable sans mouvement supplémentaire
- c) Si le corps ou une partie du corps comme les jbes bougent légèrement mais que les mains ne bougent pas la valeur de diff est attribuée
- d) S'appuyer sur les bras n'est pas autorisé en équerre carpiée assise lorsque les jbes sont au-dessus de l'horizontale
- e) Lorsque les jambes sont fléchies ou devant le talon est utilisé pour définir l'angle avec la hanche
- f) Lorsque les jambes sont fléchies ou derrière le genou est utilisé pour définir l'angle avec la hanche
- g) Toute l'équipe doit effectuer le même maintien sur les mains avec les bras et jambes dans la même position sauf en ATR ou la position des jambes est libre pour chaque gymnaste

Exemple - ATR (HB1001)

Dans le HB1001, les bras doivent être tendus et les jambes doivent être au niveau ou au-dessus des hanches, par ex. serrées, pliées, écartées ou croisées La position des jambes de chaque gymnaste est libre (note : ceci est différent par rapport à tous les autres éléments de difficulté). L'ATR doit être maintenu en position statique pendant au moins deux secondes, sans marcher sur les mains

- h) Résumé : Exigences des maintiens sur les mains
 - Maintien sur les mains doit être maintenu en position statique pendant au moins 2 secondes
 - La forme doit être reconnaissable

- Pas d'appui sur les bras dans l'équerre assise (lorsque les jambes sont relevées au-dessus de l'horizontal)
- Angle tronc/jambe et l'écart de jambe doivent être conformes aux exigences (tolérance de 15 °)
- Les mains sont les seules parties du corps qui sont en contact avec le sol (sauf pour le poirier (tête) HB201, poirier (avant-bras) HB801 et le pont HBX06)

1.1.2 Sauts (J)

- a) Un Saut peut être :
 - Appel deux pieds et réception sur un ou deux pieds
 - Appel un pied et réception sur l'autre ou les deux
 - Appel un pied et réception sur le même pied

Certains sauts peuvent se réceptionner en position plat ventre.
- b) Une forme reconnue (position) est formée lors de la phase aérienne d'un saut. La forme pendant le saut, les rotations et la position de réception définit la valeur de difficulté. Sans précision, le placement des rotations est libre mais tous les gymnastes doivent réaliser la même variation
- c) Dans la phase d'envol et la réception, la position hanche définit la mesure pour le nombre de rotation. Tolérance de 45° pour une sur ou sous rotation
- d) En effectuant un saut avec le pied à hauteur d'épaule / tête, la partie la plus basse du pied définit la hauteur. Le pied entier (le talon et les orteils) doit être à la hauteur requise
- e) Toute l'équipe doit effectuer le même saut avec les bras et les jambes dans la même position
- f) Sans précision, le placement des bras est libre pour l'équipe
- g) Résumé Exigences pour les sauts :
 - Une forme de corps reconnue doit être montrée dans l'air
 - L'écart de jbes, l'angle tronc/jbe tolérance 15 °) et tolérance de 45 ° pour les sur ou sous / rotation
 - Lors de la réception plat ventre, le corps doit être horizontal avant la réception

1.1.3 Acrobatie (A)

- a) Les acrobaties doivent être réalisées conformément au code de la gymnastique
- b) Différentes positions de réception (assis, debout, à genoux, plat ventre) sont autorisées. Cependant les éléments doivent être terminés avant la réception. Salto arrière arrivé plat ventre n'est pas autorisé car la rotation n'est pas complète avant la réception. La réception d'un salto avant peut être sur un ou deux pieds
- c) Résumé Exigences pour les acrobaties :
 - Respect des règles de la gymnastique pour réaliser les acrobaties
 - Quand réalisation d'un salto assis (A602), la réception en position assise doit être avec les mains ou pieds avant tout autre partie du corps

1.1.4 Combinaison (C)

- a) La valeur de la combinaison sera attribuée si la liaison entre les deux éléments est directe comme ci-dessous :
 - Saut + saut
 - Saut + pivot ou maintien
 - Saut + acrobatie
- b) Ou inversement
- c) Un saut peut être appelé un pied, deux pieds, et réception multiple aussi
- d) Les éléments utilisés dans la combinaison doivent faire partie des neuf éléments marqués sur la feuille. Les deux éléments inclus dans la combinaison doivent être effectués en fonction des exigences de difficulté
- e) Connexion directe :
 - Les deux pieds peuvent toucher le sol une seule fois
 - Aucune pause pour se préparer au deuxième élément n'est autorisée. Après l'achèvement du premier élément, il ne doit pas y avoir de pause. Le gymnaste doit déjà être prêt à exécuter le deuxième élément dès que les deux pieds ont touché le sol
 - Aucune perte majeure d'équilibre entre les éléments
- f) Le calcul de la valeur de la combinaison est la somme de la valeur de chaque élément divisé par deux. (Valeur de la première valeur + de la seconde) / 2
- g) Les valeurs individuelles sont données par le juge
- h) Une équipe ne peut noter sur la feuille de diff qu'une combinaison
- i) Tous les gymnastes doivent réaliser la combinaison au même moment en accord avec la chorégraphie
- j) Résumé : Exigences de la combinaison :
 - Les deux éléments doivent être effectués en fonction des exigences de difficulté
 - La connexion entre deux éléments doit être directe

1.1.5 Eléments Flexibles/modulables

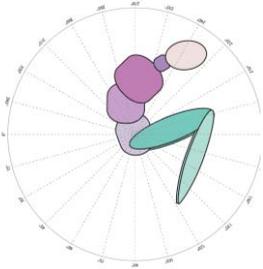
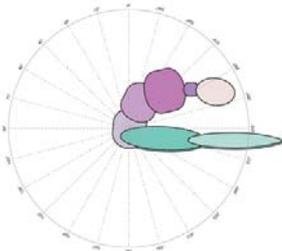
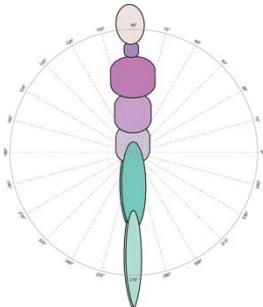
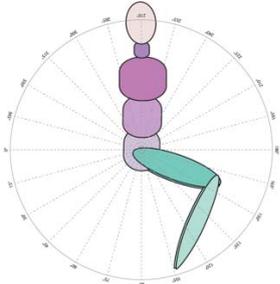
- a) Les gymnastes de l'équipe peuvent choisir individuellement un élément flexible/modulable qu'ils réalisent en même temps en accord avec la chorégraphie. Chaque gymnaste peut choisir parmi :
 - Grand écart (droite ou gauche), tolérance écart de jambes 15°
 - Grand écart facial
 - Fermeture – écrasement (écart de jbe minimum 90°, buste 45°)
 - Fermeture genoux poitrine
- b) Pour cet élément, la position doit être visible mais non tenue
- c) Si cet élément n'est pas réalisé conformément à l'attendu les 1.0 point ne seront pas attribués et la valeur de composition sera zéro.
 - Si un ou deux gymnastes rate l'élément l'équipe aura une note de composition de 0,5 pt.
 - Si trois ou plus ne réalisent pas correctement l'élément, la valeur de composition est zéro
 - Si un gymnaste n'essaye même pas de réaliser l'élément la valeur pour l'élément flexible/modulable est zéro
- d) L'élément doit être marqué « F » dans la feuille de difficultés.

2 Tumbling et Mini-Trampoline

Reconnaissance des éléments

2.1.1 Position du corps dans les saltos

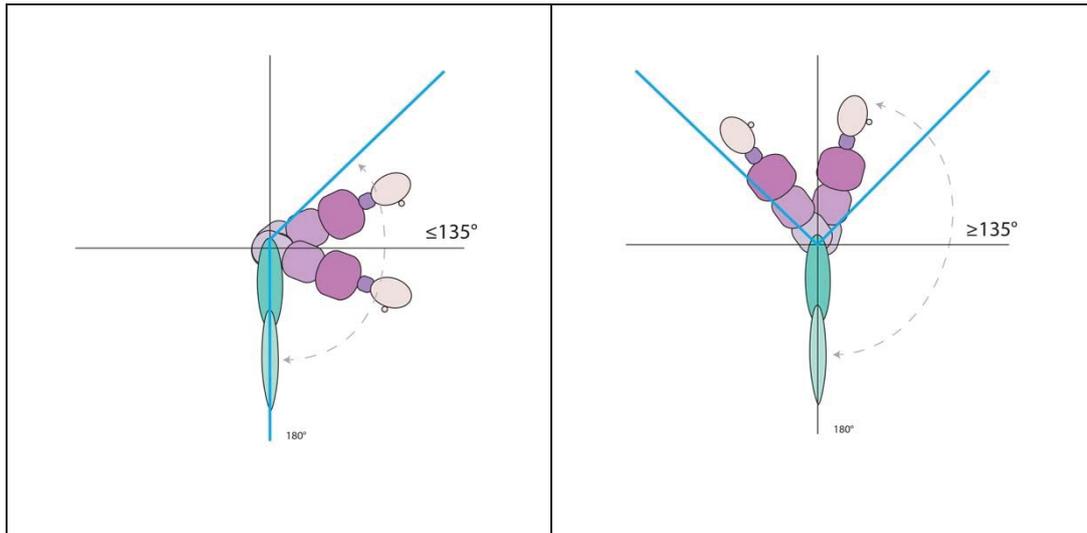
Selon l'élément choisi, la position du corps dans chaque salto doit être désignée comme groupée, carpé ou tendue. Dans les doubles et triples rotations, la position groupée peut être légèrement modifiée (plus ouverte) et est alors considérée comme une position nommée « en puck ». La position Puck est considérée comme groupée pour la reconnaissance de difficulté.

Position Groupée	Position carpé	Position tendue	Position Puck
			
<p>Dans une position groupée les genoux et les hanches sont fléchies et attirés vers la poitrine.</p> <p>Ouverture $\leq 135^\circ$ est acceptable</p>	<p>Angle tronc/jambe $< 90^\circ$ Jambes tendues</p> <p>Ouverture $\leq 135^\circ$ est acceptable.</p> <p>Une légère flexion des genoux sont acceptée 30°</p>	<p>Alignement total de la tête au pied. (180°)</p> <p>Une fermeture égale ou supérieure a 135° est acceptable.</p>	<p>C'est une position groupée plus ouverte $\leq 120^\circ$</p> <p>La position en puck est assimilée aux difficultés en position groupé.</p>

Les positions du corps à 135° sont prises à l'avantage de l'équipe en tenant compte à la fois des difficultés et des déductions de composition.

Les valeurs pour les positions du corps ne sont données que lorsque le gymnaste montre clairement la position du corps dans chaque salto. Pour les déductions en exécution voir annexe A5.

Toutes les positions du corps où les jambes sont fléchies $\leq 90^\circ$ sont comptabilisées en position « puck ».



Reconnaissance du Carpé (gauche) versus Tendu (droite).
L'image indique l'angle des hanches. Les lignes bleues montrent 135° entre les jambes et le buste.

2.1.2 Exigences de rotation longitudinale

- Des valeurs additionnelles sont validées quand la rotation est terminée jusqu'à au moins 45° par rapport à la rotation initiale. Si la rotation est inférieure à 45°, le nombre de rotations comptées est égal au nombre entier des demis rotations. Cette position est mesurée aux hanches. Tout manque de rotation sera déduit par les juges en exécution
- Notez que les doubles et triples rotations avec moins de trois tours dans chaque salto doit avoir le même nombre de tours dans chaque salto pour chaque gymnaste
- Un Tsukahara sans vrille ne remplit pas l'exigence de rotation longitudinale

2.1.3 Double et Triple saltos

En mini-trampoline les doubles et triples sont comptabilisés du trampoline à la réception.

Ce qui signifie que le Tsukahara et les lunes saltos sont considérés comme des doubles saltos et Tsukahara double et lune double sont considérés comme des triples.

2.1.4 Tempo

Un salto tempo est défini comme un salto arrière simple avec la position du corps en courbe et réalisé à hauteur des épaules ou plus bas.

2.1.5 Tsukahara 360° et Kasamatsu

Tsukahara (TSU) 360° et Kasamatsu (KAS) sont jugés comme des mêmes éléments. Idem pour TSU 720° et KAS 360°.

2.1.6 Reconnaissance des éléments

- a) Les éléments basés sur le même élément de base peuvent être comptés comme différents si la gymnaste change la position du corps ou réalise un nombre différent de rotations longitudinales. Dans les doubles et triples, un élément est différent, même si le gymnaste change la position du corps d'un seul salto la valeur de la difficulté reste la même
- b) Un double salto carpé avec demi-vrille et un double salto tendu dans le premier et carpé dans le second sont des éléments différents du point de vue de la composition. Bien que les deux éléments reçoivent la même valeur de difficulté
- c) En double et triples, le nombre de vrilles dans chaque salto donne également des éléments différents. Un double salto avec une vrille et une demi-vrille est différent de la demi-vrille et de la vrille
- d) En double et triple avec trois vrilles ou plus, le placement exact des vrilles n'est pas pris en compte. Un double salto avec 1 ½ vrille dans le premier et 2 vrilles dans le deuxième salto est identique à double avec vrille dans le premier et 1 ½ vrille dans le deuxième salto.

Annexe A5

Tableau des fautes générales et pénalités

1 SOL

1.1 Généralités

- a) Chaque juge E applique la déduction en fonction des groupes de faute : très petite, petite, moyenne, grande, très grande et une chute
- b) Les déductions d'exécution sont regroupées par groupe suivant :

Très petite 0.1

Cette déduction est appliquée quand la faute est petite ou réalisée par un seul gymnaste.

Petite 0.2

Cette déduction est appliquée quand la faute est petite et réalisée par moins de la moitié de l'équipe. Elle peut aussi être appliquée quand une faute moyenne est réalisée par un seul gymnaste.

Moyenne 0.4

Cette déduction est appliquée quand la faute est moyenne et réalisée par moins de la moitié de l'équipe. Elle peut aussi être appliquée quand une petite faute est réalisée par la moitié ou plus de la moitié de l'équipe. (Ex. toute l'équipe n'utilise pas son corps, pas de dynamisme dans l'exécution).

Elle peut aussi être appliquée quand une grande faute est réalisée par un seul gymnaste.

Grande 0.7

Cette déduction est appliquée quand la faute est grande et réalisée par moins de la moitié de l'équipe. Elle peut aussi être appliquée quand une moyenne faute est réalisée par la moitié ou plus de la moitié de l'équipe.

Très grande 1.0

Cette déduction est seulement appliquée quand la faute est grande et réalisée par la moitié ou plus de la moitié de l'équipe.

Sans précision la déduction est par faute à chaque fois pour l'équipe. Chaque juge donne une note à une précision de 0.1 pt près.

Tableau des déductions d'exécution

Nombre de faute ↓	Taille de la faute →	Faute mineure	Faute moyenne	Faute Majeure
Un gymnaste réalise la faute		Très petite 0.1	Petite 0.2	Petite 0.4
Moins de la moitié de l'équipe réalise la faute		Petite 0.2	Moyenne 0.4	Moyenne 0.7
La moitié ou plus de la moitié réalise la faute.		Moyenne 0.4	Grande 0.7	Grande 1.0

UEG TeamGym Code of Points 2017 - 2021

1.2 Tableau au SOL

Faute Exécution au SOL	Petite	Moyenne	Grande
1. Faux nombres de gymnastes			
IL doit y avoir entre 8 et 10 gymnastes dans une équipe et autant d'hommes que de femmes dans une équipe mixte.			
S'il y a plus ou moins de gymnastes que prévu, ou pour une équipe mixte s'il n'y a pas le même nombre de femmes/hommes il y aura une déduction. S'il y a une interruption du programme au sol et qu'il y a moins de 8 gymnastes sur le sol, il n'y aura pas de déduction pour faux nombre de gymnastes. Déduction par gymnaste manquant ou supplémentaire.			1.0
2. Précision dans les formations			
Tous les gymnastes doivent être à des endroits précis selon les dessins de formation de la feuille de diff (indiqué par des points/croix la place de chaque gymnaste)			
La déduction par gymnaste mal positionné	Gymnaste mal positionné		
3. Transitions			
Les transitions doivent correspondre à un passage gymnique et rythmique de qualité et s'inscrire naturellement dans le programme au sol			
Qualité des transitions (pieds et tout le corps actif)			
Les transitions simples comme marcher, courir sans chorégraphie	Pas de transitions de qualité		
Accès facile			
Le manque d'accessibilité entre les formations ou avant ou après l'élément en groupe.	Pas intermédiaire ou grand pas pour se placer ou être serré dans un espace insuffisant		
4. Synchronisation			
L'équipe doit réaliser les éléments en même temps quand la chorégraphie le prévoit			
Manque de synchronisation.	Un gymnaste avec un temps d'avance ou de retard	Une gym avec deux temps d'avance ou de retard. (Ex. Descente trop tôt d'un élément de contrôle)	Un gymnaste « perdu » ou qui ne réalise un autre élément ou rien.

UEG TeamGym Code of Points 2017 - 2021

Fautes d'exécution au Sol	Petite	Moyenne	Grande
5. Uniformité dans l'exécution			
L'équipe doit réaliser le même mouvement et élément de la même façon, à moins que la chorégraphie soit faite pour montrer clairement des éléments différents.			
Différences dans l'exécution des éléments	Technique différente en pirouettes ou trop de pas avant une difficulté ou flexion la jambe d'appui en maintien	Des différences de performance très visibles, ex. mains vers le bas près du corps lorsque le reste de l'équipe effectue la diff avec les mains en position horizontale	
6. Exécution des Difficultés et éléments avec des tolérances.			
6.1 Élément de contrôle dynamique			
6.1.1 Pirouettes			
Les pivots doivent être réalisés sur un pied			
Déduction si réaliser sur les deux pieds.			Pivot réalisé sur deux pieds dans le tour. Baisse de la DV
Les pivots doivent être réalisés sur demi-pointe.			
Déduction si le talon touche le sol.	Déduction si le talon touche le sol		
Les pivots doivent être réalisés sans sauter.			
Déduction quand un gymnaste sursaute ou saute dans un pivot.	Sursaut pendant le pivot	Rotation en sautant. Baisse de la DV	
La rotation doit être complète, mesurée par rapport aux hanches.			
Déduction si la rotation n'est pas complète	Sous ou sur rotation $\leq 45^\circ$	Sous ou sur rotation $> 45^\circ$ et jusqu'à 90° Baisse de la DV	Sous ou sur rotation $> 90^\circ$ Baisse de la DV

UEG TeamGym Code of Points 2017 - 2021

Fautes d'exécution au Sol	Petite	Moyenne	Grande
La position du corps doit être correct			
Déduction si le buste est fermé/ouvert.	Inclinaison du buste $\geq 15^\circ$		
Exigences d'écart de jbes doit être remplies			
Déduction si écart de jambes	Écart de jbes $\leq 15^\circ$	Écart de jbes $> 15^\circ$ Baisse de la DV	
6.1.2 Éléments de force			
Il doit y avoir un mouvement continu contrôlé avec une force dynamique et une vitesse uniforme.			
Pas de pas sur les mains			
Déduction si marchée pour garder l'équilibre (sauf DBX12 and DBX13).	Un pas sur les mains.	Deux pas ou plus Baisse de la DV	
Pas de pause ou d'arrêt			
Déduction s'il y a une pause ou un arrêt.	Pause < 3 sec.	Arrêt ≥ 3 sec. Baisse de la DV	
Contrôle continu du mouvement			
Déduction si pas de contrôle, ou descente trop rapide		Descente rapide d'un ATR, mais position de fin visible	Descente rapide d'un ATR, et pas position de fin visible. Baisse de la DV
Les positions de départ et de fin doivent être clairement indiquées.			
Déduction si pas de position Clairement visible		Pas de position de départ. Baisse de la DV)	Pas de position de fin. Baisse de la DV

UEG TeamGym Code of Points 2017 - 2021

Fautes d'exécution au Sol	Petite	Moyenne	Grande
Les bras doivent être tendus quand spécifiés.			
Déduction quand les bras sont fléchis	≤15°	Entre >15° et 45°	>45° Baisse de la DV
Les jbes doivent être tendues quand spécifié.			
Déduction quand les jbes sont fléchies.	≤15°	Entre >15° et ≤45°	>45° Baisse de la DV
Les jbes doivent être serrées quand spécifié			
Déduction quand les jbes sont écartées.	≤15°	Entre >15° et 45°	>45° Baisse de la DV
Les jambes ne doivent pas touchées le sol pendant la réalisation de cercle (DBX12) et de cercle facial Russe (DBX13).			
Déduction si les jambes touchent le sol	Toucher/Effleurer avec les pieds		Jambes touchent le sol Baisse de la DV

UEG TeamGym Code of Points 2017 - 2021

Fautes d'exécution au Sol	Petite	Moyenne	Grande
6.2 Maintien			
La position doit être reconnaissable.			
Le buste doit être droit selon la définition de l'élément			
Déduction si le buste est incliné	≥15° (en avant ou arqué)	Pas de buste droit >30° baisse de la DV	
Le buste doit être à l'horizontal conformément la définition de l'élément			
Déduction si le buste n'est pas à l'horizontale (SBX05) ou au moins 90° (SBX06 et SBX07).	Sur ou sous horizontale ou au moins à 90°, ≤15°	Sur ou sous horizontale ou au moins à 90°, >15° Baisse de la DV	
Le buste doit être sur le côté conformément à la définition de l'élément			
Déduction si le buste n'est pas sur le coté (SBX07).	Buste tourné, pas sur le côté ≤15°	Buste tourné, pas sur le côté >15° Baisse de la DV	
Position statique tenue deux secondes.			
Déduction si le gymnaste bouge pendant le maintien	Léger mouvement, jambe d'appui immobile	Déplacement du buste et de la jambe libre jambe d'appui immobile Baisse de la DV si non tenue 2"	Jambe d'appui bouge Baisse de la DV si non tenue 2"
Écart de jambes			
Déduction pour écart de jambes	≤15°	Entre >15° et 45° Baisse de la DV	Manquant ou >45° Baisse de la DV
Jambe d'appui tendue			
Déduction pour jbe d'appui fléchie	≤15°	Entre >15° et 45° Baisse de la DV	>45° Baisse de la DV
Maintien sur demi pointes			
Déduction pour maintien pas sur demi pointes.	Talon touche le sol à un moment	Pose le pied Baisse de la DV si non tenu 2 sec sur demi-pointes avant	

UEG TeamGym Code of Points 2017 - 2021

Fautes d'exécution au Sol	Petite	Moyenne	Grande
6.3 Maintien sur les mains			
Ces déductions s'appliquent à tous les maintiens sur les mains.			
Maintien doit être tenue pendant 2 sec.			
Déduction si non tenu	Petit déséquilibre (un pas ou léger mouvement sans bouger les mains) Baisse de la DV si non tenu pendant 2 sec	Plusieurs pas sur les mains Baisse de la DV si non tenu 2 sec	
Bras tendus			
Déduction si bras fléchis	≤15°	Entre >15° et 45°	>45° Baisse de la DV
Angle Bras/Tronc			
Déduction manque d'alignement tronc/bras	Entre >30° ≤45°	Entre >45° Baisse de la DV	
Jbes au niveau ou au-dessus des hanches.			
Déduction si pas au bon niveau	Sous le niveau des hanches mais tenu 2sec.		Sous le niveau des hanches Baisse de la DV
Les mains doivent être la seule partie du corps en contact avec le sol			
Déduction si d'autres parties du corps touche le sol			D'autres parties touchent le sol Baisse de la DV
Le corps doit être droit			
Déduction si le corps n'est pas à l'horizontale		>20° de l'horizontal Baisse de la DV	
Les jambes doivent être tendues.			
Déduction si jbes fléchies	≤15°	>15° Baisse de la DV	

UEG TeamGym Code of Points 2017 - 2021

Fautes d'exécution au Sol	Petite	Moyenne	Grande
Jambes serrées			
Déduction si jbes écartées.	≤15°	Entre 15° et 45°	>45° Baisse de la DV
Écart de jambes			
Déduction si écart de jambes pas respecté	≤15°	Entre >15° et 45°	>45° Baisse de la DV
Appui sur les bras			
Déduction si appui sur les bras ou les mains			Appui Baisse de la DV
Angle Tronc/Jbe			
Déduction	≤15°	Entre >15° et 45° Baisse de la DV	>45° Baisse de la DV
6.4 Sauts			
Jambes doivent être tendues.			
Déduction jbes fléchies.	≤15°	>15°	
Jambes doivent être serrées (conformément à la définition de l'élément)			
Déduction jbes écartées	≤15°	Entre >15° et 45°	>45° Baisse de la DV
Exigences d'écart de jbes (conformément à la définition de l'élément)			
Déduction pour exigences non remplies	Manque moins ≤ 15°	Manque entre >15° et 45° d'écart de jambe Baisse de la DV	Manque plus de >45° d'écart de jambe Baisse de la DV
Angle tronc/jbes (conformément à la définition de l'élément)			
Déduction pour manque d'angle.	≤15°	Entre >15° et 45° Baisse de la DV	>45° Baisse de la DV

UEG TeamGym Code of Points 2017 - 2021

Fautes d'exécution au Sol	Petite	Moyenne	Grande
Position du corps (conformément à la définition de l'élément)			
Déduction.	Petites fautes	Moyennes fautes	Grosses fautes Baisse de la DV
Réception contrôlée			
Déduction si réception non contrôlée.	Petites erreurs de réception (Petit déséquilibre avec mouvement supplémentaire)	Réception 'lourde' Difficile d'enchaîner avec le prochain élément.	
Réception plat ventre (conformément à la définition de l'élément)			
Déduction		Pas de contrôle à la réception, rebond sur le sol	Corps pas à l'horizontale avant la réception. Baisse de la DV
Rotation terminée en l'air, mesurée aux hanches.			
Déduction si manque ou sur rotation	Sous ou sur rotation $\leq 45^\circ$	Sous ou sur rotation entre $>45^\circ$ et 90° Baisse de la DV	Sous ou sur rotation $>90^\circ$ Baisse de la DV

6.5 Combinaisons

Connexion entre les deux éléments doit être directe.

Déduction pour pause.

Pause entre les éléments (pas de valeur pour la combinaison)

6.6 Acrobaties

Bras et jbes tendus quand demandé

Déduction pour flexion de bras/jbe.

$\leq 15^\circ$

$> 15^\circ$

Ouverture Bras/tronc / alignement

Déduction pour fermeture.

$> 30^\circ$

UEG TeamGym Code of Points 2017 - 2021

Fautes d'exécution au Sol	Petite	Moyenne	Grande
Position du corps (conformément à la définition de l'élément)			
Déduction	Petites fautes	Moyennes fautes	Grosses fautes Baisse de la DV
Réception d'une acrobatie doit être maîtrisée			
Déduction réception non maîtrisée	Petites erreurs de réception (Petit déséquilibre avec mouvement supplémentaire)	Réception 'lourde' (difficile d'enchaîner avec le prochain élément.	
6.7 Élément Flexible/Modulable			
Il doit y avoir une bonne technique dans Grand écart/ Grand écart facial/Fermeture jbes écartées /Fermeture genoux poitrine			
Déduction manque d'extension	Jbes fléchies Pointes de pieds non tendues		
Déduction pour les tolérances.	Alignement angle tronc/jbe dans l'écart	Hanche ouverte dans l'écart	
	Écart de jbes en grand écart, grand écart facial < 180°	Écart de jbes en grand écart, grand écart facial < 165°. Baisse de la note de composition	
	Écart de jbes < 90° dans la fermeture	Écart de jbes < 75° Dans la fermeture. Baisse de la note de composition	
	Dos pas droit à 45° en fermeture	Fermeture insuffisante dans la fermeture. Baisse de la note de composition	
		Buste pas droit sur les genoux sur la fermeture. Baisse de la note de composition	

UEG TeamGym Code of Points 2017 - 2021

Fautes d'exécution au Sol	Petite	Moyenne	Grande
7. Exécution Dynamique			
Il doit y avoir une continuité dans les éléments et une fluidité dans le programme, pas de pauses inutiles. Le corps entier est engagé dans les éléments.			
Dédution quand il y a des pauses, création d'une nouvelle énergie pour réaliser des éléments, pas de gravité et de relâchement utilisé. Manque de fluidité dans le programme.	Pauses inutiles Création d'une nouvelle force pour un élément au lieu d'utiliser la force de l'élément précédent. Pas de fluidité		
Dédution si les séquences sont réalisées avec des mouvements de bras isolés ou de jambes isolées sans accompagnement du buste	Mouvements de bras isolés ou de jambes isolées sans accompagnement du buste		
8. Amplitude et extension			
Les éléments et les mouvements doivent être effectués avec une amplitude optimale. L'extension doit être visible dans chaque élément durant toute la durée du programme			
Dédution pour manque d'extension	Élément réalisé sans extension Pas d'extension optimale (exemple pas de pointes de pied tendues)		
9. Exécution des éléments d'équilibre/de contrôle			
Le programme au sol doit être effectué avec contrôle et équilibre.			
Dédution si manque de contrôle Cf. § 6. Exécution des Difficultés et éléments avec des tolérances.	Petits déséquilibres : des sauts additionnels, des mouvements de bras ou de jambes	Grands déséquilibres pour maintenir le contrôle pendant la réalisation de l'élément : plusieurs pas ou des appuis de la main	

UEG TeamGym Code of Points 2017 - 2021

Fautes d'exécution au Sol	Petite	Moyenne	Grande
10. Chute			
Si un gymnaste tombe d'une position debout sur les fesses / en arrière / en avant ou sur le côté, ou s'il pose une main pour garder l'équilibre la déduction sera de 0.3 à chaque fois par gymnaste. Cette déduction est pour une chute visible, pas par ex une descente trop tôt dans un élément d'équilibre.		0.3	
11. Sortie de praticable			
Sortie de la surface au Sol. La ligne blanche qui délimite le praticable fait partie de l'aire autorisée			
Déduction si sortie	Sortie de praticable		

UEG TeamGym Code of Points 2017 - 2021

2 Tumbling et Mini-trampoline

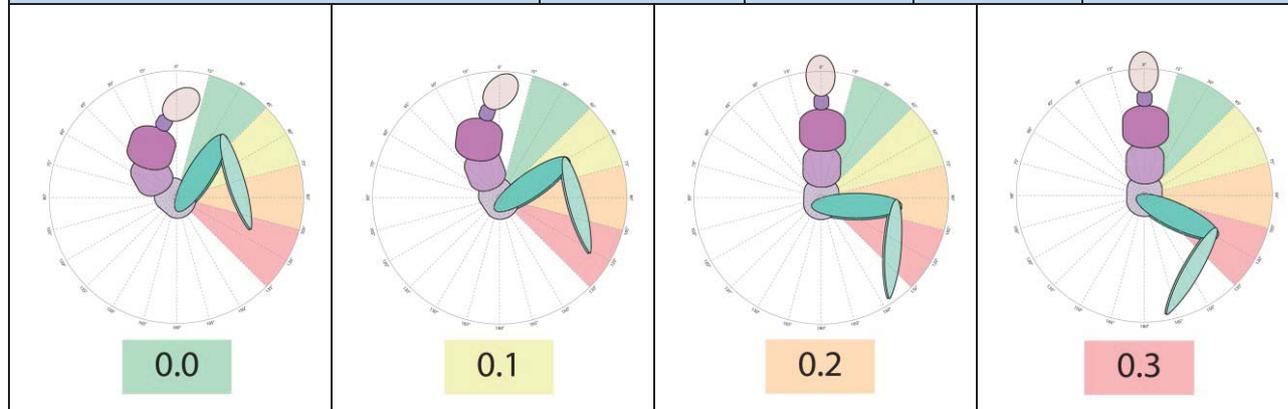
Fautes au Tumbling et au Mini-Trampoline	Déduction Application	Petite	Moyenne	Grande
		0.1	0.2	0.3 ou plus

2.1 Position du corps dans les saltos (0.5)

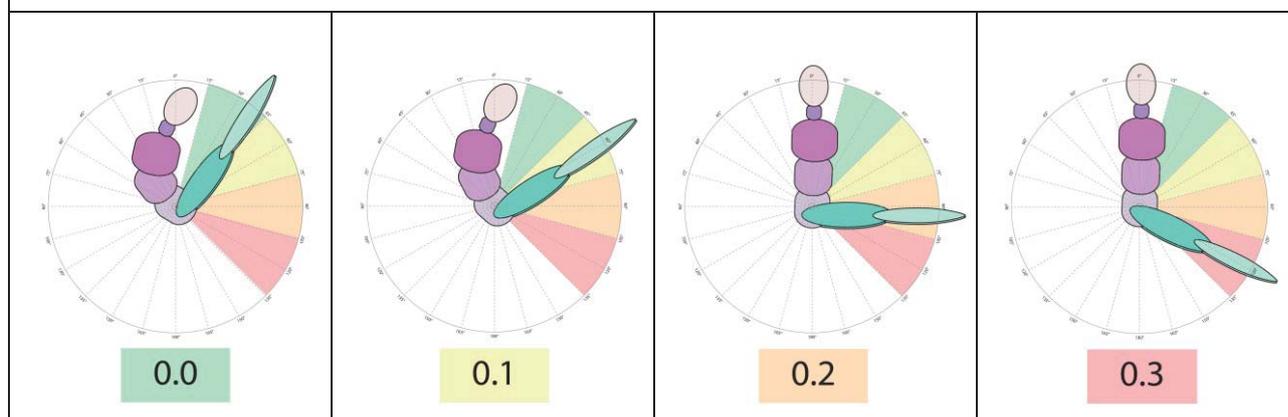
Les positions groupées, carpés ou tendues dans les salti doivent être exécutées avec une tenue de corps correcte, jambes et pieds serrés, pointes de pied tendues. Bras près du corps. Les doubles et triples salto sont comptabilisés comme un seul élément.

La position puck est autorisée dans les rotations de plus de 180° en double/triple rotation. La position en puck varie d'un groupé ouvert et un carpé jbes fléchies.

- Faute d'angle tronc/jbes et flexion des jambes *cf. image ci-dessous	Par gymnaste / élément	X	X	X
- Jambes écartées/croisées		X	---	---
- Tête en extension		X	---	---
- Pointes non tendues		X	---	---
- Bras près du corps et dans l'axe pendant les rotations longitudinales.		X	---	---



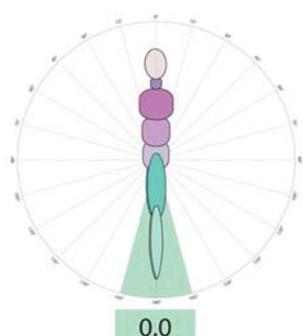
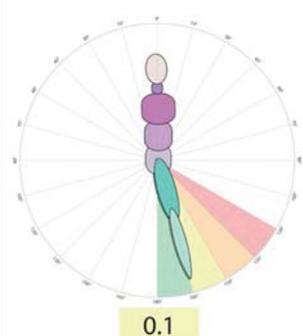
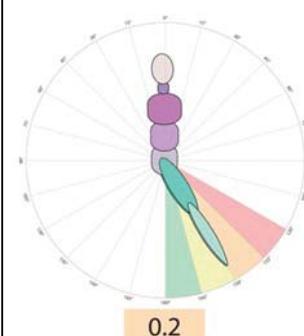
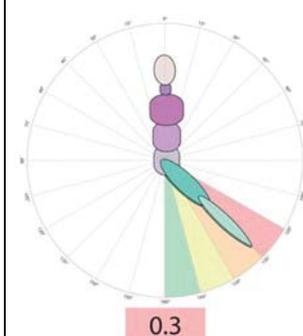
Position groupée



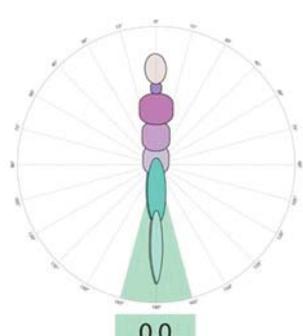
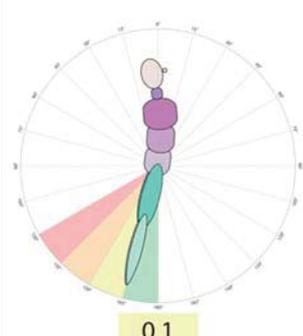
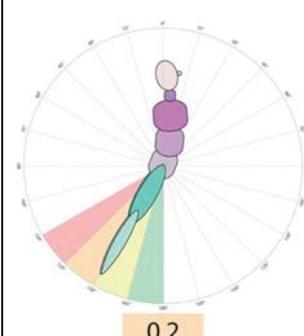
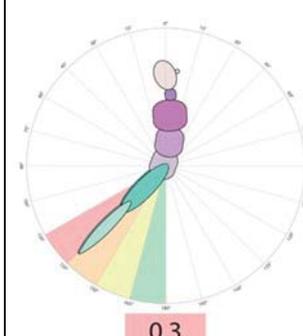
Position carpé

UEG TeamGym Code of Points 2017 - 2021

Fautes au Tumbling et au Mini-Trampoline	Application	0.1	0.2	0.3 ou plus
--	-------------	-----	-----	-------------

 0.0	 0.1	 0.2	 0.3
--	--	---	--

Position Tendue

 0.0	 0.1	 0.2	 0.3
---	---	--	---

Position Tendue

2.2 Rotation longitudinale (0.3)

La phase d'envol doit être visible et la rotation doit être complète avant la réception. (au moins à 30° de la verticale). Une combinaison de plusieurs déductions peut être attribuée dans la limite des 0.3 points.

- Rotation trop tôt	Par gymnaste / élément	X	X	---
- Rotation terminée trop tard en l'air		X	---	---
- Sous ou sur rotation longitudinale à la réception		30° - 45°	45° - 90°	---

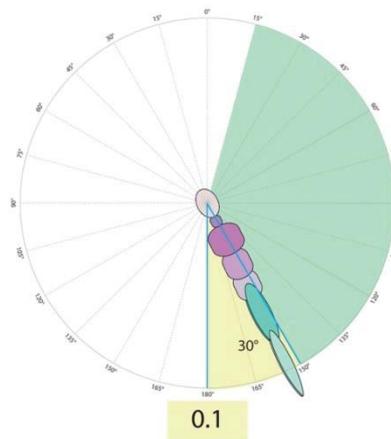
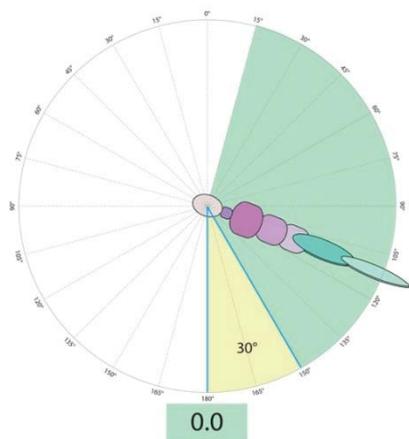
UEG TeamGym Code of Points 2017 - 2021

Fautes au Tumbling et au Mini-trampoline	Application	0.1	0.2	0.3 ou plus
--	-------------	-----	-----	-------------

2.3 Ouverture du corps avant réception (0.2)

Avant de se réceptionner le gymnaste doit montrer une ouverture dynamique du corps (dernier élément au tumbling). Cette ouverture est attendue à l'horizontale ou avant, mais au plus tard à 30° de la verticale. Si l'ouverture est effectuée plus tôt, elle doit être maintenue jusqu'à l'horizontale. Après cette ouverture il est autorisé de préparer la réception (à l'horizontale au plus tôt)

- Ouverture tardive / Ouverture trop tôt mais sans garder la position du corps jusqu'à l'horizontale	Par gymnaste	X	---	---
- Pas d'ouverture		---	X	---



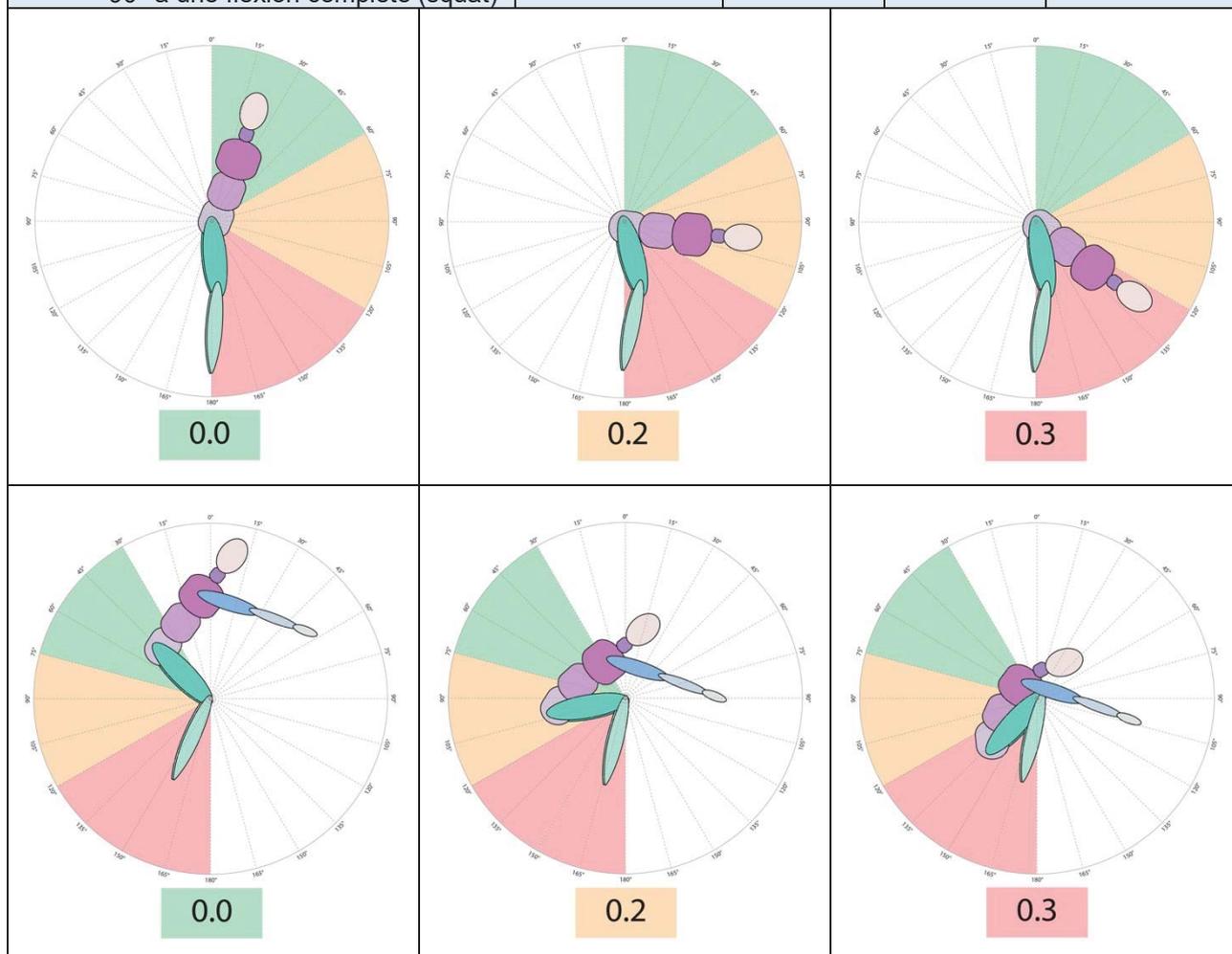
UEG TeamGym Code of Points 2017 - 2021

Fautes au Tumbling et au Mini-trampoline	Application	0.1	0.2	0.3 ou plus
--	-------------	-----	-----	-------------

2.4 Qualité de la réception (0.3)

La réception se fait debout avec une légère flexion des genoux (<math><90^\circ</math>) et légère flexion du buste (<math><90^\circ</math>).

- Pour réception fermée (penchée)	Par gymnaste	---	X	X
- Pour une flexion des genoux de 90° à une flexion complète (squat)		---	X	X



UEG TeamGym Code of Points 2017 - 2021

Fautes au Tumbling et au Mini-trampoline	Application	0.1	0.2	0.3 ou plus
--	-------------	-----	-----	-------------

2.5 Réception contrôlée (1.5)

La réception doit être contrôlée mais non stabilisée et peut continuer à se déplacer dans le sens du tumbling, sous contrôle. Touché/Effleuré le tapis avec la plante des deux pieds est la limite pour cette réception sans les pieds. Cela inclut dessous les orteils.

- Une perte de contrôle dû à une « sur » ou « sous » rotation.	Par gymnaste	---	X	---
- Une touche légère du tapis avec une main ou un genou		---	---	X
- Pour une touche légère du tapis avec deux mains ou deux genoux		---	---	0.5
- Pour une chute (assis, roulade, sur les genoux...)		---	---	0.8
- Une chute sans les pieds (pas valeur de difficulté pour l'élément)		---	---	1.5

2.6 Actions de l'entraîneurs (1.5)

L'entraîneur présent à la réception est seulement là pour réagir en cas de danger et pas pour attirer l'attention sur lui. L'entraîneur est là pour éviter que les gymnastes ne se blessent et pour les empêcher de tomber. Les actions de parade donnent lieu à une déduction. Il y a une différence entre une parade et une action qui aide à finir un élément.

La déduction maximale est attribuée dans le cas où l'entraîneur aide un gymnaste à terminer un élément en l'aider à finir sa rotation et/ou lui donner plus de hauteur.

- Une parade (touche le gymnaste)	Par gymnaste / chaque fois	---	---	0.8
- Pour ne pas réagir lors d'une situation mettant en danger le gymnaste (cou, dos, colonne)		---	---	1.5
- Pour aider le gymnaste à finir l'élément (pas de VD)		---	---	1.5

UEG TeamGym Code of Points 2017 - 2021

Fautes au Tumbling et au Mini-trampoline	Application	0.1	0.2	0.3 ou plus
--	-------------	-----	-----	-------------

2.7 Cascade (0.1)

Le rythme des passages entre tous les gymnastes doit être régulier et fluide. Au moins 2 gymnastes se déplacent en même temps, le premier gymnaste doit avoir effectué sa réception avant que le second n'effectue son impulsion.

- Rythme irrégulier/manque de rythme	Par gymnaste chaque fois	X	---	---
--------------------------------------	--------------------------	---	-----	-----

2.8 Retour ensemble en courant entre les passages (0.4)

Les gymnastes doivent courir ensemble pour revenir à la position de départ après le premier et second passage

- Le retour n'est pas fait en courant	Pour l'équipe à chaque passage	---	---	0.4
- Le retour n'est pas fait ensemble		---	---	

2.9 Déductions Spéciales

2.9.1 Traversée l'engin en courant (3.0)

Dans le cas où le gymnaste traverse l'agrès en courant sans réaliser d'éléments, il y aura une déduction (ex. largage en triple). Pas de déductions supplémentaires.

- Traversée l'engin en courant	Par gymnaste	---	---	3.0
--------------------------------	--------------	-----	-----	-----

2.9.2 Mauvais nombre de gymnastes (3.0)

Dans le cas où il n'y a pas le bon nombre de gymnastes qui passe par passage (trop ou pas assez) ou si pour l'équipe mixte qu'il n'y a pas trois femmes et trois hommes par passage une déduction sera appliquée

- Mauvais nombre de gymnastes				
Plus ou moins de 6 gymnastes par passage	Par faux nombre de gymnaste	---	---	3.0
Un nombre de femmes/hommes différent par passage dans une équipe mixte.		---	---	

Exemples :

2 hommes et 4 femmes La déduction sera de $1 \times 3.0 = 3.0$ (1 femme devrait être remplacée par un homme)

5 hommes et 1 femme La déduction sera de $2 \times 3.0 = 6.0$ (deux hommes doivent être remplacés par deux femmes)

3 hommes et 2 femmes La déduction sera de $1 \times 3.0 = 3.0$ (un gymnaste/femme manque)

UEG TeamGym Code of Points 2017 - 2021

3 Tumbling

Fautes au tumbling	Application	0.1	0.2	0.3 ou plus
--------------------	-------------	-----	-----	-------------

3.1 Position de corps dans les autres éléments que les saltos (0.2)

Les éléments comme les rondades, flip, saut de main (sauf les saltos) doivent être exécutés avec une tenue de corps correcte, jambes et pieds serrés quand applicable et les pointes de pied tendues. Il est possible d'avoir des déductions pour la position de tête et de pointes de pieds.

- Faute d'angle tronc/jambe + flexion des jambes	Par gymnaste / élément	X	X	---
- Faute de jambes (écartées ou croisées) de tête en extension ou de pointes de pieds		X	---	---

3.2 Vitesse (0.3)

Un tumbleur doit maintenir ou accroître sa vitesse jusqu'à sa réception. L'énergie cinétique peut être transférée entre la rotation, la vitesse et la hauteur. Une perte de vitesse entrainera une déduction de petite à grande faute. La déduction 0.3 est appliquée lorsque la gymnaste est presque immobile (au ralenti).

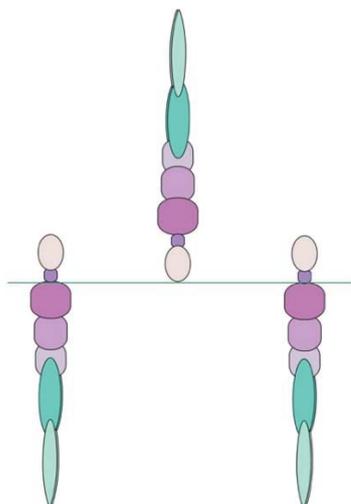
- Perte de vitesse	Par gymnaste	X	X	X
--------------------	--------------	---	---	---

3.3 Hauteur et longueur du dernier salto avant (0.2)

La hauteur du salto doit être équivalente à la distance entre la tête du gymnaste quand il est à l'envers et du point le plus haut du salto tendu.

Dans la phase la plus haute du salto (à l'envers) la hauteur doit être équivalente à la hauteur des épaules de la gymnaste en position debout.

- Trop bas	Par gymnaste / élément	---	X	---
------------	------------------------	-----	---	-----



UEG TeamGym Code of Points 2017 - 2021

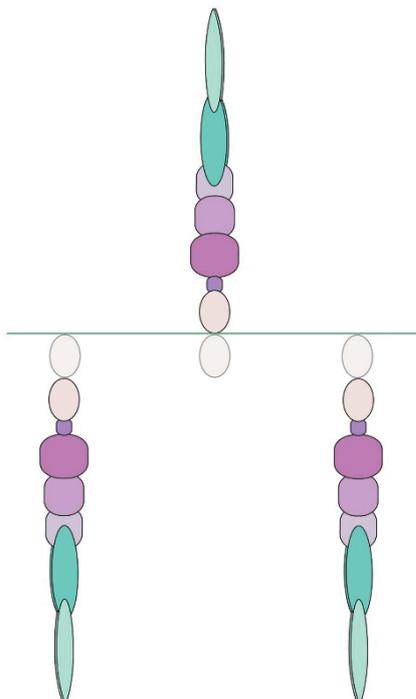
Fautes au Tumbling	Application	0.1	0.2	0.3 ou plus
--------------------	-------------	-----	-----	-------------

3.4 Hauteur et longueur du dernier salto arrière (0.2)

La hauteur du salto doit être équivalente à la distance entre la tête du gymnaste quand il est à l'envers et du point le plus haut du salto tendu.

Le salto doit être réalisé au-dessus de la taille du gymnaste plus une tête.

- Trop bas	Par gymnaste	---	X	---
------------	--------------	-----	---	-----



3.5 Longueur du dernier salto (0.1)

La longueur maximale du salto est la hauteur du salto

- Trop long	Par gymnaste	X	---	---
-------------	--------------	---	-----	-----

3.6 Réception du dernier élément dans la zone de réception (0.3)

Le gymnaste doit réceptionner son dernier élément de son passage dans la zone d'atterrissage prévue à cet effet. La bande reliant la zone d'atterrissage à la piste fait partie de la zone d'atterrissage.

Au moins une partie des deux pieds doit être présente dans la zone de réception

- Le dernier élément n'est pas dans la zone de réception	Par gymnaste	---	---	X
--	--------------	-----	-----	---

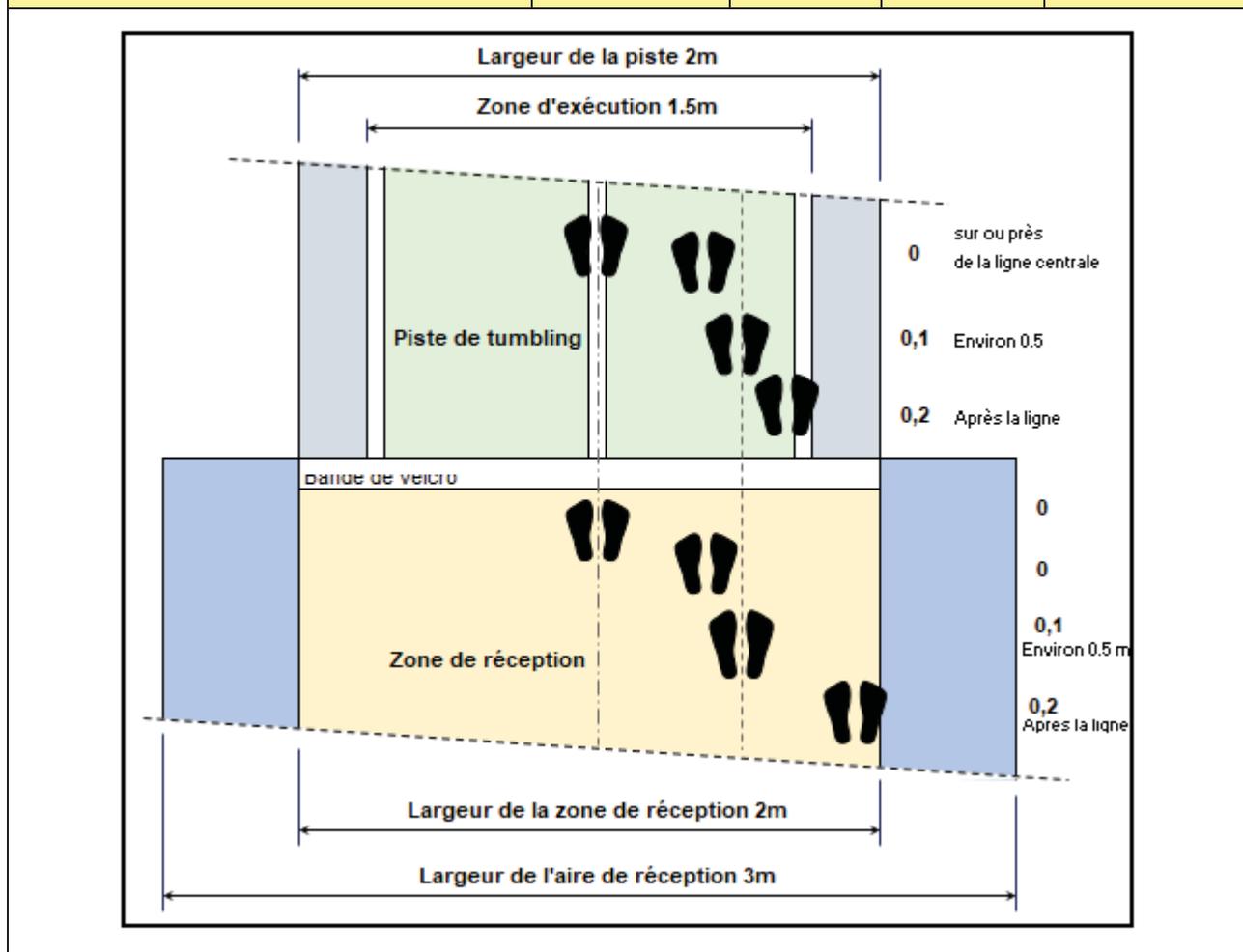
UEG TeamGym Code of Points 2017 - 2021

Fautes au Tumbling	Application	0.1	0.2	0.3 ou plus
--------------------	-------------	-----	-----	-------------

3.7 Déviation latérale (0.2)

Les éléments doivent être effectués le long de la ligne centrale de la piste et la réception sur le tapis doit être centrée (max 0.2).

- Déviation latérale	Par gymnaste	>0.5 m	En dehors des limites de la piste ou de la zone de réception	---
----------------------	--------------	--------	--	-----



3.8 Déductions spéciales (2.0)

Dans le cas où un gymnaste ne réalise pas au minimum trois acrobaties dans sa série il y aura une déduction. Comme dans la catégorie Junior un passage avec deux éléments est autorisée, la déduction pour élément manquant sera appliquée sur le passage qui ne correspond pas à celui-là.

- Manque un élément dans la série	Par élément manquant	---	---	1.0
-----------------------------------	----------------------	-----	-----	-----

UEG TeamGym Code of Points 2017 - 2021

4 Mini-Trampoline

Fautes au Mini-Trampoline	Application	0.1	0.2	0.3 ou plus
---------------------------	-------------	-----	-----	-------------

4.1 Utilisation de la table de saut (0.6)

Au repoussé de la table de saut il doit y avoir une extension du corps. La tolérance est de moins de 135° (angle bras/tronc et tronc/jambes). Il doit aussi y avoir une élévation claire et visible après la pose des mains sur la table de saut.

Il doit y avoir une élévation claire et visible après la pose des mains sur la table de saut.

Pas d'élévation ou toucher simplement le saut avec les mains recevra la déduction maximale.

Utiliser la table de saut dans les lunes/tsuk permet de transformer la vitesse horizontale en vitesse verticale. Le centre de gravité du corps monte et le corps suit cette nouvelle trajectoire.

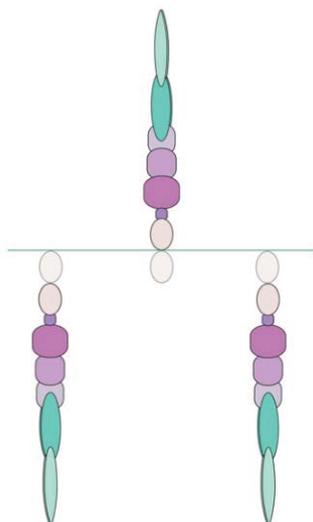
- Manque l'extension du corps		---	X	---
- Manque d'élévation sur la table	Par gymnaste	---	X	---
- Pas d'élévation de la table		---	---	0.4

4.2 Hauteur du salto (0.2)

La hauteur de l'élément doit être équivalente à la distance entre la tête du gymnaste quand il est à l'envers et du point le plus haut du salto tendu.

Salto doit être au-dessus de la taille du gymnaste plus une tête.

- Trop bas	Par gymnaste / élément	---	X	---
------------	------------------------	-----	---	-----



4.3 Longueur du Salto (0.1)

La longueur maximale du salto est la hauteur du salto.

- Trop Long	Par gymnaste	X	---	---
-------------	--------------	---	-----	-----

UEG TeamGym Code of Points 2017 - 2021

Fautes Mini-Trampoline	Application	0.1	0.2	0.3 ou plus
------------------------	-------------	-----	-----	-------------

4.4 Déviation latérale (0.2)

Les éléments doivent être effectués le long de la ligne centrale de la piste et la réception sur le tapis doit être centrée.

- Déviation latérale	Par gymnaste	>0.5 m	En dehors de la zone de réception	---
----------------------	--------------	--------	-----------------------------------	-----

